

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province de
Brabant Wallon

N° 101

Service de Recherches Historiques
et Folkloriques du Brabant

LE FOLKLORE BRABANÇON



Ex libris du chanoine Willy Wuytens de Douthain.

398

493.2)

FOL

F

12, Vieille Halle au Blé, Bruxelles

U 348

1862
79/SPR

398/4932

17^e année - N° 101

Avril 1938.

FOL
#

Le Folklore Brabançon

SOMMAIRE

Folklore nobiliaire, Coutumes héraldiques et féodales belges. — Linkebeek et ses environs dans le passé. — Bibliographie. — Le Mouvement folklorique. — Nos excursions.

a.s.b.l. BIBLIOTHEQUE
PRINCIPALE DE
NIVELLES
Place Albert 1^{er}, n° 1
1400 NIVELLES
Tél. 067/22 77 88

Folklore Nobiliaire

Coutumes héraldiques et féodales belges.

par

LOUIS ROBYNS DE SCHNEIDAUER.

Ne voyons pas les contempteurs du passé
Le passé est la seule réalité humaine.

(Anatole France).

Dans une étude d'un vif intérêt, intitulée « Le Folklore dans le Conformisme Social », M. Albert Marinus écrivait avec bonheur il y a quelques années : « Chaque être est tenu de se conformer aux exigences de son milieu social. Il doit se plier à la volonté collective de son groupe. La superposition des générations dans le temps, le contact prolongé entre plusieurs générations permet la transmission de l'une à l'autre de tout un bagage mental, traditionnel » (1).

Plus loin, ce même auteur émettait les remarques judicieuses que voici : « Il y a dans ce qu'on appelle le

(1) *Le Folklore Brabançon*, août-octobre 1934, p. 7.

savoir vivre toute une gamme de gestes, d'attitudes extrêmement tenues et floues qui situent quelqu'un dans une classe sociale ou une autre. Et dans des circonstances identiques, obéissant à des intentions identiques, chacun agira conformément aux règles de sa classe sociale. On se fera remarquer si on agit autrement que ne le veut sa classe sociale. Mais les gestes du conformisme ne sont pas les mêmes, et chaque classe trouve folklorique ce que fait sa voisine » (2).

En lisant ces lignes il m'a semblé qu'une étude des us et coutumes de la noblesse de nos provinces, traitée au point de vue folklorique, serait peut être susceptible d'intéresser les lecteurs du *Folklore Brabançon*. Ayant entretenu de ce projet M. Marinus, directeur du service des recherches historiques et folkloriques du Brabant ; M. Paul Minnaert, collaborateur libre des Musées Royaux d'Art et d'Histoire, ainsi que M. Félix Rousseau, conservateur de la 1^{re} Section des Archives Générales du Royaume, ces Messieurs voulurent bien m'encourager à publier le résultat de mes recherches. Celui-ci est soumis au lecteur avec l'espoir qu'il voudra bien en prendre connaissance d'une manière objective.

Quelques mots sur l'Aristocratie belge et sur les relations entre la Noblesse et le Folklore.

Au cours de la VI^e Semaine Sociale Universitaire organisée en 1930 par l'Institut de Sociologie Solvay, le baron Pierre de Gerlache au nombre des conférences sur « Les Classes sociales en Belgique », fit sur « La Noblesse Belge » une causerie dont l'intérêt sociologique n'échappa à personne.

Le conférencier débuta de la manière suivante : « Messieurs, nous n'allons pas refaire le *Discours sur l'inégalité des conditions* de Jean-Jacques Rousseau. Je suis le premier à penser qu'un homme vaut un homme. Mais l'existence de la noblesse est un fait, et c'est de ce fait qu'il

(2) *ibidem*, p. 14.

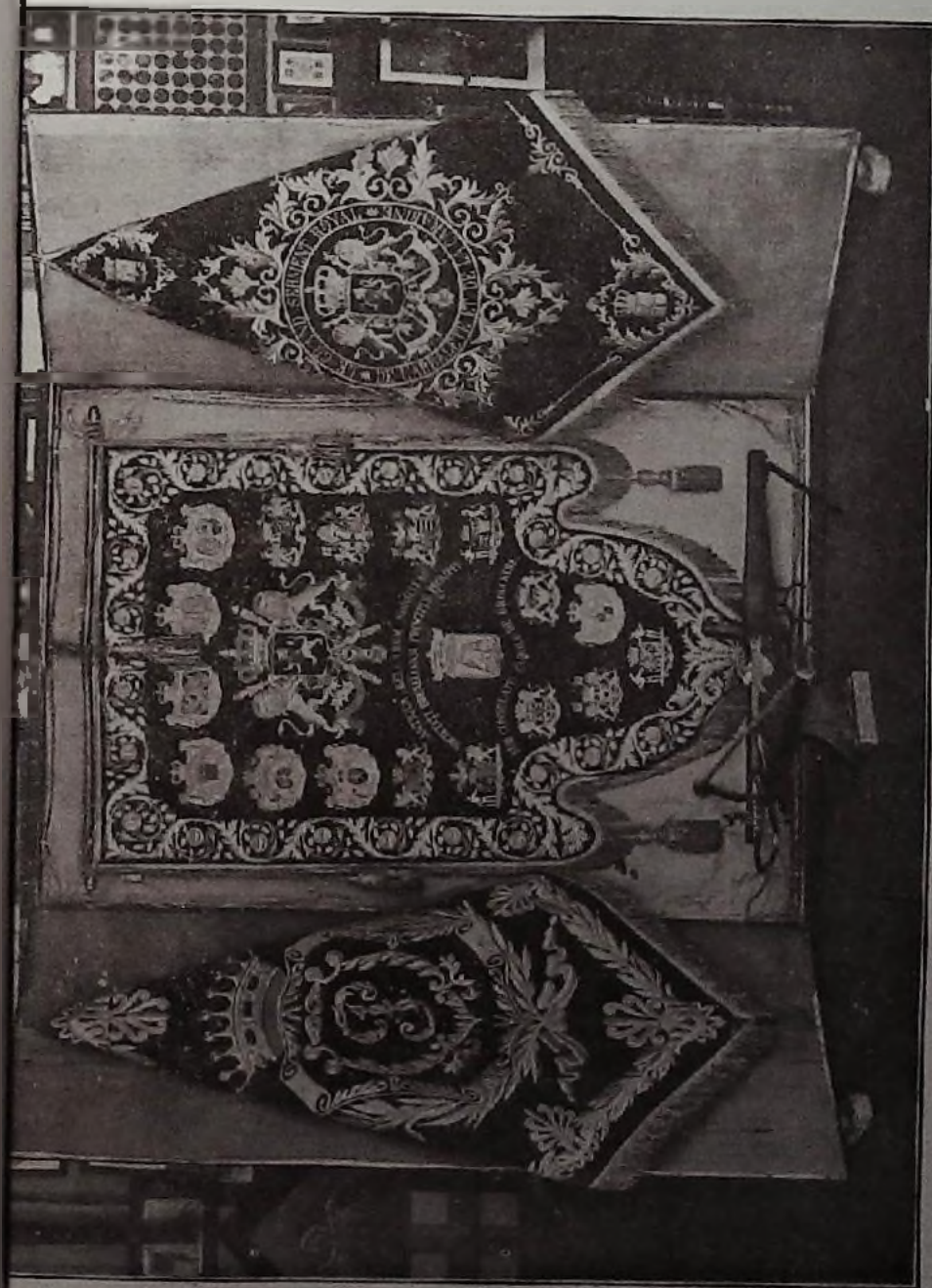
s'agit » (3). L'on ne pouvait mieux dire, et il me semble qu'il n'est pas inutile de rappeler ce préambule au début d'une étude traitant de la Noblesse. En fait, il est difficile de parler de la Noblesse. Ceux qui n'en font point partie s'ils la dénigrent risquent de se faire remettre en mémoire les raisins trop verts de la fable. S'ils la louent c'est pis encore. De même si un noble dessert en paroles ou par écrit sa classe d'origine il créera toujours cette impression pénible née d'un rentiment. Et s'il la prône l'on pensera incontinent : il prêche pour sa chapelle. La remarque partira comme une balle.

Puisqu'il faut bien appartenir à l'un ou l'autre de ces deux groupes je me réclamerai uniquement d'une opinion sincèrement exprimée.

À part de brillantes exceptions, la Noblesse de notre pays en laquelle survit tout un monde de grands souvenirs n'a jamais été aussi riche que dans les grands pays voisins. Vivant avec dignité, en général dépourvue de morgue, l'on constate que l'aristocratie de nos provinces n'a point été en but à la fureur populaire lors des profondes transformations sociales de la fin du XVIII^e siècle. Et c'est justice. Car certes loyale envers ses princes, la Noblesse de chez nous s'est toujours montrée plus favorable aux droits de nos populations qu'à la cause parfois bien mauvaise de nos lointains souverains. Le compromis des Nobles, l'empressement apporté par la noblesse lors de la révolution brabançonne et lors de celle de 1830 sont des faits caractéristiques révélateurs de cette indépendance et de ce patriotisme. (La Noblesse au lieu de se grouper autour de la Maison d'Orange lui avait toujours témoigné une hostilité déclarée. Pirenne : *Histoire de Belgique*, t. VI, p. 447). N'ayant point eu de Versailles (notre Laeken n'aurait vraiment pu y faire penser), continuant à résider dans ses terres où elle pratiquait avec une bonhomie foncièrement belge

(3) Université Libre de Bruxelles, La Noblesse Belge par le Baron de Gerlache, Revue de l'Institut de Sociologie Dixième année, 1930, n° 4.

les vertus sociales, animée du désir très réel de servir la collectivité, ayant souvent été l'objet de faveurs des souverains mais n'ayant jamais en tous cas, comme dans d'autres pays, dépendu des largesses de ceux-ci, laissant montre d'une indépendance qui n'était pas pour déplaire à notre peuple volontiers « rouspéteur », vivant dans des demeures qui, dans leur ensemble, face aux grandes résidences de France, d'Allemagne, d'Angleterre font plutôt l'effet de vastes gentilhomnières, la Noblesse de chez nous ayant participé largement à l'histoire de notre contrée à toujours été mêlée intimement à toute la vie nationale et locale. Ce ne sont pas les folkloristes qui me contrediront, qu'ils regardent autour d'eux : D'ailleurs la Noblesse et le Folklore ont toujours fait bon ménage. Ne retrouve-t-on les armoiries d'un grand nombre de nos familles aristocratiques sur les drapelets de pèlerinage chers aux Folkloristes ? Nos anciennes confréries, nos vieilles gildes, nos Serments ne se firent-ils gloire dans tout le pays d'accueillir sur leurs drapeaux et sur leurs colliers les blasons brodés ou gravés de leurs nobles protecteurs ? Les cortèges publics et folkloriques de nos vieilles villes ne connaissent-ils pas lors de ces défilés la participation régulière de nombreuses personnes de la noblesse ? et lors des sorties de l'Omme-gang dont le souvenir nous reste en une vision prestigieuse de couleurs et d'allure n'a-t-on vu, renouant une ancienne tradition, la noblesse de Bruxelles répondre au désir des organisateurs et figurer dans ce cortège populaire avec un empressement remarqué ? Lors d'une des sorties de l'Omme-gang j'étais à la Grand'Place, cadre idéal pour un pareil défilé. A mes côtés se trouvait un groupe bruxellois sorti des rues les plus laborieuses de notre vieille cité. Une bavarde de première classe, sans couvre-chef, les cheveux traversés de hauts peignes en écaille, détaillait pour la galerie le splendide cortège. Quand arriva le groupe à cheval de la Noblesse elle prit un air encore plus connaisseur et commença à identifier avec une mone et un aplomb inébranlables toutes les personnes de ce groupe : « Voilà la marquise de Mérode, la longue maigre sur le petit cheval c'est la duchesse de Ligue, maintenant regardez, vous voyez bien celle qui ressemble à Jeannette Mac Donald, et bien ça



Ne bannieres de gildes et serments soit souvent ornés des armoiries des familles nobles. Voici, au centre, celle du Grand Serment des Adhérents de Bruxelles avec un riche décor héraldique.

est la princesse d'Ursel ». Comment connaissait-elle ces noms ? mystère ! Bien entendu les identifications étaient radicalement fausses. De même les titres se trouvaient octroyés sans aucun respect des lettres patentes. Quand le groupe fut passé elle déclara en manière de conclusion, approuvée par un hochement approbateur de tous ses voisins : « ça est la plus haute (prononcez hâte) noblesse du pays ». C'était très peuple sans doute, mais c'était dit gentiment aussi. Nul fiel. Et c'était en fait si dépourvu d'idées hostiles que j'ai cru trouver là une indication à noter.

Ce que je viens d'évoquer ne constitue pas les seuls points de contact entre le Folklore et la Noblesse. Tant s'en faut. Le Folklore de chez nous s'avère riche de nombreux souvenirs nobiliaires. Ne sont-ce pas ici les Chimchins montois compagnons du *chevalier Gilles de Chin*, le vainqueur du fameux dragon qui sous le nom de *Doudon* jouit d'une si large popularité à Mons et dans le pays entier. Ailleurs n'est-ce pas Jean de Nivelles que l'on a confondu avec Jean de Montmorency, seigneur de Nevele en Flandre ; ou la légende du *sire de Maldeghem* auquel 36 voleurs extorquèrent de l'argent et qui ayant reconduit ce seigneur avec tous les honneurs dus à sa haute naissance (*adel bloet*) lui firent jurer de ne jamais dire qu'il avait rencontré des voleurs et bu avec eux ; lequel seigneur rentré à Bruges et fidèle à son serment de ne rien *dire* traça le récit sur le sol avec ses doigts de pied (*metten teen van syn voet*) ; et de même n'est-ce pas à Virton que tous les habitants portent fièrement le titre féodal de « *seigneurs de la Grange au Bois* » par suite de la vente de cette terre opérée le 20 décembre 1612 par la dame de Gournay, veuve de Charles de Ligniville seigneur de Rnette, acte qui investissait tous les Virtonnais de tous les droits sur la cence de la Grange au Bois, ancien bien du seigneur de Rnette ? De Raadt qui rappelle ce fait (4) affirme que malgré les idées ultra démocratiques en vogue les Virtonnais s'enorgueillissent encore aujourd'hui de leur brillant titre seigneur-

(4) J. Th. De Raadt : *Blason populaire. Les Sobriquets des communes Belges*, p. 133.

rial. On pourrait retrouver ainsi à travers toute la littérature folklorique belge, constamment des rappels de la Noblesse ou de la féodalité.

L'*Histoire de la Noblesse en Belgique*, au point de vue social, reste à faire. Sans doute y a-t-il eu des abus sous l'ancien régime, sans doute ces temps sont-ils révolus. Mais peut-on sincèrement reprocher à une époque de n'avoir point connu le stade de certains perfectionnements actuels ou de n'avoir pas agi sociologiquement comme nous. Peut-on faire grief à un régime de n'avoir été en possession de ce qui au fond est l'œuvre des siècles ? Ce serait aussi absurde que de reprocher à Napoléon I^{er} d'avoir obligé ses soldats à traverser à pied l'immensité de l'Europe. L'Histoire de la féodalité, de la Noblesse, celle de tout l'ancien régime ont été vraiment trop systématiquement déformées.

Feu Monsieur Guillaume Des Marez, archiviste de la Ville de Bruxelles, peu suspect d'esprit réactionnaire, a dit dans un rapport à l'Académie : Il est grand temps d'étudier la féodalité sous un autre angle, de se débarrasser en cette matière des idées révolutionnaires de 89 et de se demander si la féodalité n'a pas été une institution indispensable à une époque d'anarchie sociale (5). Montesquieu disait lui : l'histoire ce sont des récits faux à propos de faits vrais. De même, n'a-t-on pas assez parlé de la Noblesse ignorante, du Seigneur qui ne savait même pas signer. Il y a certes eu de pareils faits, mais l'on a trop généralisé. Les recherches historiques permettent aujourd'hui d'affirmer que l'opinion trop généralement adoptée sur le manque d'instruction des gentilshommes des temps anciens est absolument erronée. De la seule famille franco-normande de Eyb, par exemple, sept ou huit membres conquièrent à Paris ou à Padoue le honnet de docteur jusqu'en 1470. A l'Université d'Erfurt nous trouvons pendant le XV^e siècle vingt recteurs appartenant à la plus haute noblesse (6). Ch. Barthélemy dans ses « Erreurs et mensonges historiques » écrit très justement : la noblesse a été sou-

(5) Cf. Comte Th. de Reuse : *Silhouettes d'Ancêtres*, tome II, p. 134.

(6) Ibid., p. 44.

vent aussi intelligente que vaillante, tout aussi amie et protectrice des lettres et des arts qu'inclinée aux jeux et aux plaisirs que lui permettaient les dons de la fortune. Après les princes et grands seigneurs trouvères, tels que le Roi de Navarre, Thibaut de Champagne, René d'Anjou, le duc de Brabant, Hugues d'Oisy, Quènes de Bethune, Blondel de Nesle et tant d'autres, n'a-t-on vu de nobles moralistes et commentateurs guerriers comme Villehardouin, Philippe de Commines, Blaise de Montluc, Olivier de la Marche, le marquis de Castelnau, du Bellay, de Langey, le sieur de Tavannes, le sire de Bourdeilles, le duc de Sully, le marquis de Puységur, noble avant garde d'un bataillon de soldats écrivains. On vit les seigneurs donner asile en leurs châteaux et hôtels aux poètes, si souvent brouillés avec Plutus comme autrefois on avait vu les trouvères et troubadours admis à la table des châtelains. Et ce n'est pas un noble moderne suspect de partialité qui écrit cela, c'est M. Diniaux dans son *Coup d'œil retrospectif sur les anciennes bibliothèques de Châteaux* cité par M. Barthelemy (7).

Le Comte de Renesse a donné dans son étude dont nous extrayons ces lignes une liste de collèges fondés par des nobles, à leurs frais au Moyen-Age, pour les jeunes écoliers pauvres et cela dans des termes qui montrent assez éloquentement en quelle haute estime ces gentilshommes se disant si fiers de leur ignorance tenaient les bienfaits de l'instruction gratuite dont ils se faisaient les promoteurs et les soutiens par leurs exemples et leur fortune. Du XIV^e à la seconde moitié du XVI^e siècle la ville de Paris n'a-t-elle pas été dotée de six collèges dont l'établissement est dû à des nobles laïcs ? (8). Comme le proclame bien la devise d'une ancienne famille de chez nous, les de Jamblinne : *Savoir rehausse noblesse*.

Au cours de sa causerie citée plus haut, le baron de Gerlaene a évoqué à l'Institut de Sociologie Solvay deux qualités de la Noblesse : l'Esprit chevaleresque et la cha-

(7) Comte de Renesse, *op. cit.*, pp. 41-46, tome II, et Bulletin du Bibliophile Belge de 1880, pp. 371-382.

(8) *Ibid.*, pp. 46-47, tome II.

rité : « Le Seigneur invente, disait-il, ce *code chevaleresque* qui est une des plus belles choses humaines : le culte du pauvre, du désarmé, du persécuté, de l'exploité, le culte du faible et le culte désintéressé, presque mystique de la femme. Lisez Don Quichotte. Derrière l'ironie vous reconnaissez ces traits d'une splendeur éblouissante. Don Quichotte est le dernier chevalier... D'autre part, le seigneur fait le bien. Il est charitable (9). Les actes des paroisses surabondent des marques de sa générosité. Et cela s'explique : Il est sur place, il voit les besoins du peuple, il constate les mauvaises années jusqu'où va sa misère, et, dans une certaine mesure, il la partage puisque la dime fléchit avec les récoltes. Bien sûr, il y a des exceptions. Il y a des seigneurs sans entrailles, comme il y a des gens sans entrailles dans tous les milieux... ».

La Noblesse Belge dans sa généralité vivait avec simplicité. A Bruxelles les grands seigneurs eux-mêmes ne dédaignaient pas d'habiter dans les quartiers populaires de la ville. Dans la prolétarienne rue Haute a écrit Joe Dierix (10), nous trouvons « l'Hôtel des ducs de Croy, celui de la duchesse d'Arénberg ; et, de nos jours, encore, l'hôtel des comtes de Mérode, avant l'édification du nouveau Palais de Justice se trouvait englobé dans la population des Matolles ». Et ce même auteur a signalé un autre trait de la simplicité de l'aristocratie belge quand il parle du pacifique cabaret *Au Deux 1*, rue de l'Écuyer à Bruxelles, où en 1830 les hôtes habituels de ce cabaret, jouant une modeste partie d'écarté à cinquante centimes d'enjeu et buvant un verre de bière de Louvain étaient des patriotes du premier cru : « Il y avait là, entre autres, dit-il : M. M. le baron Emmanuel Vander Linden d'Hoogvorst qui devint commandant en chef de toute la garde civique du royaume ; le Marquis du Chasteler, qui paya de sa personne à la tête d'une poignée de braves chasseurs, armés de fusils de

(9) Aujourd'hui encore, chaque année, un grand nombre de ménages nobles du Quartier Léopold consacrent 10% de ses revenus, traditionnellement, aux œuvres de charité.

(10) Cf. Souvenirs du Vieux Bruxelles, par Joe Dierix de Ten Hamme, p. 84, Bruxelles 1890, 1^{re} édit.

chasse à deux coups, et qui laissa son nom, — trop oublié depuis, au corps qui forme l'élite de nos milices citoyennes ; le comte d'Andelot longtemps l'un de nos plus zélés officiers de l'état major de la garde civique de Bruxelles ; le chevalier Estrix de Terhecq, un de ses collègues de l'État Major ; le marquis de Rhodes ; le comte de Spangen ; parfois quelque comte de Merode, et nombre d'autres encore, tous membres de la noblesse et soldats modestes, mais dévoués, d'une cause qu'ils estimaient juste. Tous alors étaient jeunes et actifs, ayant tout à perdre s'ils ne réussissaient pas, prêts à sacrifier leur vie et leur fortune au triomphe de leurs idées. C'est en réalité du *Doux* qu'est parti le premier signal révolutionnaire, le 24 août 1830, après la Muette de Portici » (11).

Lors des événements de la Révolution brabançonne la chanson du Tiers-Etat flamand (sur l'air : La danse n'est pas ce que j'aime) proclamait bien :

Quant notre Créateur Suprême
Tira le monde du Cahos
Il fit tous les hommes égaux.
Chez nous la nature fit de même ;
Il n'y eut pour tout système
Point de Nobles, point de Prélats, bis.
Chacun étoit bis.
Membre du Tiers-Etat bis. »

Mais ce n'était que chansons. La Noblesse Belge n'eut généralement pas à souffrir à cette époque de ses concitoyens et plus tard, sous l'occupation française, si l'Aristocratie des provinces belges eut à subir la suppression des droits féodaux, des taxations importantes, l'envoi de certains de ces membres comme otages en France, du moins du chef de ses compatriotes les sévices furent rarissimes car par sa simplicité, son indépendance, son souci d'être utile, la noblesse de chez nous avait réussi à se faire respecter et aimer.

(11) Ibidem, pp. 201-202.

Une source trop peu étudiée au point de vue folklorique : Nos anciennes « Coutumes ».

Pour ceux qui n'ont point étudié l'ancien régime le seigneur est un tyran faisant dans sa seigneurie tout ce qui lui passait par la tête. Mais en examinant de plus près cette ancienne période l'on s'aperçoit, qu'en fait, le seigneur n'était pas du tout aussi libre de faire à sa guise. La justice existait tant pour lui que pour les autres et dans sa seigneurie son pouvoir se trouvait limité par « les coutumes ». Un certain nombre de celles-ci ont été publiées en Belgique et foisonnent de renseignements qui devraient être mis en œuvre au point de vue de la sorcellerie et aussi au point de vue folklorique. Il n'est impossible, dans une étude comme celle-ci, de donner autre chose que quelques exemples de la richesse folklorique incluse dans nos vieilles coutumes. Un écrivain du Folklore devrait les étudier systématiquement. Dans ces coutumes l'on trouve par exemple des détails comme ceux-ci : « Toutes personnes du village ou étrangères au village qui seront trouvées assises et buvant au cabaret pendant la grand'messe ou le sermon, les dimanches ou jour de fêtes publiées par le curé forferont pour la première fois, un florin carolus, et si cela arrive plus souvent, toujours le double, à moins que ce ne soient des passants qui vont leur chemin auxquels il est permis de boire à leur repas, mais sans pouvoir y rester assis, buvant et versant » (12) ou bien cette charte de la franchise de Waelhem édictant que « quiconque couperait à autrui le nez, ou une partie d'iceluy, on lui couperait la même chose de la manière la plus semblable que l'on pourrait, ou il forferait quinze livres de noirs » (13). Dans les *Coutumes du Pays et Comté de Flandre, Quartier de Furnes*, tome I^{er}, pp. 89-100 par L. Gilliodts-van Severen, je trouve le passage folklorique que voici : « Le seigneur d'Oudewerve avait assujéti ses tenanciers à lui offrir chaque nouvel an, un quartier de moulan parmi les meilleurs mis en vente au marché de Furnes, la tête, les pattes et la queue recouvertes de leur

(12) *Coutumes du Pays et Duché de Brabant*, tome II, p. 272.

(13) Ibidem, p. 333.

peau grise et portant dans la bouche un chou vert. Ce trophée devait être présenté au château, avant l'heure de midi, et porté par 2 serfs faisant l'office d'échanson, ayant chacun attaché au chapeau par un ruban de soie, une paire de gants et tenant une lance à la main ; précédés du bailli portant sa verge blanche et ceint d'un ceinturon blanc de peau de chevreau avec boucle en ivoire ; et suivis des inspecteurs de l'hospice de Nieuport et d'un joueur de cornemuse ; d'autres serfs portaient deux setiers de blé, de la meilleure sorte, convertis en pain blanc ; tous étaient parés de branches de cyprès, de romarin, de fenouil, de pivoines, de rosiers et autres herbes odoriférantes... ». Et ne trouvez vous pas tout à fait folklorique la coutume suivante où la redevance se mêle à la corvée par une singulière combinaison : « L'abbaye de Zonneheke près d'Ypres possédait une terre de 5 bonniers au village de Hooglede à charge de livrer à l'abbaye, chaque année le 10 novembre, veille de la Saint-Martin, entre 11 heures et midi, quinze poulets chatrés, en trois cages sur un chariot couvert, attelé de 2 chevaux de même poil, avec des sonnettes à leur garrot, et un homme jouant de la flûte assis sur le siège du chariot, qui doit demander permission avant que d'entrer en la basse cour ; et y étant les chevaux doivent courir au galop jusqu'à la grande salle, de façon que la bout du timon y entre et l'on doit encore payer en argent 32 patars pour la sauce ; ce qui se pratique exactement tous les ans, et quoique l'abbesse n'en ni aucun profit, à cause des dépenses et nourriture qu'elle est en usage de donner aux porteurs » (cf. aussi *Annal. Émulat.* nn. 1848, tome X, p. 153).

Une terre du seigneur d'Oostkerke devait livrer à sa réquisition une botte de foin (*ken bundelkin hoy*) (14) ; une autre mouvant de la cour de Hallvncx donnait à la Pentecôte une blanche colombe (*Eene witte duve*). L'Ammanie de Jabbeke était chargée de 18 lamproies (dénombrement de 1642) (15) ; un fief tenu du prévôt de St-Donatien était chargé de lui livrer tous les ans deux paniers de cou-

(14) *Coutumes du Bourg de Bruges*, tome II, pp. 615-616.

(15) *Ibid.*, p. 615.

ses (dén. de 1642) (16) ; le seigneur de ter Elst à Cnocke recevait à l'Ascension deux oies ; une terre de 200 verges à Woumen devait au seigneur de Ghistelles deux poisses d'anguilles ; les vassaux du sire de Veubeke, lorsque convoqué par le seigneur de Merckem, offraient à celui-ci un lot de crème de fraises et de nattes ; une terre de six arpents relevant du Rabaudenburch, devait livrer à la St-Jean un cygne de la valeur de 20 s. par. (Dén. de 1642) (17).

Un tenancier du seigneur de Dudzeele lui devait au mardi gras deux bottes d'oignons et une botte d'ail ; le vassal d'un arrière fief de huit arpents à Jabbeke devait à chaque Pentecôte transporter sur une brouette 34 livres de beurre et 800 œufs, et les placer sur la table du seigneur ; il était obligé de sortir aussitôt de la cour du manoir et de fermer la grille, car il ne pouvait y tarder que lorsqu'on l'y invitait. Le dix-huitième arrière-fief de Lichtervelde livrait à chaque vigile de Pâques 100 œufs. C'étaient là de véritables œufs de Pâques (18).

Le baron de Maele à raison de son fief de Ter Poele recevait chaque année 5 paires d'éperons dorés, 2 épées et 4 paires de gants (19).

L'ancienne abbaye de Zoetendaele payait chaque année au seigneur de Dudzeele une paire de gants de chevreau (20).

Le fief de Straten-leen à Cnocke livrait au seigneur chaque fois que ceux de Bruges étaient requis pour l'heirvaert un bon destrier de bataille, bien ferré, sellé, bridé, harnaché pour faire le service pendant 40 jours et 40 nuits au bout desquels le seigneur devait le ramener jusqu'à la distance d'une verge de l'écurie (21).

À Dixmude le châtelain affermaient la maison de jeu et avait le privilège des dés et des quilles (*item behout een*

(16) *Ibid.*, p. 613.

(17) *Ibid.*, p. 612.

(18) *Ibid.*, p. 611.

(19) *Ibid.*, p. 608.

(20) *Coutumes du Bourg de Bruges*, tome II, p. 608.

(21) *Ibidem.*, p. 606.

dobbel scole, queescole, keghelscole ende alle manieren, van spelen met teerlingen binnen de voorseide stede) (22).

Messire Pardo de Fremicourt qui tenait un fief de l'épier de Bruges devait offrir à la grand'messe de St-Donatien, un *cierge béni du poids d'une livre à la Chandeleur* et un *gâteau béni le jeudi Saint* (Dén. de 1642 : Een ghewede crakeling wittendonderdach ter mandate van S. Donaes) (23). Pareils gateaux étaient portés à l'offrande par les sires d'Oostwinckel, de Séclin, van Doorne et van Baelde Vasques, qui avaient des rentes féodales sur l'épier. (Item, ter mandale eene witte coucke Wittendonderdach).

Le Chevalier d'Assebronc recevait du feudataire d'une maison une *paire de housses d'écarlate*. Le baron de Merckem recevait chaque année d'un de ses manants un *chapel de rose* (roosenhoet) (24), d'un autre une *quenouille* (eene spijnercke) (25) ; d'un troisième une *hampe de lance peinte en blanc et longue de huit pieds* (eene witte gheschilderde roe lanc acht voeten) ; d'un quatrième à la Noël un *écheveau de fil de soie* (eenen syden draet) ; d'un cinquième, au nouvel an, un *écheveau de fil de soie rouge* et une *aiguille* (van eene naelde ende roeden syden draet). Le seigneur de Praet recevait 12 *chaperons de fauconnier* ; en retour il devait livrer au comte de Flandre lorsqu'il arrivait dans sa ville de Bruges un lit de parade et des lits pour tous les officiers de sa suite (26). Le seigneur de Heyne imposait à ses manants l'*obligation de nourrir un chien et un coq* sous peine d'amende de 3 l. b. parisis. Un vassal du seigneur de Lichtervelde devait livrer et nourrir un *levrier blanc* pour faire la chasse à courre la veille de la St-Martin ; un vassal d'Assebronc devait livrer un *jeune épervier* à la fête de la Madeleine ; un vassal d'Axel devait tous les ans au 1^{er} janvier « un milan rouge » et une *paire de gants de fauconnier* (op den niendach ten rueden steene eenen roden sperewarc, ende een paer handschoen) (27).

(22) Ibidem, p. 618.

(23) Ibidem, p. 615.

(24) Ibidem, p. 618.

(25) Ibidem, p. 617.

(26) *Costumes de Bourg de Bruges*, tome II, p. 617.

(27) Ibidem, p. 615.

Le seigneur de Donct tenait une rente héritière de 69 *gelines* par an, qui devait porter chacune dans son bec une *pièce de deux sols parisis* « pour la sauce » (28) (dén. de 1642). Et ne trouvez vous pas tout à fait sympathique ce droit (qui n'avait rien de bien terrible comme tant d'autres) du seigneur de Dudzele, de recevoir comme seigneur du lieu, chaque année à la St. Jean « une rose rouge » (eene roode rose) (29) qu'il remettait à la 1^{re} fiancée après ce jour. Ailleurs, le seigneur de Merckem recevait de ses vassaux à Pâques un *arc et une fleche* pour tirer à la cible (eene doelpyle) ; d'autres comme le baron de Maldegheem recevaient un arc, des flèches et un carquois (een voetboghe, cokere ende ghescot) (30). A Archennes en Brabant, le 25 mai 1722, Marc d'Amézaga prit possession de la seigneurie allodiale de ce nom en jetant en l'air un *écu d'or* et le ramassant ensuite pour témoigner qu'il ne la relevait que du ciel et de la terre (31).

En 1485 Maximilien admit aux honneurs de la chevalerie Mathien Speyaert de Gand en lui assénant sur l'épaule 3 *coups de botte couverte de boue* (32).

Dans le canton de Glabbeek, Alphonse Wauters signale qu'en vertu d'un ancien usage les paysans viennent à cheval au château de Roosbeek tous les ans au mois d'août et *défilent dans la cour* ; ils se livrent ensuite à des courses de vitesse (33).

Monsieur A. G. B. Schayes a publié dans *La Belgique Communale* de 1848, col. 244 à 251, une étude sur les *Fiefs et droits bizarres existants jadis en Belgique*. Selon cet auteur, un des fiefs les plus ridicules et les plus étranges de notre pays était celui d'Heduint, tenu de Templeuve en Dossemmez, dans le Tournesin, qui devait selon les rapports et dénombremens des fiefs tenus en la salle de Lille

(28) Le supplément des relevances communes s'appelait la sauce.

(29) Ibidem, p. 614.

(30) Ibidem, p. 614.

(31 et 32) *Armorial ancien et moderne de la Belgique par Jules Bosmans*, Bruxelles 1889.

(33) A. Wauters, *Géographie et Histoire des communes Belges*, canton de Glabbeek, article Roosbeek, p. 107.

en 1615 : « le dixième denier en la vente dont on transport, service en court, quand l'héritier requis en est, d'ung jambon de Mayeucc cuit avec de la moutarde sucrée, de relief à la mort de l'héritier présentant audit seigneur de Temprenve estant à table en chantant gaillardement la chanson vulgairement appelée : *Regnault de Montauban* » (étant contraire à la bienséance je ne la reproduirai pas ici) (34).

M. Schayes signale également le fait suivant : lorsque le chapitre collégial de Soignies, qui possédait la seigneurie de la ville, tenait chapitre de rentes, le bailli avait le droit d'embrasser la plus jolie fille parmi celles qui venaient payer les redevances (35).

Anciennement, de son côté, l'abbé d'Afflighem était obligé de donner annuellement au comte de Flandre une pelisse et une paire de bottines (36). Le sergent du mayeur de Mons jouissait du droit singulier de pouvoir obliger tous les maïs à se trouver avec leurs femmes à la procession de la Kermesse, et de se faire payer une amende par ceux qu'il trouvait séparés (37). Schayes (col. 251) rappelle aussi le fait caractéristique que voici : Le village de Momale, dans la Hesbaye était obligé d'envoyer tous les ans la plus hideuse et la plus vieille femme de la commune porter une oie au chapitre de Saint-Lambert. Les trésoriers entouraient cette vieille dans l'église où elle devait faire à chacun la grimace la plus comique possible, et si elle ne les satisfaisait point, les chanoines l'obligeaient à recommencer de plus belle (38).

Le journal *L'Éventail* du 22 août 1937 a signalé le curieux fait suivant : « En 1331, le comte de Flandre soutenait que les droits du duc de Brabant sur l'Escaut ne s'étendaient que jusqu'à l'endroit où le duc pouvait du rivage d'Anvers jeter une coignée de fer dans le fleuve.

(34) Extrait des susdits rapports reposant à la Chambre des Comptes du roi à Lille d'après une copie authentique et parée.

(35) Schayes, *op. cit.*, p. 247.

(36) *Compte de la Recette de Termonde (1374 à 1390)*.

(37) De Beauv., *Histoire de Mons*, p. 45.

(38) Cf. *Les abus dans les cérémonies et dans les mœurs* par M. L. ... p. 109.

Ce procédé de délimitation appartient au folklore universel, et il fut respecté en Belgique jusqu'à l'entrée des armées de la Révolution française dans notre pays, à la fin du XVIII^e siècle.

Dans la vallée de Saint-Sauveur, en effet, entre Fallais et Vieux-Walleffe se terminaient de temps immémorial les juridictions de Fallais et de Warnant, et les autorités des deux communes se réunissaient là chaque année, le quatrième dimanche d'août afin de fixer leurs limites restées perpétuellement incertaines. Les bannières ondoyantes de Fallais et de Warnant se déployaient au sou des fanfares et venaient se jucher sur le bord d'un rocher, à côté d'un jeune homme hariolé de rubans bleus et blancs et choisi parmi les plus vigoureux d'une des deux juridictions. On lui présentait sur un plat d'étain une poire qu'il lançait au loin de toute la force de son bras. Le point où tombait le fruit désignait, pour cette année, la limite des deux communes.

Il ressort de ce qui précède que le Folkloriste ferait ample moisson en étudiant à fond, et donc plus largement que je ne peux le faire ici, les anciennes coutumes de notre pays. Celui-ci était resté longtemps après la disparition de l'ancien régime encore tout imprégné de l'esprit de son passé : Monsieur Henri Pirenne au tome VII de son *Histoire de Belgique* (39), reprenant une note de Monsieur F. Rousseau, relative au village de Branchon, signale que vers 1840 on rencontrait encore dans les campagnes de chez nous des paysans qui ne manquaient pas de se découvrir en passant devant la maison du seigneur (40).

De tous temps les châtelains ont participé aux réjouissances locales. Dans le comté de Namur, a écrit M. F. Rousseau, les seigneurs jouissaient du privilège de danser les premiers sur la place. C'est ainsi qu'à Gerpinnes en 1788 le bal fut ouvert par M. de Borins et la baronne de Loverval (41).

(39) pp. 56-57.

(40) F. Rousseau : *Légendes et coutumes de pays de Namur*, p. 9, note 1, Bruxelles 1920.

(41) p. 58, F. Rousseau, *op. cit.* et correspondance du procureur général à Namur, 10 octobre 1788. Dossier concernant les infractions à l'Édit sur les Kermesses. Archives de l'État à Namur.

A Spy, où il y avait deux seigneurs : le seigneur hautain et le seigneur foncier, la première danse appartenait au seigneur hautain, la seconde au seigneur foncier (42). Dans les villages où le seigneur ou son officier ne participait pas à la première danse, on réservait cet honneur au Curé. A Crupet, vers 1830, le curé (l'abbé Adam) ouvrait encore le bal devant l'église. Personne n'y voyait malice, la chose paraissait toute naturelle. A Soulmé, au XVII^e siècle le premier coup de quilles, appelé *le coup du seigneur* était réservé au mayeur remplaçant l'abbé du Monastère de Florennes, seigneur du Village (43). Les seigneurs étaient très attentifs à faire observer durant les jours de fêtes locales les hommages réservés à leur puissance sociale. A Aishe-en-Refail par exemple, le 13 août 1736, l'autorisation faite à la jeunesse d'organiser la Kermesse accense bien ce souci : « Je sousigné mayeur de la terre et seigneurie d'Aishe en Retaille, permettons au fils de Joseph Jacque, Mathieu Bodart, Joseph Toussaint, Lambert Cambers, tous résidens audit Aishe, d'y faire la dédicasse et d'y avoir les violons pour s'y divertir, à condition d'observer les honneurs et préminences dues au seigneur » (44).

Les armes du seigneur figuraient fréquemment sur les drapeaux des sociétés locales : En février 1792, un accord conclu entre les membres de la jeunesse de Cerfontaine et le nommé Augustin Jonnau, de Barbançon spécifiait que celui-ci s'engageait à faire livrer « un drapeau conforme à celui de Barbançon, à l'exception du bandeau qui en sera rouge et de la deuxième bande en bleue au lieu d'être en rouge, avec un bord de feuille de vigne et un ruban en jaune dans ladite bordure ; et sera pour médaillons d'un côté Saint Lambert fait en découpeure et en bordure et de l'autre côté les armes du duc de Croy, seigneur du Village » (45). Une bonne illustration de la participation des nobles châtelains aux festivités locales est celle qui figure dans l'ouvrage de Monsieur Philippe van Boxmeer « Steen-

(42) p. 58, F. Rousseau, op. cit. et Reg. aux plaids de Spy, 1713-1773, fol. 9. Archives de l'Etat à Namur.

(43) p. 59, F. Rousseau, op. cit.

(44) p. 34, idem.

(45) p. 53, F. Rousseau, op. cit.

ockerzeel et Humelghem et leurs seigneurs » pl. XXXV, montrant des membres de la famille des marquis de Croix assistant aux réjouissances populaires (la décapitation du coq à Humelghem). Une chose très curieuse à constater c'est combien il est souvent difficile de faire admettre aux paysans que les occupants d'un château ne sont pas nécessairement des nobles. Des bourgeois, ayant de la tenue et occupant un château sont fréquemment, dans l'esprit populaire, des nobles, tant est demeuré vivace dans les couches profondes de notre paysannerie le souvenir des nobles jadis propriétaires des neuf dixièmes des châteaux de nos contrées, tant sont liés, dans l'esprit populaire, le fait de la qualité de noble et celui de la possession d'une fortune terrienne quelque peu importante.

En passant, signalons que notre Commission royale des Monuments et des sites a eu, si j'ose dire, du fait de certaines lois sous l'Ancien Régime, un prédécesseur. En effet en ces temps il était défendu d'abattre un château, sans être pourvu d'une autorisation. Combien regretteront qu'avec la chute du système féodal on ne puisse de temps en temps faire jouer cette loi en faveur du sauvetage de tel ou tel manoir livré, malgré son intérêt archéologique, aux pics des démolisseurs. Dans les « Coutumes du Bourg de Bruges », tome II, p. 10 de l'Introduction, on lit : « Les cours ou seigneuries, séculières ou ecclésiastiques, présentaient en dehors de quelques variétés de détail les conditions essentielles du fief. Leur siège était le château ou manoir, appelé dans nos lois *het fonchier*. Inviolable comme la parcelle de souveraineté qui se rattachait à ses donjons, il était défendu de le démolir, ou d'en diminuer les accessoires que la coutume avait élevés au rang de parties intégrantes.

Le 18 juin 1639, le lieutenant-hailli fait rapport que le seigneur de Nieulande s'apprête à démolir le château de Rahaudenburg, sis à Sainte-Catherine, qui est fief, et ce au préjudice des droits de Sa Majesté ; la cour défend à quiconque d'en enlever quelques matériaux sous peine de 200 florins d'amende.

Le 30 mars 1734, d'autre part, la cour ayant appris qu'on était en train de démolir le château de Ghisteltes sans avoir pris congé, ordonne d'arrêter les travaux.

Le comte d'Affaytadi à la suite de cette défense, communique sa requête du 2 novembre 1733 et l'apostille de Sa Majesté du 12 novembre. Le 6 mai 1734, résolution de la cour : « attendu qu'il est contraire au droit de laisser pénétrer ou de détruire des fiefs, au préjudice du domaine direct ; attendu qu'on n'a pas même consulté la cour, dont la seigneurie de Ghistelles relève immédiatement ; la défense susdite est renouvelée, avec une peine de 100 florins carolus contre tout infracteur ; elle sera affichée et publiée sur les lieux et insinuée au comte d'Affaytadi ».

Aujourd'hui encore, dans nos campagnes, les châtelains jouissent d'une considération héritée de l'ancien régime. La vie de château s'y est maintenue avec ses rites, diminués en importance sans doute par la disparition des seigneuries, mais avec toutes ses obligations et avec la participation aux manifestations locales : processions, présidences de sociétés sportives, bancs de distinction dans l'église, œuvres de charité, parainages et souvent aussi nous trouvons les châtelains revêtus de la charge de bourgmestre ou d'échevin. N'étant point mêlé aux petites rivalités locales, souvent descendant d'un ancien seigneur dans la famille duquel on avait possédé du chef de la seigneurie héréditaire la justice patrimoniale, le châtelain se trouve souvent tout naturellement amené à jouer un rôle d'arbitre. Il est, par le fait même des choses, au dessus des intrigues villageoises, des concurrences de personnes et son impartialité sera généralement une garantie de justice pour tous. Mais cette qualité de châtelain n'est pas toujours sans avoir son revers. En voici un exemple. Dans une localité de la Flandre Occidentale un jour un de mes amis, fils des châtelains du cru, avait été faire une emplette dans une petite boutique proche l'église du lieu. Il constata qu'entre le prix affiché à la vitrine et celui qui lui était réclamé il y avait un certain écart.

Étonné et quelque peu amusé par cette comptabilité en partie double, il demanda à la marchande le motif de cette différence de prix. Elle lui répondit avec une simplicité et un naturel désarmants : « maar dat zijn kasteel-prijsen ». Elle paraissait tout interdite de ce qu'on lui ait demandé le pourquoi d'une chose qui lui semblait d'une logique indiscutable.

Examinons maintenant quelques coutumes actuelles.

Blasons funèbres fixés sur les façades des mortuaires.

L'édit de l'Impératrice Marie-Thérèse du 11 décembre 1754 stipule en son article XXVI : « Quant aux blasons funèbres ils ne pourront être exposés au dessus des maisons mortuaires que pour les chevaliers ou descendants des titrés ou d'ancienne noblesse de quatre générations nobles, à peine de trois cens florins d'amende, et d'être détachés à leur frais » (46).

L'usage d'appendre des blasons au dessus de la porte principale de l'habitation du défunt était ancien et fréquent dans notre pays sous l'ancien état de choses. Les manuscrits relatifs aux monuments des familles le prouvent abondamment, de même que l'examen des procès héréditaires (47).

Cet usage subsiste encore de nos jours dans la ville de Bruges, seule localité, je crois où cette coutume s'est conservée.

Voici à ce sujet quelques précisions : À Bruges l'obit (48) orné des armoiries du défunt est encore à notre époque porté à l'église le jour des funérailles. Durant le

(46) Cf. *Almanach de la Cour de 1725 à 1840*, Documents relatifs à la Noblesse, aux Ordres, chapitres et corporations nobles, pp. 82 à 87 ; Gérard : *Législation Nobiliaire ancienne*, p. 252.

(47) Cf. Galeslont : *Inventaire des Procès Héraldiques aux Archives Générales du Royaume* ; et *La Noblesse Belge*, annuaire de 1922, 1^{re} partie, p. 159 : *Les Procès Héraldiques dans le comté de Namur* par M. Albert Huart. Celui-ci écrit : « La porte de la mortuaire se décorait pendant une période de deuil plus ou moins longue, non seulement de blasons, mais d'autres accessoires rappelant la qualité du défunt. Catherine Marotte, veuve du colonel d'un régiment de cavalerie Charles de Celles y ajoute : deux estendards l'un contenant une aigle noire et l'autre une croix de bourgoigne avec des musquets, trompettes, tambours, brasendes de fer et autres armes. Plus loin : « En 1633, aux obseques de Gérard Moreau dit de Fossé de Gerhehaye Sr. de Thon, incense le grand blason marchant devant porté par certain Antoine Houson, bourgeois de Namur ; en après avoir esté le dit blason affiché en haut de la porte de la maison seigneuriale dudit Thon en haye et velour ».

(48) Pour le prix de blasons funèbres cf. *Histoire de la Peinture et la Sculpture à Malines*, par Em. Gaels, tome I, p. 36.

service ou le place devant le catafalque, vers le public. Deux domestiques, modernes tenants, vêtus de noir, le tiennent pendant l'offrande et le tiennent du côté de l'évangile jusqu'à la fin du défilé des assistants. Ensuite le blason est replacé devant le catafalque. *Après les funérailles l'obit est fixé pendant six semaines au dessus de la porte d'entrée principale de la mortuaire.* Nous donnons ici les reproductions de deux photographies dues à l'obligeance du baron Roland van Caloen. Sur la première on remarque le blason funèbre (de gueules au levrier rampant d'argent accolé d'or) de messire Charles Dhont, ancien colonel de la garde civique de Bruges, décédé le 26-VII-1936. Ce blason funèbre est resté exposé six semaines au dessus de la porte de la vieille demeure du défunt, 14 rue Courte d'Argent à Bruges.

La seconde photographie montre le blason funèbre du baron Ernest van Caloen, ancien conseiller provincial et échevin de la Ville de Bruges, décédé à son château de ten Berge le 6-I-1937. On aperçoit sur son obit, fixé au-dessus de la porte cochère du vaste hôtel patricien des van Caloen, Dijver 11, à Bruges, le vieil écu d'hermine au léopard de gueules de cette très antique famille flamande.

On trouvera quelques détails sur les blasons funèbres apposés sur les façades des mortuaires dans l'ouvrage du baron Jean Bethune : « *Mercaux des familles brugeoises* », Bruges 1880. Ainsi, en ce qui concerne le compte des funérailles de Jean Tacquet, mort le 28 septembre 1618, on y trouve que le peintre Jean Rycx fournit le grand écusson placé au dessus de l'entrée de la mortuaire située rue Saint-Georges à Bruges « *voer het leveren ende maecken vanden blasoene hanghende voor den huuse* ». Page 456, même ouvrage, l'auteur signale que les armoiries de la famille Rommel avaient été portées publiquement lors de l'enterrement et placées comme de coutume pendant un an et six semaines au dessus de l'entrée de la mortuaire. Comme on le voit la période durant laquelle on laisse le blason exposé sur la façade est actuellement beaucoup moins longue que jadis (aujourd'hui six semaines seulement). Page 457, le baron Réthune donne des détails tout à fait typiques : Nicolas Rommel étant venu à décéder le 13 août 1669, ses funérailles furent célébrées avec les honneurs nobiliaires. Le roi



Viel usage héraldique encore en vigueur à Bruges. Après le décès d'un membre de la noblesse son blason funèbre est pendu durant six semaines au dessus de la porte principale de la mortuaire. La photographie du bas montre l'hôtel de messire Charles Dhont, 14, rue Courte d'Argent à Bruges avec le blason funèbre de celui-ci. L'illustration du haut reproduit l'exposition du blason funèbre du baron Ernest van Caloen, au dessus de la porte cochère de l'hôtel du défunt, 11, Dyver à Bruges.

d'armes Bouhelier avait poursuivi la famille à laquelle il ne reconnaissait pas ce droit. D'où débats en justice. Bouhelier « piqué » (ghepicqueert) par ces débats se permit dès le 20 août de venir avec deux suppôts enlever le blason appendu à la mortuaire et, sans autres façons l'emporta, malgré les protestations de la veuve, qui était encore « dans les six premiers jours de sa douleur ».

Pour réparer cet affront et de l'avis de fameux juriconsultes la dame Rommel fit aussitôt placer un autre obit au dessus de l'entrée de sa maison et adressa une plainte au conseil de Flandre contre la violence exercée par Bouhelier. Mais celui-ci obtint une ordonnance qui l'autorisait à enlever le nouveau blason et à le sequestrer et défendait à la plaignante, sans même qu'elle eut été citée ou entendue, d'en mettre un autre.

Cette sentence ayant causé grand émoi à Bruges et « affaibli le vieux renom de la famille » la dame Rommel en releva appel et présenta de rechef plusieurs témoignages pour prouver que les parents, les enfants et le frère de Nicolas Rommel furent enterrés avec les honneurs nobiliaires ».

Dans *La Noblesse Belge*, annuaire de 1929-1930, 1^{ère} partie, feu M. Alfred De Ridder a publié une intéressante étude, très documentée sur les : « Prérogatives nobiliaires et ambitions bourgeoises ». Dans cette étude l'auteur, chapitre III : Deuils, funérailles et tombes, s'occupe p. 167 des blasons exposés sur les façades : « Un droit spécialement réservé à la noblesse titrée mais qui donna lieu à de multiples usurpations et contestations, c'était celui d'exposer les armoiries d'un décédé au-dessus de sa maison mortuaire en les entourant d'une moulure dorée et d'une bande de velours et de soie ». Les rois d'armes dénoncent l'abus dans l'article XVII de leur projet d'édit de 1630 : « Pour réfréner aussi le désordre qui peu à peu s'est introduit dans nos Pays-Bas, depuis tems ença au regard de blasons d'armoiries, que l'on est accoutumé de faire afficher devant les maisons des trespassez pour y demeurer l'an de l'obit ». Ici donc le texte dit que la période d'exposition est d'un an. Toutefois page 170, M. De Ridder signale que dans un procès intenté en 1658, les nobles ne pouvaient exposer en cas de décès, un

écu funéraire au-dessus de la porte de la maison que pendant un an et six semaines.

Par contre les personnes d'une naissance illustre pouvaient seules faire pareille exposition pendant deux ans (49). La manie réformatrice de l'époque de Joseph II devait aussi amener l'autorité à s'occuper de cette question. Sous ce souverain, dit M. De Ridder (50), on procéda à la préparation d'un nouvel édit héraldique. Le Grand Conseil de Malines proposa de réserver le privilège d'exposer sur les façades les blasons aux titrés ou bien de l'accorder à tous les nobles. De son côté le Conseil de Tournai en proposa la suppression à cause de la dépense considérable qu'il entraînait ou de le réserver aux ducs, princes et chevaliers de la Toison d'or.

Cette vieille coutume qui n'existe plus aujourd'hui qu'à Bruges était donc très en honneur dans la Noblesse sous l'ancien régime. On y tenait beaucoup et lorsqu'un membre de la noblesse faisait son testament, souvent il indignait qu'il voulait que ses obsèques soient célébrées « avec la pompe funèbre et service divin comme on est accoutumé de faire pour autres de nostre condition ». Ce qui comportait l'exposition du blason à l'église et sur la façade de la mortuaire. Nous avons cru intéressant de publier ici deux photographies montrant qu'à notre époque cet usage se maintient en Flandre Occidentale ; ces photos nous paraissent d'autant plus curieuses qu'aucune revue ou aucun journal n'a donné des reproductions de cette survivance, dans notre pays, d'un usage d'ancien régime maintenu jusqu'à nous (51).

(49) Galesloot, *Inventaire des Procès héraldiques*, tome III, f^o 124, Archives G^{ra} du Royaume à Bruxelles.

(50) p. 169.

(51) Suivant le baron Jean van Cnloen, l'Histoire locale brugeoise rapporte que le comte d'Egmont ayant été décapité son blason fut suspendu à l'envers au dessus de la porte de son domicile rue des Aiguilles à Bruges, parce que suivant les dirigeants de l'époque, il avait démerité. C'était l'usage autrefois de mettre le blason à l'envers en signe de mépris. Dans son *Histoire du Blason et science des Armoiries*, G. Eysenbach rapporte, p. 81 que pendant le siège de Montcontour un anglais auquel Du Guesclin avait oublié de faire un paiement à échéance convenue fit peindre les armes du gentilhomme français « et les fist traiter et peindre renversées sans dessus dessous comme d'un parjure ».

Jonchements de paille dans les églises, et dans les rues, lors des enterrements ou services funèbres.

La question de l'emploi de la paille lors des obsèques a été souvent traitée. Elle a fait l'objet d'un débat intéressant reproduit dans le compte-rendu du Congrès Archéologique et Historique de Bruxelles de 1891, pp. 343 à 351. Lors de ce congrès on y a fait assaut d'érudition mais aucune solution n'a été apportée à la question à débattre qui était : « Quelles sont les localités du pays flamand où subsiste la coutume de joncher l'église de paille lors des grands services funèbres, et quelle est l'origine de cette coutume ? »

Les thèses en présence et les détails fournis seront appréciés par les lecteurs du *Folklore Brabançon* que nous renvoyons à ce compte-rendu détaillé.

À Bruges, l'emploi de la paille lors des grands services a totalement disparu ; par contre à Gand cet usage est encore en vigueur et je me souviens qu'il y a quelques années, lors d'un service célébré en cette ville j'ai vu au moment de l'offrande des personnes arriver dans le chœur avec tout un enchevêtrement de paille autour des pieds. On pourra longtemps discuter de l'origine de cette très ancienne et curieuse coutume. J'ai entendu dire que ce serait là un signe rappelant la qualité de propriétaire terrien du défunt. D'autres personnes affirment, plus vraisemblablement, que cet usage est uniquement réservé aux personnes de condition noble.

L'annuaire de la Noblesse de 1872, p. 389, a signalé cet usage en faisant mention du décès le 9 déc. 1871 à Courtrai d'une dame du Toiet. On y trouve en bas de page, la note que voici : « Un journal de Courtrai rapporte que lors de l'enterrement de cette dame la voie publique sur le parcours du cortège funèbre jusqu'à l'église était couverte de paille, signe distinctif que la défunte était de noble sang. Cette particularité nous paraît intéressante à citer comme usage local ». La Revue « Jadis », déc. 1899, p. 189, s'est aussi occupée de cette question. On y signale qu'aux funérailles du comte Cornet d'Elzuis à Maizières, près de Mons « les chemins et l'église étaient jonchés de paille depuis le château jusqu'au maître autel ». Le jour-

nal le Soir du 18 nov. 1903, lors du décès du duc d'Ursel, affirma que cet usage était accompli en mémoire du verset de l'Église « Et les grands de la terre seront fauchés comme l'herbe des champs ». Dans la Revue « Jadis » (mars 1906) le comte Thierry de Limburg Stirum s'est aussi intéressé à cette question : « Cet usage était jadis dit-on, réservé pour les personnes nobles et était pratiqué à Gand jusque dans ces derniers temps pour les grands services ».

Le comte de Limburg Stirum rappelait en même temps un passage de *l'Inventaire des Archives de l'École Bogarde à Bruges* (52), où il est fait mention d'une promesse (30 juin 1351) de la communauté des Dominicains à Bruges de faire célébrer deux anniversaires pour dame Alise van Huutkerke. Cette dame avait ordonné : qu'on donnerait au sacristain 2 s., celui-ci soignera pour l'offrande, etc., et fournira la verdure ou la paille pour joncher le pavé de l'église (en de vorsien van garse inf van stroye te stroyene). Comme on le voit cette coutume est extrêmement ancienne.

Dans le Bulletin de l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique de 1923, dans son étude sur le célèbre peintre Wenceslas Cobergher (1557 ? † 1634) M. Paul Saintenoy a noté que lors de l'enterrement du dit Wenceslas Cobergher, chevalier, seigneur de St-Antoine et Cobergher aux Moeres de West Flandre, décédé à Bruxelles le 23 nov. 1634, celui-ci fut enterré dans l'église des Récollets, le 25, à 4 heures de l'après-midi escorté par 24 porteurs de torches et que les rues étaient jonchées de paille (53). Le baron Béthune op. cit. p. 454, signale également la présence de la paille lors des funérailles d'Henri de la Porte, mort le 7 avril 1697. De son côté M. De Riddere signale p. 192, de son travail précité, qu'en janvier 1713 le procureur général de Flandre s'attaqua à un brugeois, avocat, qui aux funérailles de sa belle-mère avait fait semer de paille la rue depuis la maison de la défunte jusqu'à l'église, « le tout au scandale et au grand murmure du public » (54).

(52) p. 206, par Gilliodts

(53) p. 40.

(54) Voir aussi Procès Héraldiques, tome II, verbo Le Mire et tome XXII où l'on trouvera des renseignements curieux sur des procès à propos de l'emploi de la paille et mss. divers n° 504b aux A. G. R.

Dans le n° de février 1904 de « Jadis », M. Emile de Munck signala également l'emploi de la paille dans le pays de Waes. Au service du chevalier Bernard de Schoutheete de Tervarent la paille fut distribuée aux pauvres à l'issue de la cérémonie funèbre par l'un des marguilliers de la paroisse. M. de Munck affirme dans cet article que la paille n'est plus répandue à l'église qu'en faible quantité lors des services par suite des risques d'incendie ou par mesure d'économie.

Un abus typique est signalé dans cet article : « avant la guerre une famille ayant autorisé l'usage de la paille sans songer d'indiquer la quantité, en a reçu la facture s'élevant à plusieurs centaines de francs ».

Le secrétaire du cercle archéologique du pays de Waes m'a écrit en juin 1937 que l'usage de la paille aux services funèbres a été général dans le Pays de Waes et qu'il subsiste encore dans ce pays à Beveren et dans d'autres localités là où la noblesse est encore existante. Par contre à St. Nicolas où les derniers nobles sont morts il y a une trentaine d'années l'usage a entièrement disparu. L'épaisseur de la paille était de deux pouces environ.

Autres coutumes lors des funérailles.

La photographie du cortège funèbre du comte Arnold t'Kint de Roodenbeke, ancien président du Sénat, que nous reproduisons dans cet article vous a été communiquée aimablement par le directeur du Soir Illustré, M. Henri Libbrecht (55). On y voit le cortège se rendant du château d'Oydonck à l'église de Maria Lerne le 16 août 1928. Dans le fond on aperçoit l'architecture imposante du château du défunt et derrière le cercueil la silhouette du duc de Brabant. Les huissiers du Sénat encadrent la bière tandis qu'en tête du cortège deux domestiques, vêtus de noir, portent le blason funéraire du défunt, orné d'un large crêpe noué au haut de l'obit. Cette coutume est encore en usage aujourd'hui lors des enterrements solennels de chefs de guerre appartenant à la Noblesse et de certains officiers nobles.

(55) Cette photographie figure p. 3. Le Soir Illustré, du 25 août 1928.



Funérailles du Comte t'Kint de Roodenbeke à Oydonck. Deux domestiques habillés de noir précèdent le cortège et portent le blason funéraire du défunt. (Photographie Soir Illustré)

A Bruges, lors des funérailles du major Robert Veranne-man de Watervliet, du 4^e de Ligne, le 13 avril 1926, le cor-tège funèbre se rendant à l'église St.-Jacques était précédé par le blason funèbre du défunt, porté par deux soldats.

M. Joseph Coppieters, ancien chef de cabinet du Gouverneur de la Flandre Occidentale (56), m'a signalé un autre usage disparu depuis la guerre : A Bruges les orphelins de l'école Bogaerde portaient des flambeaux gar-nis de petits écussons armoriés du défunt depuis la mor-tuaire jusqu'à l'église et de l'église jusqu'à la porte de la Ville. Ils marchaient sur deux rangs de chaque côté du cercueil, en chantant le « Miserere ». L'École Bogaerde ayant disparu cet usage fut repris par un particulier qui réunissait à cet effet une vingtaine de garçonnets. Ceux-ci portaient un uniforme bleu foncé à boutons dorés et un bonnet rappelant la coiffure écossaise. Le particulier susdit est décédé pendant la guerre et cet usage a disparu.

M. Albert Huart dans sa belle étude sur les Procès Héraldiques au comté de Namur a signalé un usage simi-laire dans cette province et a donné des détails fort curieux (La Noblesse Belge, annuaire de 1922, 1^{re} partie). Lors du décès de membres de la famille Royale les personnes de la Noblesse en Belgique prennent le deuil. Les membres de la bonne bourgeoisie les imitent. Lors des deux deuils cruels qui ont frappé notre souverain actuel cet ancien usage a été suivi dans la Noblesse Belge avec empressement et une réelle unanimité. (Voir au sujet des deuils de Cour : le High Life de 1938, p. 506).

Les personnes qui ont visité l'église Notre-Dame à Bruges ont sans doute été frappées d'y voir un curieux tableau de bois avec large corniche, orné d'armoiries, d'une cotte d'armes, d'éperons, gantelets etc. en fac-similé. C'est ce qu'on appelait jadis un cabinet d'armes. M. Octave le Maire a publié à ce sujet dans le n° de mai 1936 du bulletin « Le Parchain », une étude très documentée sur les cabi-nets d'armes malinois. « Après les funérailles, dit-il, une

(56) Nous remercions également, outre M.M. Libbrecht et Cop-pieters, M. Octave le Maire ancien conseiller historique du Musée Postal pour divers renseignements utiles qu'il nous a donnés.



Le cabinet d'armes n'est plus en usage. Voici l'un des derniers, conservé en l'église N. D. à Bruges. C'est celui de Nicolas de Schietere, chevalier, seigneur de Rynslede, Moerloop, Wallincourt, etc., Bourgmestre de Bruges, † 29-IV-1637.

(Photogr. A. F. Brusselle - Bruges.)

partie de ces pièces d'honneur étaient parfois accrochées à des tableaux de bois appelés cabinets d'armes ou pompes funèbres qui restaient à l'église comme une sorte de trophée érigée à la mémoire du défunt. Toutefois au lieu d'attacher les pièces d'honneur elles mêmes « in specie », on se contentait souvent de les représenter en peinture en sculpture ou par des reproductions en carton ou en bois peint ». Les cabinets d'armes, ajoute-t-il, de la famille de Schietere de Lophem à Notre Dame à Bruges et de la famille de Gros à St. Jacques dans la même ville, sont en carton peint. Ce sont vraisemblablement les seuls existant encore en Belgique. L'auteur de cette étude a donné un aperçu sur les différents cabinets d'armes de souverains, de hauts dignitaires militaires, de la noblesse de robe, de femmes et de gentilshommes titrés ou non, n'ayant pas occupé de hautes charges militaires. Ces derniers cabinets d'armes exhibaient au centre la cotte d'armes accompagnée en chef des armes timbrées ou couronnées, à dextre l'épée, à senestre les gantelets, en pointe les éperons. Sur les côtés, à dextre et à senestre, les quartiers, généralement au nombre de quatre, sauf en Brabant Septentrional où l'on en exhibe souvent 8, 16 ou 32.

La photographie du cabinet d'armes de la famille de Schietere de Lophem conservé à Notre-Dame à St-Sauveur que nous publions dans cette étude, constitue la première reproduction photographique, pensons nous, d'un cabinet d'armes. L'usage des Cabinets d'armes est tout à fait abandonné aujourd'hui. Sous l'ancien régime lors des funérailles de militaires de grades élevés on faisait figurer à l'église sur le catafalque des attributs rappelant la carrière militaire du défunt. Les archives du Conseil des Finances, entretien des Bâtimens Royaux, 1775, aux Archives Générales du Royaume livrent le renseignement suivant : Le 29 mars 1775 la marquise de Los Rios obtint le prêt de l' Arsenal d'un casque, d'une cuirasse et d'un bâton de maréchal pour orner le sarcophage du Maréchal de Los Rios, son mari, dans l'église du Sablon le lendemain, pendant les funé-

(57) P. Sclatmer : *Les arts et les artistes à la Cour de Bruxelles*, p. 129, tome II

raillies (57). Comme on le voit, on n'hésitait pas à s'adresser à un musée, en l'espèce l' Arsenal de Bruxelles (58) pour faire figurer des attributs authentiques lors des funérailles. Le baron Jean Béthune dans son travail déjà cité a donné p. 436 un exemple du prix payé pour un cabinet d'armes : Pour celui de Gérard van Volden, chevalier, † à Bruxelles le 14 déc. 1662 on a payé à l'armurier pour livraisons « à Charles Steen pour façon du casque et des gants 4 lb. 6 s. 8 g. ; pour la rapière et les éperons 1 lb. 13.4 ; pour le tabar 0.17.0 et pour le tortil du casque 0.3.8. Total : 7.06 ».

Quelles sont de nos jours les caractéristiques des services funèbres des nobles ? Aujourd'hui, lors de ces cérémonies le blason obit se place généralement sur le catafalque face aux fidèles. Il est en bois tandis que les petits écussons qui ornent les porte-cierges autour du catafalque, et dans certaines régions ceux fixés aux cierges de l'autel, sont en carton. A Bruxelles, généralement, le jeu des blasons est de onze pièces : d'abord le grand blason en bois en forme de losange, les quatre plus petits de coins du catafalque, en carton, aussi en forme de losange, et les six petits en carton placés sur les porte-cierges de l'autel, mais ceux-ci de forme rectangulaire (59). L'usage des « quartiers » sur les blasons funèbres se fait extrêmement rare, de même que sur les pierres tombales. Notons aussi que jadis lors des cérémonies de mariages de membres de l'aristocratie, des écussons aux armoiries respectives des deux conjoints décoraient parfois le chœur et le maître autel (60). Dans les Mémoires du cercle Historique et archéologique de Courtrai, 1936, p. 13, note 49, le comte Pierre de Lichtervelde a donné quelques détails curieux sur un enterrement à Tournai en 1391 : « Item, à l'offrande fut premièrement délivré l'écu de la guerre à Gyrard de Lichtervelde

(58) Cf. sur l' Arsenal : *Catalogue des Armes et Armures de la Porte de Hal*, par Edg. de Prelle de la Nieppe, Bruxelles 1902, pp. 1 à 15

(59) Je dois ces renseignements à l'obligeance du directeur de la Maison Melchior, 161 rue de Louvain, Bruxelles.

(60) Cf. Le Moniteur du 29 mai 1844, mariage Levis Mirepoix-Merode.



Service funèbre avec blasons posés sur le catafalque.
(Le grand blason central en bois est absent ici).

et à Jean de Twinghen (Cuinghem ?) escuiers auquel écu furent attachées XII chandelles et à chacune un blanc denier gros. Item, pareillement fut porté et tenu l'escu de tournoy par Claes le Deurwaerdere et Pierre de Raisse escuiers et offert par messire Henri de Melun et Monseigneur le Haze de Flandre. Item, fut porté 1 heaume de tournoy par Jehau de le Wale et offert par Monseigneur Jaques de Lichtervelde, etc. (61).

Une coutume héraldique très curieuse, aujourd'hui disparue en Belgique, est celle de l'enterrement des armoiries d'une maison noble. Dans l'Annuaire de la Noblesse de Belgique de 1847 une relation de cette cérémonie pleine de couleurs a été donnée ; je crois qu'elle est de nature à intéresser les Folkloristes :

Lancelot-Ignace-Joseph baron de Gottignies dernier descendant de sa maison avait par son testament exprimé la volonté d'être enterré avec ses armes. Il mourut le 18 novembre 1786 et son corps fut transporté à Goyck pour y être inhumé. Après que le clergé eut dit l'absoute sur le corps et que la bière, toute resplendissante de sculptures et d'ornements de cuivre, eut été descendue dans le caveau, les hérauts Beydaels de Zittaert, roi d'armes dit *Touzon d'Or* et Jaerens de Santberghen, roi d'armes de Lothier et de Brabant, tous les deux en grand costume, revêtus de leurs culles et portant l'émail au col, s'approchèrent de la fosse entr'ouverte qu'entouraient les nombreux amis et les alliés du défunt. M. Beydaels tenant à la main une canne et une épée, double emblème de la noblesse civile et de l'illustration militaire, s'adressa à l'assistance et déclara qu'il allait enterrer les armes de la noble famille de Gottignies, à moins que quelqu'un n'y eût intérêt et ne s'y opposât. Il répéta cet avertissement à trois reprises, employant la formule sacramentelle : *Messieurs, écoutez et voyez, il n'y a personne qui réclame ?* A la troisième fois, il monta d'une voix haute : *Vous serez donc témoins que nous allons faire notre office.* A ces mots il brisa la canne sur son genou et en jeta les débris dans le caveau ; il en fit de même de l'épée.

Il prit ensuite l'écusson sur lequel étaient blasonnés les trois maillets de sable sur champ d'argent qui forment les armoiries des Gottignies, les brisa à l'aide d'un marteau d'argent et en jeta les fragments sur le cercueil ; on lui remit alors une plaque de cuivre sur laquelle était gravée l'inscription suivante, dont il donna lecture d'une voix claire : « Ce jourd'hui, 27 de mois de novembre 1786, furent enterrées les armes de la très noble famille de Got-

(61) - Jacques de Lichtervelde, seigneur de Coolscamp, Bailli de Courtrai 1301-1395.

lignes, éteinte par la mort de haut et puissant seigneur Lancelot Tounee-Joseph baron de Gottignies, du Saint-Empire et de Goyck, seigneur de Gestel, Steenkercke, Leerbeke, La Haye, Borgesteyn, du Bucq, Terborcht, etc., chambellan actuel et conseiller d'État et d'Épée de Sa Majesté l'Empereur, membre de l'État Noble du Brabant et de celui du Hainaut, décédé à Bruxelles le 18 novembre 1786. Il ajouta d'un ton lugubre : *Priez Dieu pour son âme*. Il s'arma à cet instant d'une pelle d'argent et jeta trois pelletées de terre sur le cercueil en disant chaque fois : Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, Dieu veuille faire miséricorde aux âmes du défunt seigneur et de ses nobles prédécesseurs. La cérémonie se termina par la lecture et la signature du procès verbal.

Droits honorifiques dans les Eglises.

On lit dans le *Moniteur* du 11 février 1866 : Ministère de la Justice. Concession de tribune. Un arrêté du Ministre de la Justice, en date du 7 février 1866, approuve la délibération du 14 décembre précédent, ratifiée par M. le cardinal-archevêque de Malines et par laquelle le Conseil de fabrique de l'église de Malèves, commune de Malèves-Sainte-Marie-Wastinnes (province de Brabant) *concède une tribune au baron de Vrints de Treuenfeld, à sa femme, la baronne Osy de Segwaart et à leur famille, en considération des bienfaits dont ils ont gratifié cette église*. Nombreux sont encore aujourd'hui les châtelains nobles qui en notre pays possèdent des tribunes dans les églises, soit par possession héritée en quelque sorte de l'ancien régime, soit à cause de largesses faites en faveur du temple et de la paroisse. On trouvera des détails intéressants sur cette matière dans le *Traité des droits honorifiques des seigneurs dans les églises* par Maréchal et Danty, Paris 1726, in-4°. Dans les coutumes du Bourg de Bruges, tome II, p. 513 on trouve les renseignements que voici : Les droits honorifiques étaient divisés en majeurs et mineurs. On rangeait parmi les premiers : 1°) les prières nominales ou le droit d'être nommément recommandé au prône ; 2°) d'avoir l'ensevelissement après le clergé et avant les fidèles ; 3°) d'avoir un banc à quene et clos c'est-à-dire fermé par derrière, dans le chœur de l'église ; 4°) de pouvoir disposer de sépultures particulières dans l'église et d'y être enterré au lieu le plus honorable, c'est à dire dans le chœur ; 5°) d'avoir une

litre ou ceinture funèbre à son enterrement, tant en dedans qu'en dehors de l'église ; 6°) d'obliger que l'on sonne toutes les cloches, deux fois par jour durant quelques semaines après la mort. Ces honneurs n'appartiennent qu'aux patrons qui ont fondé et doté les églises et aux seigneurs hauts justiciers dans la justice desquels les églises paroissiales sont bâties. En cas de concurrence le patron est préféré et doit obtenir le 1^{er} rang. Ainsi, il aura son banc au côté droit du chœur et le justicier au côté gauche. Page 517 même ouvrage, l'auteur indique en outre : « Les droits honorifiques moyens appelés aussi droit de préséance, consistaient à avoir le pas pour recevoir l'eau bénite, le baiser de paix et le pain béni, pour aller à l'offrande et à la procession. Ces honneurs qui ne sont que de simples distinctions ou préférences sont déferés d'abord aux patrons et aux seigneurs justiciers ; mais les autres gentilshommes et personnes qualifiées n'en étaient pas exclues. De son côté M. Jules Bosmans dans son *Armorial ancien et moderne de la Belgique*, Bruxelles 1889, écrit : « Les seigneurs justiciers avaient la Hauteur et prééminence dans les églises de leurs seigneuries : le droit à une place distinguée (chapellet ou banc) pendant les offices, la présentation de l'eau bénite, etc. Ces droits honorifiques, ajoute M. Bosmans, valurent souvent des tribulations aux anciens feudataires : certains curés présentaient le goupillon au seigneur et aspergeaient ensuite abondamment sa famille ; d'autres transportaient « le banc de distinction » du côté de l'évangile, sa place normale, du côté de l'épître, etc. ». Ces lignes de M. Jules Bosmans prouvent que la bonne zwanze nationale parvenait à s'immiscer antrefois même dans les rapports entre le clergé et les puissances sociales...

Pactes de famille.

Le 1^{er} juin 1848 un curieux pacte de famille a été conclu entre tous les membres de la famille van Zuylen van Nyevelt, dont une branche est fixée dans nos provinces. Ce document qui repose au Conseil Suprême de la Noblesse à la Haye porte reconnaissance d'une origine commune et est revêtu de la signature de tous les membres mâles et

majeurs à cette époque au nombre de trente quatre, dont onze appartenant à la branche Réformée et vingt trois à la branche Catholique Romaine représentée en Belgique et en Bavière.

Les signataires se faisaient réciproquement la promesse de s'accueillir et recevoir « comme bons parents, agnats et amis, partout où ils se rencontreront dans le monde ; de se rendre tous les services possibles, de s'être mutuellement de bon conseil et de partir généralement du principe que plus on favorisera le sort individuel des membres de la famille, plus on répondra au but du présent acte d'amitié et d'alliance ». L'article final mérite aussi d'être reproduit : « À chaque renouvellement d'année les branches Catholique et Protestante s'engagent à échanger entre elles les extraits des actes de naissances, de mariages et de décès survenus pendant l'année révolue, afin que les registres généalogiques de la famille soient continués et tenus en bon ordre. Ainsi fait et signé dans les années 1845 et 1846 aux divers lieux de résidence des membres de la famille en quadruple expédition pour être remise aux branches respectives » (62). J'ignore si ce pacte est toujours en vigueur et s'il en existe d'autres dans notre pays, mais il m'a été signalé qu'il y a quelques temps « un chapitre de famille » a été tenu par la famille Snoy au château de Bois-Seigneur-Isaac.

Qualifications (63).

Dans le Folklore Brabançon de décembre 1932 Monsieur Paul Hermant a donné une étude, toute pleine d'observation, intitulée : « A propos de la Vanité », où figure au sujet d'une catégorie de gens du monde populaire bruxellois l'évocation du prestige du petit « de » ou du petit « van » même dans le peuple : « Une autre vanité, écrit M. Hermant, non moins typique et naïve, est celle de cet

(62) Cf. *Bruges et le Franc*, par J. Gailliard, supplément, Bruxelles 1884, pp. 159 à 161.

(63) Voir aussi *La Noblesse Belge*, annuaire de 1925, 1^{re} partie, les qualifications nobiliaires par M. A. De Ridder.

obèse marchand de soupe qui a pour sobriquet « den Dikken Tich » (le gros Baptiste) et qui s'obstine à mettre devant son surnom van (de) avec un petit v r.

Nous reviendrons plus loin sur la question du petit « de » ou petit « van ». D'après l'Almanach Royal officiel du Royaume de Belgique (édition 1937), p. 133, voici quelles sont en Belgique en dehors des titres de grades, et de qualifications d'altesses, pour certaines familles les qualifications auxquelles les nobles ont droit dans notre pays : Tous ceux qui font partie de la Noblesse ont le droit à la qualification de *messire* ; en flamand à celle de *hoogwelgeboren*, ou à celle de *hooggeboren*, s'ils ont le titre de vicomte ou un titre supérieur. Tous les nobles non titrés autrement en vertu des lettres patentes ou des listes officielles ont droit au titre d'*écuyer*, qui d'après les usages héraldiques doit suivre le nom patronymique. Ce titre se traduit en flamand par celui de *jonkheer* ou *jonkvrouw*. Le titre d'écuyer est très peu porté dans l'ancienne noblesse. Les nouveaux nobles le portent souvent. Par contre dans la cavalerie le titre d'écuyer est généralement porté et figure dans les annonces officielles de promotions. Dans la région de Bruges les affiches de ventes publiques par notaires portent à l'occasion des ventes faites par des châtelains (foin, bois, etc.) devant le nom du châtelain vendeur la qualification « *Wel edele Heer* ». Le sens primitif de cette formule a été dénaturé et aujourd'hui cette expression est largement employée comme formule de politesse vis à vis des personnes jouissant d'une certaine considération.

Le chevalier Marcel de Schaetzen, directeur de l'Annuaire de la Noblesse Belge, nous a signalé un curieux usage. Avant la guerre de 1914-1918, dans le Limbourg le mot « *mevrouw* » était strictement réservé aux femmes mariées appartenant à la Noblesse. Les autres étaient appelées « *madame* ». Le chevalier M. de Schaetzen se souvient que dans une famille noble où il y avait cinq jeunes femmes, quatre d'entre elles ayant épousé des nobles étaient qualifiées « *mevrouw* », tandis que la cinquième mariée à une personne n'appartenant point à la noblesse n'est jamais parvenue à se faire appeler « *mevrouw* » par les domestiques et les autres habitants du village. Depuis la guerre

cette coutume a évidemment disparu dans la démocratisation générale. Dans la *Petite Revue Illustrée de l'Art et de l'Archéologie en Flandre* du 15 avril 1903 a paru une étude : « Le titre de Madame », Curiosités de l'Histoire, où l'auteur corrobore le témoignage du chevalier de Schaetzen « le titre de *madame*, y est-il dit, se généralisa bientôt dans tous les rangs de la Société. Il n'en fut pas de même de la qualification équivalente de *mevrouw* qui aujourd'hui encore (1903) en pays flamand est presque exclusivement réservée aux femmes de la noblesse ».

L'Esprit dans la Noblesse.

Le comte Alfred de Vigny écrivait un jour à la Princesse de Salm-Dyck née de Theis : « Ce qu'on nomme le grand monde a toujours été pour moi le meilleur, tout calomnié qu'il fut en tout temps, parce que ce n'est qu'en lui que se trouvent établis des usages qui semblent venir d'un sentiment inné de délicatesse ». Les trois qualités de l'esprit du « monde » sont, en l'a dit, le trait, le tact et le goût. Voici quelques exemples typiques :

Dans le pays d'Anvers, au cours d'un dîner un noble d'assez fraîche date ne faisait que parler lambels et blasons, tout comme un simple cadet de Gascogne. A un moment donné il s'adressa à un gentilhomme de très vieille race et par dessus la table lui dit : « C'est curieux n'est ce pas, cher ami, nous avons presque les mêmes armoiries. Vous et moi portons dans notre écu un sanglier. Seulement le votre est assis, tandis que le mien, il court ». Alors très doucement le gentilhomme de vieille race lui répondit : « Voyez-vous, mon cher, quand votre sanglier aura autant couru que le mien, à ce moment il pourra aussi se reposer ». Dans une ville du pays, un jour un gentilhomme s'était rendu dans un dépôt d'archives pour y consulter différents documents relatifs aux siens. L'archiviste crut à cette occasion devoir faire au visiteur qui ne lui demandait pas ses opinions, une profession de foi : Mon père à moi, Monsieur, était simple ouvrier. Le gentilhomme répondit qu'il avait toujours eu beaucoup d'estime pour un self made man et surtout pour ceux qui, issus de familles plébéiennes en ne

reniant pas leur origine, ne renient point leurs parents. Mais deux ou trois fois l'archiviste replaça sans motif son « Mon père à moi, Monsieur, était ouvrier ». Alors son interlocuteur de lui dire paternellement « Ne vous fatiguez pas, cela se voit de suite ». Une personne de l'aristocratie belge avait pour grand père par alliance le fabricant de pianos Erard. Le manque de quartiers de noblesse de ce côté était royalement compensé par d'agréables millions. Un jour au cours d'une réception on posa à ce sujet la devinette suivante : Quelle différence y a-t-il entre le comte de X... et le duc d'Arenberg ? — C'est que le duc d'Arenberg descend d'Évrard de la Marck, tandis que le comte de X... descend de la marque Erard ». A Gand un marquis Rodriguez d'Evora y Vega finit ses jours en compagnie d'un de ses cousins qui lui fit faire de grosses dépenses. Dès lors on était accoutumé de dire : le baron de X... dévora y Vega ».

Dans cette même ville ont séjourné autrefois les Bette qui furent marquis de Ledé, les comtes et vicomtes Vilain XVIII, les Triest qui furent barons d'Auweghem et les d'Hane, famille à laquelle appartenait le comte d'Hane Steenhuyse, lequel reçut magnifiquement, dans son hôtel de la Rue des Champs durant les Cent jours, le Roi Louis XVIII. Aussi était-il de tradition de dire qu'à Gand pour être considéré il fallait être Bette, Triest ou Vilain ou au moins de famille d'Hane.

A Namur, le Roi Léopold II ayant assisté à une fête donnée par le baron de Montpellier, gouverneur de la Province, demanda à la fille de celui-ci quelle était exactement le nom du bleu de la robe qu'elle portait avec tant de distinction.

— « Le Bleu de roi, Sire », lui fut-il répondu.

Au cercle un monsieur parlait avec fort peu de respect de la vertu d'une dame à laquelle il prêtait un grand nombre d'aventures. « Et avec celui-ci, et avec celui-là ». Alors calmement, le comte de B... laissa tomber : Si vous lui laissiez au moins le temps de se rhabiller ?

Une jeune comtesse dont la famille avait le droit de porter dans ses armoiries le manteau d'hermine taquinait un jour gentiment le comte d'O... au sujet de l'absence,

dans ses armoires à lui, de ce manteau d'hermine dont elle était si fière. « Vous avez de la chance lui répondit-il, vous devez avoir bien chaud en hiver là-dedans, chère comtesse ».

Le marquis de Gallifet se promenant un matin à cheval avec la mère du célèbre Boni de Castellane, au Bois de Boulogne passa dans l'allée des Poteaux à côté de M. de Marseilles. Ce prêtre défroqué, qui l'avait connu dans sa jeunesse, en l'apercevant, ôta respectueusement son chapeau. Gallifet s'arrêta un instant et au lieu de lui rendre son salut, lui adressa une grande bénédiction en forme de croix. Autre trait : Quand M. de Vendôme fit signer les chefs de la noblesse espagnole en faveur de Philippe V, plusieurs ajoutèrent à leur signature, *noble comme le roi*. Le duc de Vendôme les laissa faire, ne voulant pas préjudicier aux affaires du prince pour lequel il agissait ; on dit qu'il perdit pourtant patience lorsque l'un d'eux allant encore plus loin que les autres, ajouta à la qualité de noble comme le roi, ces mots : *y un poco mas*, et un peu davantage.

« Apparemment, seigneur cavalier, lui dit le duc de Vendôme, vous ne révoquez pas en doute la noblesse de la maison de Bourbon, la plus ancienne de l'Europe. — Non, seigneur duc, reprit l'Espagnol ; mais Philippe V est Français et j'ai l'honneur d'être Castillan ». On sait qu'Henri IV aimait beaucoup la noblesse de France. Un ambassadeur d'Espagne lui ayant marqué sa surprise de ce qu'il était environné de beaucoup de gens de qualité et de condition, ce prince lui répondit : « Si vous m'aviez vu un jour de bataille, ils me pressent bien davantage ».

Magnifique certificat donné par le Souverain au courage, à la bravoure de la Noblesse de son pays et qui pourrait s'appliquer avec justice à la Noblesse de bien des pays. M. Henri Carré, doyen de la faculté des lettres de l'Université de Poitiers, dans son ouvrage « La Noblesse de France et l'Opinion publique au XVIII^e siècle », Paris 1920, livre où cet auteur ne se montre pas toujours tendre pour l'aristocratie française, est forcé de reconnaître (p. 165) que : « Jusqu'à la fin de l'ancien Régime personne ne mit en doute la bravoure de la Noblesse et que chez un peuple epris, comme la France, de gloire militaire nombre de gen-

tilshommes furent populaires en raison de leur bravoure ». Dans notre pays comme en France on enseignait aux enfants que le métier de soldat était pour chacun d'eux, à l'égard du souverain, une dette héréditaire. Certains en France auraient voulu que les officiers fussent assez fiers de la tenue militaire pour n'en pas porter d'autres et pour paraître à la cour avec « l'habit annonçant leur grade » ; mais l'étiquette et les mœurs s'y opposaient. En France la noblesse contracte à la cour des habitudes peu militaires. Quand éclate une guerre les officiers généraux emmènent avec eux des « aides de cuisine » et des « aides d'office » comme pour célébrer une fête. En 1733, afin d'aller à l'armée du Rhin, de simples capitaines font faire des chaises de poste comme s'il était déshonorant de monter à cheval. Le Roi s'en irrite et annonce qu'il gagnera la frontière à cheval « sur ses fesses » (64). On le voit la société d'autrefois toute comme celle d'aujourd'hui d'ailleurs, si elle aimait la politesse et le tact — (ce tact que le comte d'Arschot Schoonhoven dans sa « Vie en gris » a si joliment défini : des nerfs dans autrui) — ne dédaignait pas une certaine verdeur qui montre bien ses affinités profondes avec la nation dont elle est issue. Je suis du peuple, disait avec beaucoup de vérité, le comte de Grunne à un opposant qui lui réservait trop généreusement son titre de comte au cours d'une discussion politique. Une dernière anecdote : deux récents barons qui avaient reçu leur titre à dates différentes, se rencontrent au boulevard. Félicitations du plus ancien en grade au jeune nouveau collègue, lequel pour ne pas révéler son enthousiasme déclare que « cela ne va pas », « qu'il est souffrant », « qu'il ne sait pas ce qu'il a ». Alors l'autre de lui dire : « Cela n'est rien, cela passera, j'ai eu ça aussi : C'est ton sang qui devient bleu... »

(64) Le duc de Berwick n'en trouva pas moins de 18 000 chaises à Strasbourg et leur interdit d'aller plus loin.



Menu de mariage curieusement décoré des soixante quatre quartiers de noblesse des nouveaux conjoints.

Le décor Héraldique.

En général, de nos jours, l'exhibition des signes extérieurs de la Noblesse se restreint fortement. Nous donnons trois illustrations montrant l'évolution des armoiries sur les menus de grands dîners ou de mariages. Les méreaux armoriés, en général disques d'étain



Les menus de mariage ou de dîners importants sont fréquemment ornés d'armoiries. Certains, comme celui de la page précédente, sont ornés des quartiers des mariés.

ou de plomb, dont on se servait pour les distributions charitables qui accompagnaient fréquemment les obsèques et anniversaires, ne sont plus en usage. De même la coutume de faire peindre ses armoiries lors d'une prise de licence dans une université est abandonnée. On trouve encore dans plus d'une maison de notre pays des panonceaux décorés d'armoiries dites de licence qui sont pieusement conservés par les familles. Souvent elles ont été à l'origine des armoiries officiellement concédées dans la suite au récipiendaire

ou aux siens (65). La section du Folklore des Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles a recueilli une variante de ces blasons universitaires : un diplôme de *Primus* de l'Université de Louvain imprimé sur soie. Ces



Les blasons académiques étaient très en honneur chez nos étudiants jusqu'à la fin de l'ancien Régime. Voici celui de Jacques-Joseph Valeriane, lic. en médecine le 2-XII-1780 (Université de Louvain).

(65) Voir *Le Paravent*, juillet 1930 *Blasons académiques*, par M. Nolle Anciaux de Foyeux et, même bulletin, n° d'octobre 1936, *Armoiries Universitaires*, par le baron Paul Verhaegen président du Conseil Héraldique ; voir aussi *Institut archéologique du Luxembourg. Notes Biographiques. Panthéon de famille*, par X. Fleuschling. Arlon 1881, p. 14. Les armoiries académiques, peintes à l'huile et magnifiquement encadrées, étaient suspendues au-dessus de la porte des candidats le jour de leur licence ou de leur doctorat. Cf. *Louvain monumental*, par van Even planche représentant le Vieux-Marché en 1660, p. 110.

armoiries qui décoraient ces panonceaux étaient fréquemment des armes bourgeoises possédées par les familles ou bien inventées par le récipiendaire pour la circonstance. Des armoiries pas même bourgeoises mais nettement plébéiennes figurent souvent sur nos colliers de gildes. Par contre les armoiries figurant sur les drapelets de pèlerinage sont généralement celles de membres de familles aristocratiques (66).

Les armoiries se mettaient jadis sur une foule d'objets. Les Musées Royaux d'Art et d'Histoire possèdent un marteau de porte, ou heurtoir, que nous reproduisons, aux armes des familles Scroets et de Selys. Cet objet représente un muffle de lion orné d'armoiries, lequel tient dans sa gueule un gros anneau, tandis qu'une figurine de femme assise sert de buttant. La vaisselle et l'argenterie était autrefois également prétexte à une large diffusion du décor héraldique qui aujourd'hui dans ce domaine là va, aussi, se restreignant. Le catalogue général de l'Art ancien au Pays de Liège, 1905, se fait l'écho des exagérations auxquelles la manie des argenteries amena certains milieux : « Dans les hôtels aristocratiques, dans les bonnes maisons bourgeoises, chez nos chanoines mêmes, ce devient manie, et manie ruineuse, de se donner une argenterie bien fournie. C'est à ce point que le grand doyen de Selys érigen, en mourant, son argenterie en fidei-commis... »

Lors des mariages, grandes réceptions, fêtes locales etc., certains châtelains nobles hissent encore de nos jours la bannière aux armes de la famille, ou aux couleurs de leurs écus. A Belœil, lorsque les princes de Ligne séjournent dans leur château, la bannière des Ligne flotte au haut de leur demeure historique. En 1838, le prince de Ligne, ambassadeur du Roi des Belges au couronnement de la Reine Victoria, avait hissé au grand mât au haut du bateau qui le ramenait d'Angleterre, la bannière des Ligne à côté du drapeau belge. La présence des couleurs belges sur le vaisseau, couleurs non reconnues à cette époque par la Hollande, créa un incident tout à la gloire du prince de

(66) Cf. Emille van Heurck : *Les drapelets de pèlerinage en Belgique et dans les pays voisins*, Auvray 1922.



Le décor héraldique d'autrefois se nichait sur une foule d'objets.
Le Heurtoir reproduit ici est orné, au haut, des armoiries des
lanulles de Scrools et de Sélys. Il fait partie des collections des
Musées Royaux d'Art et d'Histoire à Bruxelles.

Ligne. A Moulbaix, quand la dernière marquise du Chaste-
ler séjourna dans sa propriété la bannière aux armes flot-
tait également. M. Heivé de Meester de Betzenbroeck m'a
signalé avoir vu lors d'une festivité la bannière aux armes
van Zuylen hissée au haut du château de Kessel (Anvers),
chez le baron Jean van Zuylen van Nyevelt. Les villageois



A l'instar des familles régnantes, les grandes familles belges
autorisèrent leurs fournisseurs à décorer leur magasin de panneaux
de verre ornés des armoiries de ces familles. Voici un vitrail de
fournisseur de L. L. A. A. le Prince et la Princesse de Ligne exposé
à la maison G. Piret, 31, Galerie de la Reine, Bruxelles.

lors des mariages d'enfants de châtelains, ou à l'occasion
d'anniversaires de châtelains, décoraient encore fréquemment
aujourd'hui les arcs de triomphe, les mâts et guirlandes,
d'écussons entourés de verdure aux armes des familles fé-
licées. Inutile de dire, qu'en ces circonstances, souvent les
armoiries sont reproduites avec de grosses erreurs héraldi-

ques. Un certain nombre des familles de la première noblesse du pays avaient avant la guerre l'habitude de délivrer, à l'instar des Familles souveraines, des diplômes à leurs fournisseurs. Ceux-ci s'empressaient de commander un panneau de verre orné des armoiries en couleurs de ces grandes familles. Ces panneaux étaient placés au milieu de la glace de la vitrine principale du magasin et étaient fixés par deux chaînes. Nous reproduisons un de ces panneaux aux armes des princes de Ligne. C'est l'un des derniers souvenirs du genre qui existe dans la Capitale (67). Il se trouve 31 Galerie de la Reine à Bruxelles (68). Certaines familles nobles (église du Zante, etc.) et certains groupements (ordre de Malte, ordre du Saint Sépulchre, anciens combattants nobles, voir église de N. D. du Sablon à Bruxelles) font encore aujourd'hui don de vitraux armoriés. Certains châteaux en sont également pourvus. Notons que sur les vitraux anciens les armoiries sont souvent sensées se regarder par suite de la loi héraldique dite « de courtoisie ». Fen M. Alfred De Ridder a publié d'excellentes études sur la question des édits somptuaires où le lecteur trouvera une foule de renseignements souvent fort égayants sur les poursuites entamées contre ceux qui sous l'ancien Régime désobéissaient aux édits héraldiques (69) (emploi de vêtements réservés spécialement aux nobles, port de l'épée, armes timbrées, etc.). Aujourd'hui un certain nombre d'armoiries des anciennes familles seigneuriales de la Belgique ont été adoptées comme sceaux par les communes où ces familles avaient possédé la seigneurie. Des arrêtés royaux en autorisent l'usage. Le vicomte de Ghellinck Vaernewyck a publié en 1935 un excellent ouvrage sur les *Sceaux et Armoiries des Villes*,

(67) Bien entendu en ce qui concerne ceux des familles non souveraines. Ceux des familles Royales et Impériales sont encore assez nombreux.

(68) Maison G. Pirquet, fabrique d'articles de voyage et maroquinerie de luxe.

(69) Cf. La table de la collection des annuaires de la Noblesse de Belgique, publiée par le chevalier M. de Schaetzen.



Vitraux aux armoiries des combattants de la guerre de 1914-1918, membres de la Noblesse Belge. Œuvre du peintre verrier Ludon. (Église du Sablon, Bruxelles).



Les vitraux armoriés sont toujours en honneur dans les résidences de la Noblesse Belge. Voici un vitrail de l'artiste Louis Struys, exécuté il y a quelques mois et ornant le château de Saives (Province de Liège).

Communes, Echouinages, Chatellenies, métiers et seigneuries de la Flandre Ancienne et Moderne, qui donne de nombreux exemples de ces adoptions d'armoiries par les communes. Les taques, plaques de foyers ou contre-cœurs de cheminées portant armoiries dont l'usage semble remonter au commencement du XVI^e siècle (70), étaient très répan-



Constamment nos communes demandent de nos jours de pouvoir se servir, comme sceau, des armoiries de leurs anciennes familles seigneuriales.

Voici à gauche, les armes officielles de la commune de Nazareth (Fl. Or.), combinaison des armoiries des familles van Ruckolfing de Nazareth et Kervyn ; à droite, le sceau de la commune de Volkegem (Fl. Or.) aux armes de la famille de la Kethulle, l'une des plus anciennes des Flandres.

du autrefois. Vers le milieu du XIX^e siècle on a commencé à les supprimer, avec le défrichement des bois et l'arrivée des fourneaux modernes. On les utilisait surtout dans le Luxembourg, le Namurois et le Pays de Liège. Certaines de nos familles nobles en possèdent de très belles qui n'ont jamais été connues des spécialistes en la matière : telle celle ornée des armes des Jacquier de Rosée-Wignacourt conservée dans la famille des barons de Rosée. La Convention s'acharna contre ces jolis documents héraldiques : par un décret du 13 octobre 1793 elle ordonna que tous les propriétaires seraient tenus de faire retourner endéans un mois toutes les plaques de cheminées ou contre feux qui

(70) *Taques et plaques de Foyer, etc.*, par J. B. Sibenthaler, Arlon 1908.

porteraient des signes de féodalité (71). Les ex-libris armoriés dont le talent de nos dessinateurs a su faire une chose charmante sont toujours en honneur dans l'aristocratie (72). Les reliures armoriées, avec blasons soit sur les plats soit au dos de la reliure employés comme indice de propriété, sont encore en honneur également dans la noblesse (cf. *Armorial Belge du Bibliophile* par le Vicomte de Jonghe d'Ardenoye, Joseph Havenith et Georges Dansaert, 1930).



Les plaques de cheminées, ne sont plus guère commandées. Plaque aux armes des Loos-Corswarem, conservée au château de Boverines (Hainaut).

Les portraits de famille armoriés font encore l'objet de nombreuses commandes. Sans doute la photographie en a-t-elle réduit le nombre, mais elle n'a pu tuer une habitude des familles possédantes, qui remonte dans la nuit des temps. On sait que chez les Romains on regardait comme nobles ceux dont les ancêtres avaient exercé les charges publiques. Les premiers membres d'une famille qui entraient dans ces charges étaient désignés sous le nom de *Noxi Homines*. L'histoire nous apprend qu'on conservait

(71) Ibidem, p. 102. Voir aussi : *Intermédiaire des chercheurs et cueilleurs* de 1898 et 1899.

(72) Cf. D. Linnig.



III.



II.



I.



IV.

Les ex-libris armoriés sont toujours très en honneur dans la Noblesse Belge. Voici quelques exemplaires modernes aux armes des familles Moretus Florentin de Buschoot (I), d'Ursel (II), de Limburg Stirum (III) et de l'as de guerre Belge chevalier Willy Croppen de Houthulst (IV). Ce dernier ex-libris porte la devise rappelant les ex-libris acronant que de guerre de son propriétaire : « Je serai monté ».

leurs portraits dans les familles, et celles où l'on voyait un grand nombre de ces portraits étaient réputées très nobles, et c'est là d'où vient que pour marquer qu'un homme appartenait à une maison illustre on disait qu'il était *in militarium imaginum* (73). La Noblesse dans laquelle vit le sou-



Fer de reliure aux armoiries des familles de Schaetzen et de Laninne de Bex.

venir historique, premier élément de l'orgueil national, voit dans la démocratisation générale et les difficultés financières actuelles diminuer son train. Les livrées disparaissent l'une après l'autre. On se souvient des lignes suivantes écrites par cet aimable Roi de Castellane dans son livre *Comment j'ai découvert l'Amérique* : « A la porte de la cour d'honneur se tenait un gardien en houpelande rouge. En

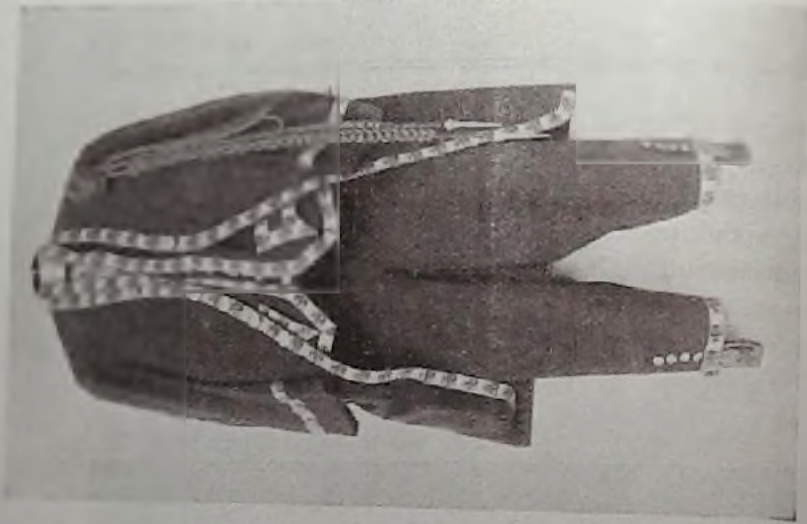
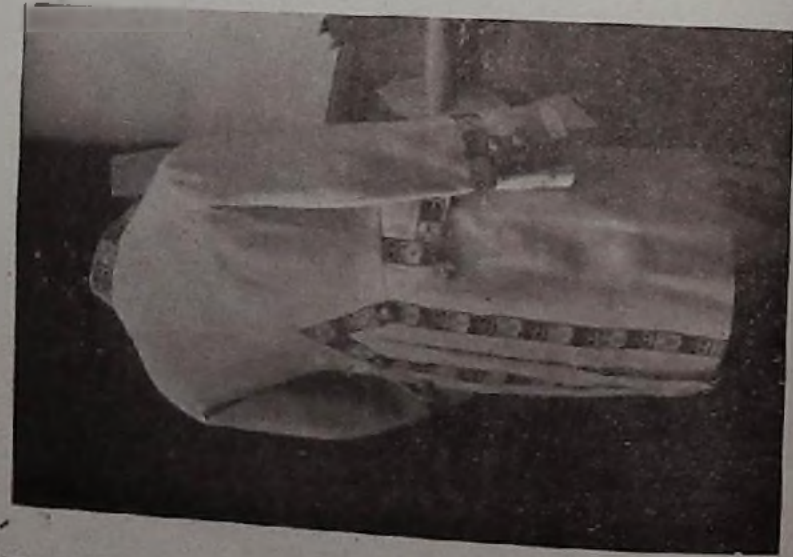
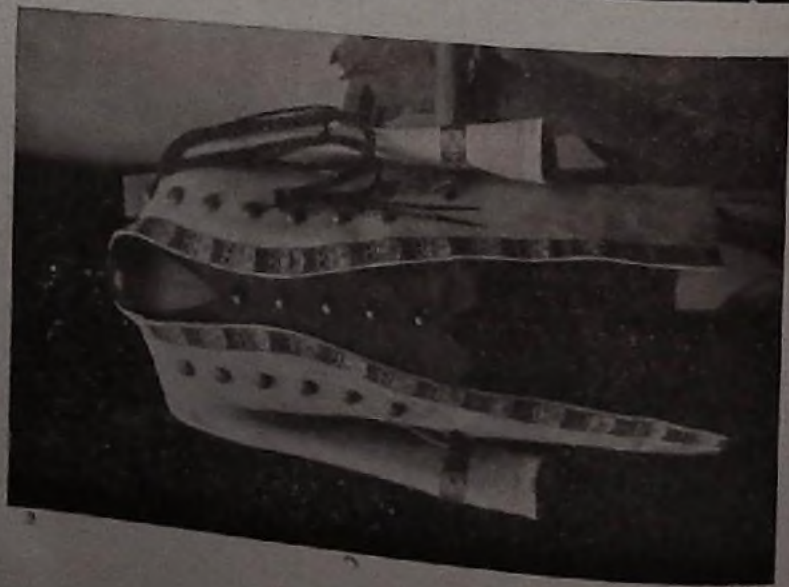
(73) *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, tome I^{er}, Anvers, 1843, pp. 261-262.

le voyant le grand duc Wladimir me demanda « Quel est ce cardinal ? » — « Il est là, lui répondis-je pour faire une tache cramoisie sur la pierre blanche du château ». Et le prince de me considérer avec un regard mêlé de pitié et d'admiration ». Mais sans doute était-ce là un luxe que pouvait se permettre l'époux d'une grande fortune américaine. Chez nous certaines livrées ont été très belles. Nous reproduisons celles des Lannoy avec répétition d'armoiries tout le long du galon. Les Musées Royaux d'Art



Les livrées sont encore de nos jours agrémentées de boutons armoriés. La photographie ci-dessus montre quelques modèles anciens et modernes. Le second bouton (en haut à gauche) est le plus ancien modèle connu en Belgique de boutons ornés d'armes de familles. Il date du I^{er} Empire.

et d'Histoire de Bruxelles en possèdent de bien curieuses aux armes de la famille van den Bossche-Oultremont (jackets de peches, manches, gilet, culottes à la française décorés de 2 écussons accolés) et de la maison d'Arenberg. Il n'est pas exact que sous l'ancien Régime les boutons de livrées aient été écussonnés. D'après nos recherches le bouton armorié de famille noble ne date que du premier Empire. D'ailleurs une preuve certaine établit bien que sous l'ancien État de choses le bouton armorié était inconnu : Aucun



I.

Quelques familles belges ont encore en usage à leur domesticité des livrées abondamment ornées de galons écarlates. Voici (I et II) les livrées de grand gala encore en usage dans la famille de la comtesse de Lantoy. La III représente une livrée de personnel de service. Voir aussi van den Broeke, née comtesse d'Oulremonst, Ciel, dernière livrée et conservée au Musée Royal d'Art et d'Histoire de Bruxelles. La IV est la livrée de la comtesse de Lantoy, conservée au Musée Royal d'Art et d'Histoire de Bruxelles.

II.

III

(74) Cf. Un avis différent, p. 135 La Noblesse Belge, annuaire de 1922, 1^{re} partie. Voir sur les livrées : *Conseil privé autrichien*, n° 875 aux Archives Générales du Royaume à Bruxelles (défense de donner à leurs domestiques une livrée ou habit de plus d'une couleur qu'on approprie communément à celles de leurs écus). Gourdon de Genonillac : *Grammaire héraldique* ; de Saint Rpain : *L'Art de composer une livrée au milieu du XIX^e siècle*, Paris 1853, in-12 ; *L'Intermédiaire des Chercheurs et des Curieux*, LXXXV, col. 431 et 540. Livrées des Princes du Sang et des gentilshommes.

(75) Cf. Vicomte Ch. Terlinden : Bruxelles il y a cinquante ans, dans *Bulletin de la Société Royale d'Archéologie de Bruxelles*, juillet 1937, p. 45 « Quelques familles de la très haute noblesse se servaient encore, dans les grandes occasions, de carrosses de gala semblables à ceux de la Cour avec des cochers à perruques et des valets de pied en grande livrée galonnée sur toutes les coutures se tenant debout entre les roues d'arrière ».

(76) Cf. sur le port de la chevalière *L'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, 15 mai 1937.

tenant à des familles nobles sont souvent peintes aux couleurs de leurs armoiries.

Autrefois les armoiries des seigneurs en voyage se mettaient sur les façades des habitations où ils logeaient. Le comte Th. de Renesse a donné (77) des détails précis



Voici un exemple de décor héraldique de nos anciens équipages : Voiture ornée des armoiries des familles du Chasteler et de Jarnis.
(Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles).

(77) *Séances d'académie*, tome I, pp. 24-26 ; voir dans : *L'intermédiaire des chercheurs et curieux* du 10-4-1908 et 30-4-1908 une belle étude : Comment les seigneurs chefs font de leurs blasons fenêtres.

à ce sujet « Item : payé à Barbanchon, le héraut d'armes, pour peindre à l'huile les armes et le casque de Monseigneur sur une planche qui fut fixée à la façade de la maison où logea Monseigneur à Königsberg et pour 50 casques et écussons peints pour la salle de l'auberge de Monseigneur, écussons portant les armoiries des seigneurs de sa suite... » Aujourd'hui encore les nobles belges propriétaires d'écurie de courses font porter leurs « couleurs » sur les casques de leurs jockeys.

En général, de nos jours en Belgique, l'exhibition d'armoiries se fait d'une manière discrète. Dans les habitations la présence d'armoiries est une question de goût personnel. Tel château ou maison n'aura pour tout étalage héraldique qu'un blason discrètement inscrit sur une cheminée, sur un portrait de famille, sur d'anciennes orfèvreries. Ailleurs dans des familles de très vieille noblesse le décor héraldique sera plus important. L'on constate cependant que dans les résidences de la Noblesse de Belgique les armoiries jouent dans le décor intérieur un rôle infiniment moins grand qu'en Allemagne, en Suisse, en Angleterre, en Italie ou en Hollande. Abstraction faite de tout snobisme, il est cependant indéniable que dans des demeures vastes, le décor héraldique avec la disposition régulière des arbres généalogiques, avec l'équilibre parfait des armes contre-colorées, peut être un élément remarquablement décoratif, plein de caractère et de grandeur, si, grâce aux effets d'un goût sûr et judicieux, il parvient à se fondre dans un ensemble.

Le Salon Bleu.

On parle souvent du Salon Bleu qui existe au Palais Royal de Bruxelles et où n'ont accès que les familles de première noblesse du Royaume. En fait il n'y a point d'acte constitutif à proprement parler. C'est plutôt un usage constant qui consiste à réserver une politesse particulière à certaines familles, au corps diplomatique, aux ministres à portefeuille, aux ministres d'État. Au début du règne de Léopold I^{er} le Souverain décida de réunir certaines familles dans un Salon qui s'appelait Salon Bleu d'après la tenture

qui l'ornait. En firent partie : les maisons d'Arenberg, de Croy, de Ligne, d'Ursl, de Beaufort, les Mérode Westerlo, les princes de Rubempré, les Rheina Wolbeck, les Caranman, et à titre personnel avec leurs épouses : le comte de Mercy Argenteau, le comte O'Sullivan de Grass, le comte de Jonghe d'Ardoye, les barons d'Anethan, Nothomb et Beyens, ainsi que le grand maréchal de la Cour et le grand maître de la Maison de la Reine avec leurs épouses, et les Présidents des Chambres législatives et leurs épouses. En 1855 une polémique surgit entre le cadet des Arenberg et l'aîné des Ligne sur une question de priorité de passage.

Lettres de part.

Les lettres de décès de la noblesse en Belgique s'arrêtent en général à l'énumération de la parenté au degré de cousins germains. Toutefois dans certaines familles, l'aîné, même s'il est plus lointainement parent figure sur la lettre de faire part. C'est un hommage rendu à sa qualité de chef de famille (78). En général le nom de jeune fille d'une dame annonçant sur une lettre de décès, ne figure pas sur les lettres de faire part de la Noblesse. Certaines familles cependant dérogent à cette usage dans le but d'indiquer plus exactement le lien de parenté avec le défunt. D'autres familles limitent ces citations aux noms des filles du décédé. Mais en aucun cas le nom de la femme ne peut être uni à celui de son mari par un trait d'union comme cela se fait dans les classes non nobles. Durant la première moitié du XIX^e siècle la particule « de » ou « van » s'écrivait souvent dans les lettres de faire part (79) avec la majuscule.

(78) Voir à la Bibliothèque Royale de Belgique, collection de lettres de part léguée par le Général baron de Jamblinne de Meux, diverses lettres de la famille d'Ursl, etc.

(79) Voir sur les lettres de faire part : *L'intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, année 1899 : Cartes à jouer transformées en lettre part unie, et 1900 ; *Jadis* année 1901, passim ; Paul Rebout : *Le Nouveau Soudan-Picard*, on figurent d'excellents détails sur les 2 sortes de lettres de faire part en France ; *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 1907 : Vieux Us et coutumes : BILLETS D'OBSEQUES et lettres de faire-part, et n° 1903 : Vieux us et coutumes : BILLETS DE MARIAGES et Lettres de faire part.

Ce n'est que plus tard qu'on a attribué plus généralement au petit « de » ou au petit « van » une importance nobiliaire absolue. A cette époque, toutefois, lorsque le patronyme d'une famille comportait deux particules la première s'écrivait souvent avec la majuscule, la seconde avec la minuscule. On écrivait : le comte De Theux de Meylandt. Un autre usage également disparu est celui de la répétition sur deux lignes différentes des mots *Monsieur* ou *Madame* dans la suscription des lettres. A Gand au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, il a été d'usage dans les classes aisées et surtout dans la Noblesse de faire imprimer au bas des lettres de décès des bons de pains pour les pauvres. Celui qui recevait la lettre déconpait le bas de l'annonce et le remettait au pauvre qu'il protégeait. Je possède un faire part du décès de messire Frédéric de Kerchove qui est muni de son bon de pain. Celui-ci porte les initiales du défunt : « F. K. Goed voor 1 1/2 kilo brood 1^e sort bij den Bakker Aug. Vandermaele, Kortemeire, 16. Geldig tot 1 December 1880 ». Jadis les annonces de naissance se faisaient à la main et j'en ai vu du XVIII^e siècle conservées à la Bibliothèque de l'Université de Gand où bien des détails très crus sur les circonstances de l'accouchement sont notés sans aucune réserve. De nombreuses lettres de faire-part du XIX^e siècle portent les mentions « Monsieur le Comte, Madame la Vicomtesse, etc. », devant les noms des personnes. Cela n'est plus d'usage aujourd'hui entre gens du monde où ces termes accusent du chef de ceux qui les emploient une reconnaissance d'infériorité sociale vis à vis de ceux à qui ces termes s'adressent. Le Baisemain (aux dernières élections les jeunes gens du Quartier Léopold se firent aimablement traiter de professionnels du baisemain) est toujours en honneur en Belgique, où il apparaît comme un témoignage de courtoisie traditionnelle. Il est à remarquer que jamais l'on ne doit baiser la main d'une jeune fille. En effet le baisemain est un hommage un peu romanesque. Ce contact de peau comporte un rien de sensualité. Il est à l'égard d'une jeune fille, dit Paul Reboux, presque indécent. Cet auteur ajoute que les jeunes gens hardis « affirment que cette règle leur donne le droit de baiser l'avant-bras des jeunes filles. C'est un acheminement périlleux ».

Le Folkloriste trouverait encore bien des détails curieux dans l'étude des armes parlantes (jouant sur le nom) de nos familles nobles, ainsi que dans les listes des devises parfois extrêmement divertissantes des familles aristocratiques.

Comme je l'ai dit au début de cette étude, la période de l'ancien Régime est fort mal connue. N'est ce pas Louise vanden Plas qui dans le Soir du 14 septembre 1937 sous le titre « Du Neuf... d'il y a trois siècles » publiait un document datant de 1578, plein de saveur et révélant un décret de Philippe II constituant une législation sociale du travail des ouvriers des mines qui n'a rien à envier à celle d'aujourd'hui...

En donnant au Folklore Brabançon la présente étude sur le Folklore Nobiliaire je n'ai songé à présenter qu'un simple aperçu des coutumes et des usages d'une classe qui en Belgique a une existence légale ; j'ai aussi tenu à noter ces usages parce qu'ils sont en grande partie en voie de disparition à une époque où le monde est en profonde transformation. L'aristocratie est trop peu connue tant dans ses usages que dans les idées fondamentales qui en général sont celles de ses membres. « L'aristocratie, a écrit jadis Bonnier, quand elle existe offre à la cause commune l'apport nécessaire d'idées et d'actes désintéressés. Elle prend à sa charge la constance de l'esprit de sacrifice. Elle encadre les générosités individuelles et les besoins d'expansion qui bouillonnent de toute collectivité comme de toute personne et les contraint en ordre de puissance vers un idéal précis. Cet idéal elle le rend présent à tous par la seule attitude de ses membres obéissant à une tradition qui précède et dépasse l'intérêt immédiat ».

Puisse les détails groupés dans cette rapide étude avoir intéressé le lecteur, quant à moi en terminant, je dirai avec Montaigne « J'ay seulement fait ici un amas de fleurs estrangères, n'y ayant fourni du mien que le filet à les lier ».

LOUIS ROBYNS DE SCHNEIDAUER.

Linkebeek et ses environs dans le passé (1).

(HUBERT HENRY).

Les villages de Linkebeek, de Rhode-St-Genèse, de Beersel et d'Alesberg ont toujours eu au cours des siècles d'étroites relations entre eux.

Ils se sont tenus à l'écart et n'entretenaient avec Bruxelles et même avec les communes plus proches, St-Gilles, Uccle et Forest, que des rapports plutôt espacés, les moyens de communication étant malaisés.

Un simple chemin les y reliait, car la chaussée d'Alesberg ne fut tracée qu'en 1740.

L'on conçoit donc que les habitants des bourgs situés passé Uccle et Forest restaient chez eux, et réciproquement.

De là cet isolement dans lequel ils vécurent pendant longtemps.

Linkebeek tire son nom du ruisseau ainsi appelé (le ruisseau aux berges herbueses) ; il s'écrivait au XII^e s. comme aujourd'hui ; cette orthographe a été modifiée vers le XV^e s. : on disait alors *Linkenbeek*. Actuellement encore, des gens continuent à lui conserver cette dénomination.

Nous retrouvons parfois certaine appellation qui, malgré tout, persiste à travers les temps, et que des personnes s'obstinent à garder, comme une tradition.

Pour cette même raison, les naturels de Linkebeek sont gratifiés du surnom *Maelliedervers*.

D'où provient-il ?

(1) Ouvrages consultés : *Histoire des environs de Bruxelles*, par A. Wauters. *Promenades pratiques, historiques et artistiques aux environs de Bruxelles*, par A. Michel. — *Histoire illustrée de la forêt de Salgues*, par Sander Pierron.

Est-ce parce qu'il y eut jadis en cette commune trois moulins à eau ?

Quelques vestiges de l'un d'eux se voient toujours au bas de la rue de la Station.

Ne trouverait-on pas mieux l'origine du sobriquet « Moeliedervers » dans le fait suivant ? Un pauvre bossu de la localité mourut de mort tragique, il y a quelques siècles, dans un pétrain où de mauvais plaisants l'avaient enfermé.

A. Wauters (2) qui fait allusion à cet acte, ne croit pas que l'on doive lui attribuer l'origine du surnom.

Je la tiens, quant à moi, pour exacte, parce que nous savons tous que les villageois donnaient volontiers des sobriquets à l'un ou l'autre des leurs pour perpétuer le souvenir d'un événement arrivé sur le territoire du patelin.

Des désignations, réservées même souvent dans le principe à une famille, finissaient parfois par s'étendre à toute la population.

Le village de Linkebeek ne comportait, aux XVI^e et XVII^e siècles, que 24 chaumières, une auberge et six boutiques ; mais il avait un château et déjà deux brasseries, comme aujourd'hui (3).

Ceci ne veut pas dire que le brassage des bières fut l'industrie primitive du lieu, car dès l'introduction dans nos pays de la fabrication du papier, soit au XIV^e s., il y eut là des papeteries, qui fonctionnèrent jusqu'au XVI^e s.

Les eaux de la *Linkebeek* mettaient en action de nombreux ateliers.

Ceux-ci cédèrent la place, après deux siècles, aux moulins à eau dont il vient d'être question.

Eux-mêmes disparurent peu à peu ; c'est alors que s'installèrent les brasseries.

Les papeteries de Rhode-St-Genèse ont pour point de départ celles de Linkebeek.

Les ducs de Brabant rendaient à l'occasion la justice en cet endroit ; un gibet y avait été élevé sur la hauteur

(2) Histoire des environs de Bruxelles, T. III.

(3) Wauters. — Histoire des environs de Bruxelles, T. III.

vers Beersel, vraisemblablement au croisement de l'actuelle rue des Hêtres et de la chaussée d'Alsemberg.

L'immense forêt qui couvrait le pays au sud de Bruxelles, et dans laquelle les agglomérations d'habitations dont je parle avaient été taillées, cette forêt où vécurent nos ancêtres les Nerviens, n'a jamais manqué de gibiers de potence.

Le voyageur rencontrait souvent sur sa route l'un ou l'autre gibet auquel se balançait le cadavre d'un mal-faiteur.

Uccle en possédait un grand, où l'on pouvait pendre une douzaine d'individus à la fois.

La forêt de Soignes fournissait encore du « travail » à d'autres espèces de chapardeurs : les voleurs de bois et les braconniers, auxquels les gens du Woutmeester et du Grand Veneur faisaient une guerre sans merci.

Mais ceux-là n'allaient point au gibet ; on les enfermait, pour longtemps parfois, à Bruxelles ou à Vilvorde.

Ce fut même un habitant de Rhode-St-Genèse qui inaugura (comme prisonnier, bien entendu) la maison de correction de cette ville.

Mais tous ces ancêtres détraqueurs, braconniers et autres malandrins n'ont-ils pas laissé nombreuse descendance ?

Le territoire de Linkebeek dépendait jadis de l'abbaye de Forest, qui fut, comme on le sait, aussi florissante que les abbayes brabançonnnes de Groenendael, de Rouge-Cloître, de la Cambre, et que le prieuré des Sept-Fontaines.

Le cloître de Forest, fondé par des religieuses venues d'Afflighem, étendit sa juridiction assez loin, à l'exemple de tous les monastères de l'époque.

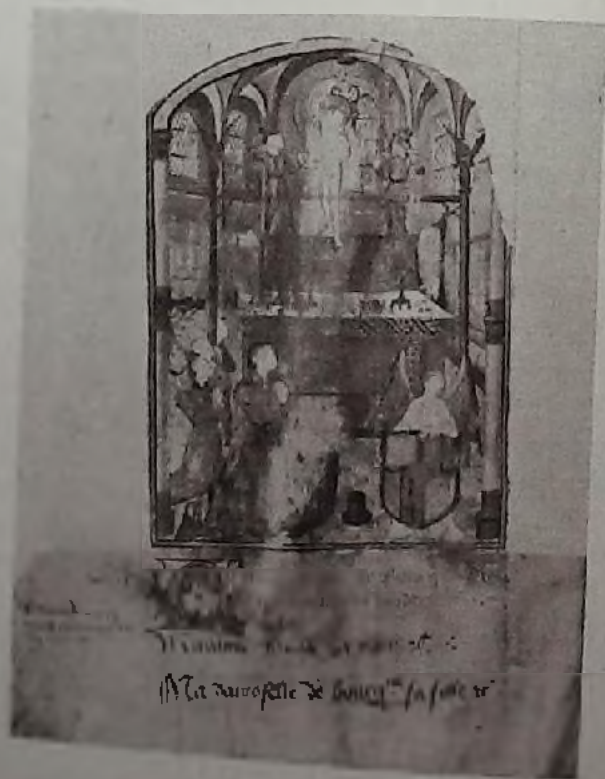
Linkebeek reçut une visite princière au XV^e s. : Charles-le-Téméraire y vint en pèlerinage avec sa cour, le 12 décembre 1469, pour remercier St-Sébastien — patron du lieu — de l'avoir délivré de la peste.

Il fit don à l'église, en cette circonstance, d'un vitrail, d'un grand cierge et d'un buste en argent (4).

(4) Wauters. — Histoire des environs de Bruxelles, T. III.

Faut-il dévoiler, à ce sujet, que Gérard Loyet, l'artiste auteur de ce buste, dut attendre la mort du duc, c'est-à-dire huit années, pour être payé de son travail ?

Le premier pèlerin donna aussi, à la Confrérie de St-Sébastien, un curieux livre d'or, dont la première page, polychromée, est figurée par lui, par sa femme Marguerite d'York, et par « Mademoiselle de Bourgogne », sa fille.



Registre de la gilde Saint Sébastien de Linkebeek. Miniature
(Photo A. Charlier, Etterbeek).

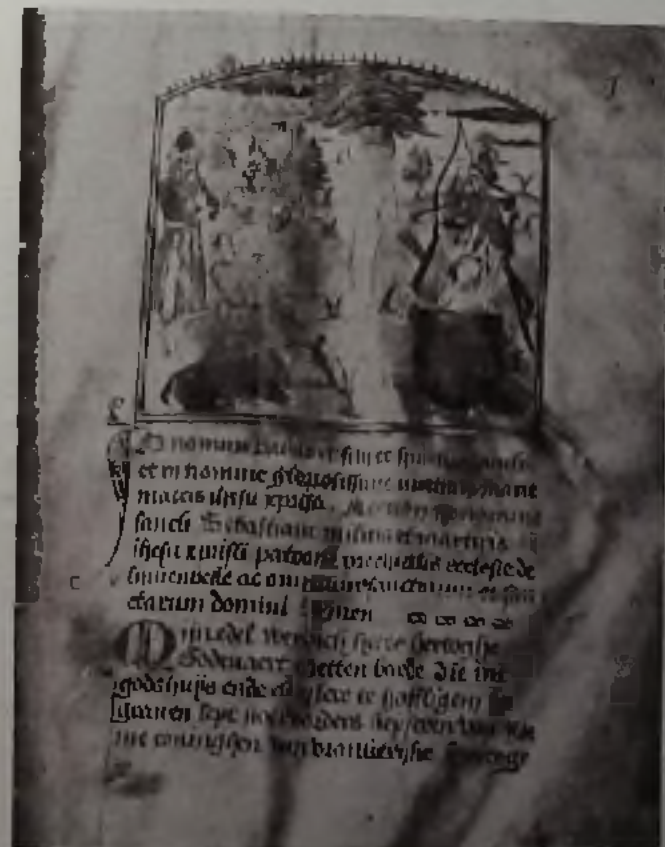
Tous les personnages importants qui visitèrent l'église par la suite apposèrent leur nom ou une devise sur ce registre. On a pu le préserver de la destruction ; il reste le dernier vestige qui rappelle la visite du Téméraire à Linkebeek.

Malheureusement, quelques pages en ont été arrachées.

Qui a donc bien pu commettre cette stupidité ?

L'obligeance de M. le Curé De Kock nous permet de donner une reproduction de ce document historique.

L'église elle-même disparut au cours des tourmentes politiques. Celle que nous voyons date de 1773. Et encore ! Ne fut-elle pas agrandie vers 1850 ?



Registre de la gilde Saint Sébastien de Linkebeek. Page avec
miniature. (Photo A. Charlier, Etterbeek).

Il existe sur le territoire de la commune quelques constructions rappelant le passé ; elles ont évidemment subi des transformations, mais elles gardent malgré tout leur cachet pittoresque et folklorique, et leur poésie.

Je citerai en premier lieu la ferme *Scaveys* adossée au bois, parce que la plus ancienne. On la nommait en 1440

déjà « ferme Scaveys », nom de son premier occupant sans doute. Elle dépendait du prieuré des Sept-Fontaines.

Cette désignation lui est toujours restée.

Elle devint il y a 150 ans la propriété des ducs d'Arenberg, en même temps que le château de Beersel, dont elle était tributaire d'ailleurs.



Église de Linkebeek sous la neige (29-11-1925)
(Photo A. Charlier, Eiterbeek).

Un souterrain les reliait, paraît-il ; de même que le château communiquait avec le village de Linkebeek par un autre souterrain débouchant non loin de la gare actuelle.

La population en connaît l'existence, mais personne n'a jamais osé le rechercher, ni l'explorer.

On sait que les châteaux-forts — et les monastères — possédaient de ces couloirs creusés sous terre destinés à faciliter la fuite en cas de danger.

Ceux qui partaient du domaine de Beersel doivent subsister, en partie tout au moins.

Dans les environs de la ferme Scaveys se trouvaient déjà les viviers que l'on nomme aujourd'hui les « Grands Étangs », aboutissant à la propriété *A Robinson*, que tous les bruxellois connaissent ; ils appartenaient en 1402 au prieuré des « Sept-Fontaines », et ils passèrent plus tard en mains du seigneur de Beersel.

A un bon kilomètre de là, sur le territoire d'Uccle, les citadins aimaient se reposer en un site charmant : la ferme *St-Eloi*.

Je dis « aimaient » car elle ne constituera plus pour eux un but d'excursions dominicales : elle est désaffectée et devenue habitation privée, ce qui est évidemment regrettable pour beaucoup de promeneurs.

Elle conservait un aspect XVII^e s. bien marqué.

Vus de l'avenue des Hospices, le verger planté d'arbres devenus fort vieux, les bancs alignés sous eux, le tir à la perche s'élevant dans la déclivité du terrain, l'architecture des bâtiments et le paysage d'arrière plan, tout contribuait à reproduire une de ces kermesses flamandes de Teniers qui nous sont familières.

On se représentait volontiers les anciens de Linkebeek dansant sous la cadence d'un violoncelle juché sur un tonneau...

Tout différent, par contre, est l'aspect de la ferme Scaveys.

Datant de l'époque des châteaux-forteresse, cette ferme fut construite en vue de pouvoir résister aux attaques des bandes de pillards, hôtes de la forêt, quels qu'ils fussent, lousps ou truands.

L'ensemble et de vieux tronçons de murs sont encore là pour le dire.

St-Eloi et Scaveys offrent un curieux contraste.

Intéressante aussi est la ferme dite *du Parc*, sur la hauteur vers Veerwinckel, non loin de St-Eloi.

On la nommait au XV^e s. *l'hoff van Linckenbeck*. L'infirmerie du Béguinage de Bruxelles en fit l'acquisition plus tard, en même temps que des terres voisines, pour y établir une léproserie. Elle s'appela dès lors *Begtijnenhoff*.

C'est, aujourd'hui, la « ferme du Parc », ou plus communément la « ferme Berghinans ».

D'autres coins de la contrée évoquent aussi d'antiques souvenirs : le chemin dit *Dweerbosch*, notamment.

Ce nom provient d'une métairie du XI^e s., *Phoff de Dweerbosch*, située à l'endroit où se trouve actuellement le château des barons de Roest d'Alkemade, chaussée d'Alsemberg.

Les Jésuites la possédèrent pendant longtemps, à partir de 1603.

Plus loin, vers Alsemberg, le promeneur rencontre la *Porte-Rouge* : c'est l'ancien *Hoff Hogereyen*, que Marie de Hongrie donna à l'église d'Alsemberg.

La sœur de Charles-Quint allait s'y reposer lorsqu'elle séjournait à Bruxelles ; son frère y fit de fréquents séjours au cours de ses chasses dans les forêts avoisinantes.

Tous deux aimaient passionnément la chasse.

L'empereur possédait même à Linkebeek un pavillon de chasse, qu'il avait fait construire dans le pli de terrain contre le grand escalier qui longe actuellement l'église, à peu près à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'habitation du fossoyeur de la commune.

Une petite porte, percée dans le mur de la sacristie, permettait au souverain d'accéder directement de son pavillon dans l'église. Cette porte a été murée, mais on en voit toujours la trace dans la muraille du transept, côté Est.

Le fait que la fille du barbier de Charles-Quint se retirait dans le village, prouve, me semble-t-il, la fréquence à Linkebeek des séjours de son père à la suite du maître.

Elle y mourut et fut inhumée dans le lieu saint ; une pierre tombale sous le jubé en témoigne.

Elle fit cadeau d'un calice en argent, dont le clergé ne s'est point déssaisi et se sert encore, si je ne m'abuse.

La commune de *Rhode-Saint-Genèse* touche à Linkebeek.

Son nom signifie *Sart* ou « terrain en friche » ; de fait, le bourg fut taillé en plein bois, au XI^e siècle.

Elle était tributaire aussi de l'abbaye de Forest, en vertu d'une donation de l'évêque de Cambrai.

Elle eut à souffrir des incursions des bruxellois en 1404 ; douze ans plus tard, des méfaits du seigneur de Beersel, le sire Henri de Withem ; en 1448 et 1449, des guerres, qui détruisirent presque toute la localité. Les troubles du XVI^e s. et les invasions des français au XVII^e s., lui causèrent ensuite beaucoup de mal, ainsi qu'à toute la région.

La principale ressource des habitants consistait dans la fabrication des balais, d'où leur avait été dévolu le sobriquet *Bessembinders*.

Ils faisaient également des fagots, qu'ils allaient vendre à Bruxelles.

De leur côté, les femmes s'étaient spécialisées dans la confection de succulentes — paraît-il — tartelettes à la confiture de prunes ou de pommes, connues au marché St-Géry sous le nom de *Taartjes van Ro*.

Elles allaient les y vendre deux ou trois fois par semaine en été, partant de Rhode, à 2 h. 1/2 du matin en caravanes, emportant sur des brouettes attelées de chiens, et la bandouillère des brancards passée sur la tête, des mouceaux de taartjes fraîchement cuites.

Les *taartjes vrouwen*, comme on appelait ces marchandes, débitaient leur friandise à deux sous la pièce (5).

Ce n'est qu'au XV^e s. que l'on vit fonctionner en ce village les moulins à papier.

L'église est moderne, sauf la tour.

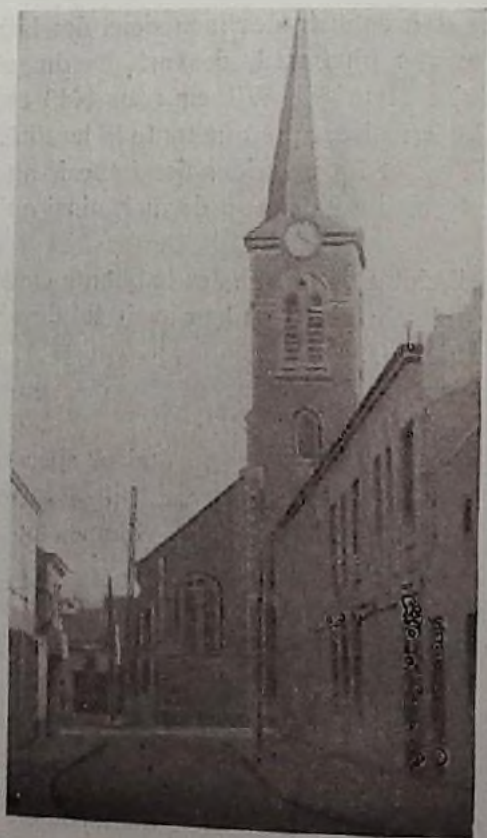
Des empreintes du passé se voient aussi en ce lieu, notamment le moulin de *Tenbroeck*, la ferme de *Boesdael* et son étang, la ferme de *Lansrade*, qui furent censitaires des véneries de Brabant et de Boitsfort (6).

(5) Sander Pierron. — *Histoire illustrée de la forêt de Solignes*, T. I, p. 101.

(6) Sander Pierron. — *Histoire illustrée de la forêt de Solignes*, T. I, p. 355 à 361.

C'est à Rhode que l'on établit, au XV^e s., l'une des premières barrières sur le chemin à l'orée de la forêt.

Ces barrières étaient louées à bail pour neuf années, à raison de trois livres de gros par an et payables par semestres (7).



Tour de l'Église de Rhode-Saint-Genèse.
(Photo A. Charlier, Etterbeek)

Voulez-vous savoir à combien se montaient les taxes de barrières ?

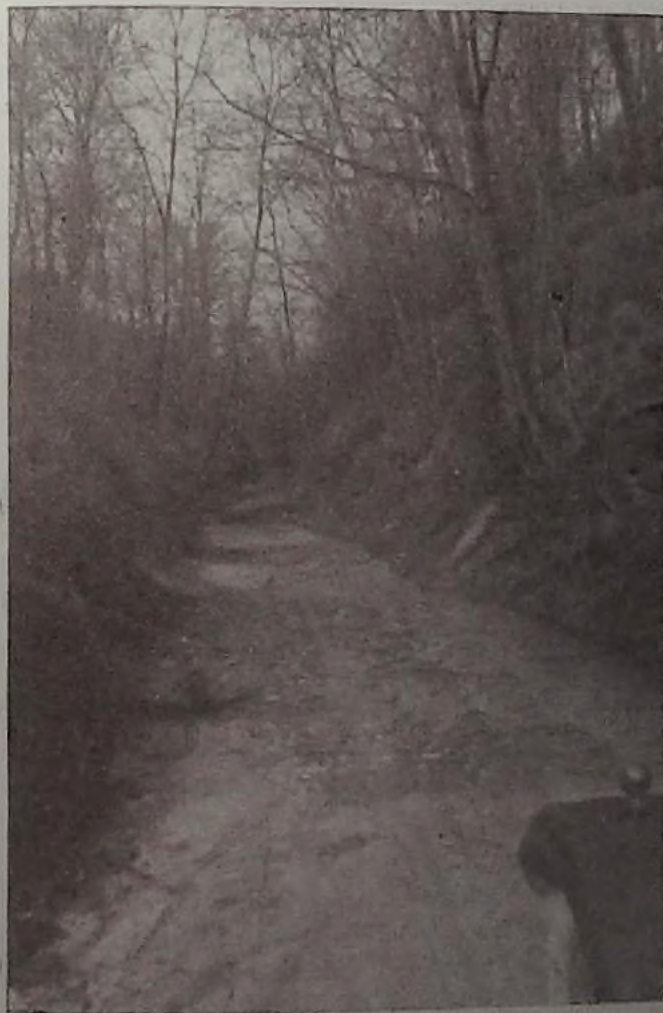
Pour un cheval ou deux bœufs (que l'on considérait comme équivalents), on payait un liard et demi.

Pourquoi donc beaucoup d'indigènes de la localité s'obstinent-ils à dire *Rhode-Saint-Genèse* ?

(7) 18 francs.

Il ne faudrait pas croire, n'est-ce pas ?, que l'appellation soit une allusion au premier livre de la Bible.

La population rurale n'a aucune idée du livre de la Genèse, comme elle ignore le saint évêque de Clermont.



Chemin creux à Rhode-Saint-Genèse.
(Photo A. Charlier, Etterbeek)

Alors ?

Je pense qu'il ne faut pas chercher si loin l'explication et que vraisemblablement les flamands de Rhode transcrivent le *Sint*, ce qui donne bien *Rhode-Sint-Genèse*.

* * *

De tous les châteaux-forts dont les vestiges couvrent encore le sol de la Belgique, celui de Beersel se classe parmi les mieux conservés.

Il fut habité — en partie du moins — jusqu'en 1818.

Ce manoir, dont les murs ont plus de deux mètres d'épaisseur, aurait moins ressenti les rigueurs du temps, si l'on ne s'était avisé, en cette même année 1818, d'y installer une manufacture de toiles.



Château de Beersel, vers le milieu du XIX^e siècle, d'après un dessin appartenant à M. Ch. Goens. (Photo A. Charlier, Etterbeek).

Parfaitement...

L'entreprise n'ayant pas réussi, les crétins — car il n'y a pas de terme plus adéquat — qui avaient eu cette mirifique idée, ne trouvèrent rien de mieux que de démolir le château.

Heureusement, soit que les travaux eussent paru trop coûteux, soit que l'on s'émît des protestations des archéologues, la démolition fut arrêtée. Mais la ruine de la vieille et solide forteresse était préparée : en effet, les toitures ayant été déjà enlevées, la pluie, la neige et le vent se firent un plaisir d'achever ce que la bêtise des hommes avait commencé.

Le château est maintenant en bonne voie de restauration et dans peu de lunes, espérons-en la générosité des protecteurs de nos antiquités architecturales, il sera reconstitué tel que nos ancêtres l'ont connu au XV^e s.

Beersel a joué un rôle important dans l'histoire de la contrée, à cause des seigneurs qui l'ont possédé, et principalement de messire Henri de Withem, déjà cité, dont le mausolée se trouve dans l'église du village.

Ce seigneur, le plus marquant de la lignée, était le troisième du prénom. Il avait des biens à Beersel, Alesberg, Rhode, Tourneppe, Linkebeek, Loth, Leeuw-St-Pierre, Hal, dans le Hainaut, à Bruxelles, Laeken, Woluwe, etc.

Son cercueil ne fut découvert qu'en 1732, ainsi que celui de sa femme, dans les circonstances que voici : la foudre tombée sur l'église du bourg, en 1730, avait abattu la tour, qui était très élevée, et incendié l'édifice presque entièrement.

Ce fut à l'occasion des travaux de reconstruction que l'on rencontra le caveau contenant les restes des seigneurs.

La forteresse de Beersel serait antérieure à l'érection en cité de la ville de Bruxelles. On ne commence cependant à parler de ses occupants que quatre siècles plus tard, en 1471.

Elle fut brûlée, et toute la localité avec elle, en l'année 1488, par les bruxellois, qui avaient eu soin au préalable d'incendier la demeure que les Withem possédaient dans la capitale, rue des Foulons.

Ils voulaient se venger du sire de Beersel.

Celui-ci, fort peu aimable, d'ailleurs, se livrait, comme beaucoup de seigneurs de l'époque, à des déprédations, même jusqu'aux portes de la ville.

Son château fut attaqué par deux fois ; ses défenseurs repoussèrent la première attaque. Les citadins revinrent trois mois après, munis d'une artillerie perfectionnée, et malgré une résistance désespérée de la garnison, le manoir fut pris, incendié, rasé (8).

(8) Wauters. — *Histoire des environs de Bruxelles*, T. III.



Pierre tombale du sire de Withem et de son épouse, seigneur de Beersel. Dans l'Eglise de Beersel.
(Inventaire des Œuvres d'Art du Brabant).

Le sire de Withem le fit reconstruire un an après (9).
Ce sont les ruines de ce manoir que l'on restaure en ce moment.

La famille d'Areinberg l'a possédée à partir de 1649.
Le dernier descendant mâle des Withem qui fut propriétaire du château de Beersel était messire Jan, Grand Veneur de la forêt de Soignes en 1577 (10).

Les dessins ci-contre, dus à un artiste anonyme, reproduisent certains aspects du château-fort de Beersel en 1835.

Il était encore à peu près intact à cette époque.

M. Albert Marinus, possesseur de ces intéressants dessins, a eu l'amabilité de les offrir pour illustrer ces quelques notes consacrées à l'ancien domaine féodal.

On remarquera que l'artiste a campé sur l'un d'eux le dernier sire de Withem.

Les gens de Beersel avaient le sobriquet *Boterstooters*, parce que leur principale ressource consistait dans la confection et la vente du beurre.

Ils semblent avoir été d'un naturel peu commode et batailleur, ressemblant en cela d'ailleurs à leurs seigneurs ; à preuve, les deux faits suivants :

Le village avait, comme toute honnête agglomération, sa « Société », sa « Gilde », disait-on alors.

Avons-nous changé ?...

La gilde St-Sébastien de Beersel était une société de tir à l'arc, sport fort pratiqué en la contrée, encore aujourd'hui.

L'oiseau à abattre se trouvait ordinairement placé sur une perche elle-même fixée, on ne sait trop pourquoi, sur le clocher de l'église.

Or, la gilde se vit un jour refuser par le curé l'autorisation de procéder à un nouveau tir, parce qu'elle ne payait point les réparations nécessitées par les dégâts faits précédemment à la toiture, ce qui allait à l'encontre de toute justice, assurément.

(9) A. Michel. — *Promenades pratiques etc. aux environs de Bruxelles*.

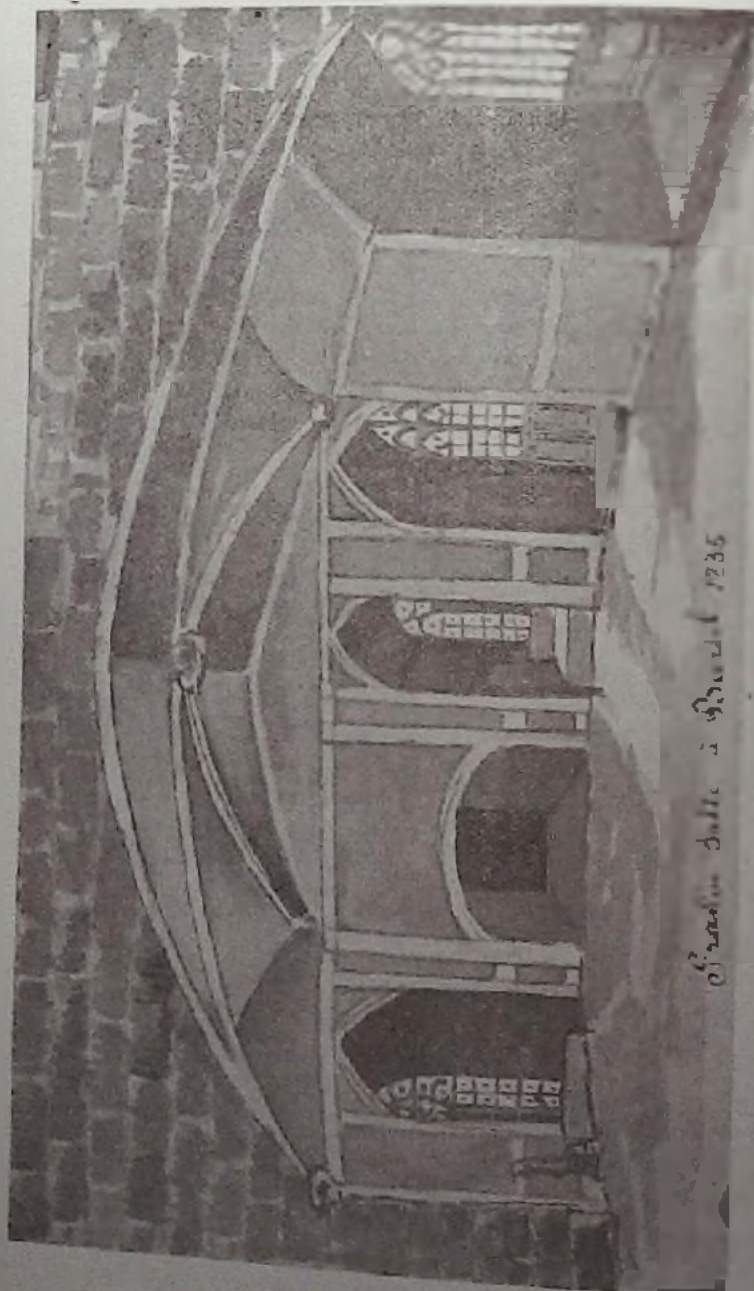
(10) Sander Pierron. — *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, T. II, p. 211.



Entrée du château de Beersel en 1835. Dessin d'un auteur inconnu.
(Collections du Service Folklorique du Brabant).



Intérieur des ruines de Beersel en 1835. Dessin d'un
auteur inconnu. (Collections du Service Folklorique du Brabant).



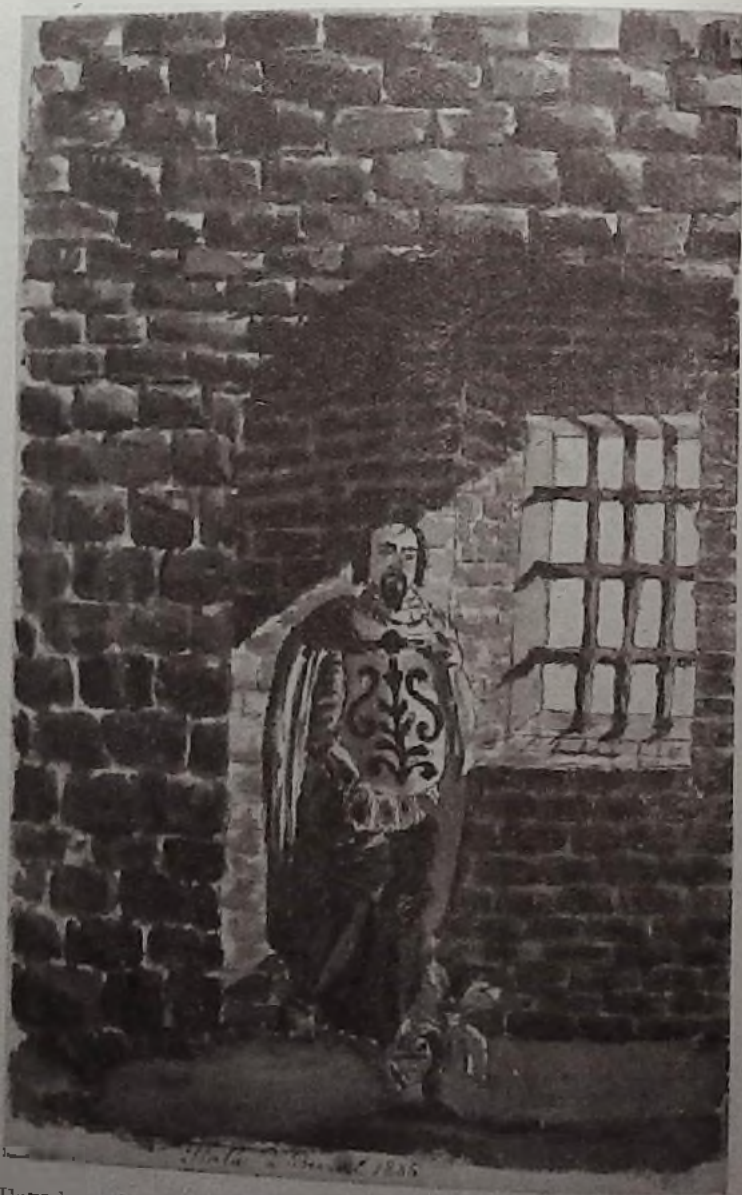
Grande salle à Beersel 1835

La grande salle du château de Beersel en 1835. Dessin d'un auteur inconnu. (Collections du Service folklorique du Brabant).



Escalier à Beersel 1835

Escalier dans les ruines du château de Beersel en 1835. Dessin d'un auteur inconnu. (Collections du Service folklorique du Brabant).



Dans les ruines de Beersel en 1835. L'auteur anonyme de ce dessin y a mis la légende : statue. Y-a-t-il vu cette statue ? Qu'est-elle devenue ? Mais en la dessinant il y a certainement apporté de la fantaisie. (Collections du Service folklorique du Brabant).

On résolut de se passer de permission, pour la cérémonie suivante. Lors, le Président s'étant procuré les clefs de l'église, s'en fut hisser sur la tour la perche et l'oiseau. On s'imagine bien le conflit qui en résulta.



Église d'Alsemberg. (Photo A. Charlier, Etterbeek)

Une autre fois, le curé, procédant à la vente de son vin, eut une altercation avec un de ses paroissiens, qui le tua, ni plus ni moins (11).

(11) Wauters. — *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III.

Quel est celui de nos concitoyens qui n'a entendu parler de l'église d'Alsemberg ?

D'après une légende, Ste-Elisabeth de Hongrie l'a fait bâtir en 1230, peu de temps avant sa mort. Mais les historiens assurent qu'elle est antérieure : elle aurait été

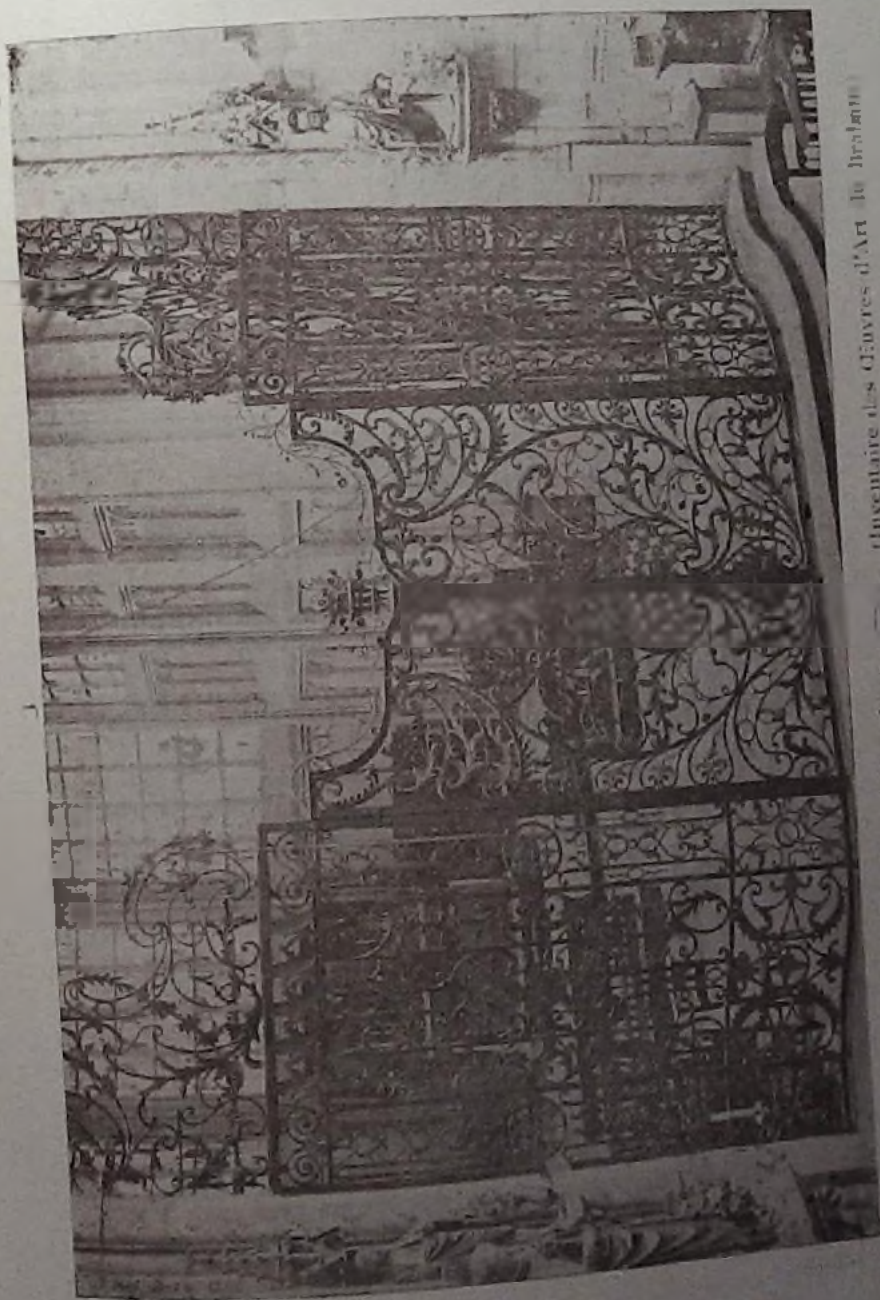


L'Église d'Alsemberg, vue de la route vers Sept-Fontaines.
(Photo A. Charlier, Biterbeek)

élevée sur un terrain donné par Godefroid-le-Barbu, à peu près à la même époque que l'église de la Chapelle, à Bruxelles.

L'église d'Alsemberg est juchée sur une colline où croissait en abondance l'absinthe ; de là son nom *montagne de l'absinthe*. Les pierres qui servirent à sa construction provenaient d'une carrière située non loin, au lieu dit de *Steenbosch*.

Comparable à un riche écrin renfermant de merveilleux joyaux, cet édifice est fort connu des amateurs d'art, qui peuvent y trouver de vrais trésors.



Grille en fer forgé dans l'Église d'Alsemberg. (Photo: Inventaire des Œuvres d'Art de l'État)

Restaurée depuis quelques années, il offre un ensemble architectural remarquable, vu surtout du bas du grand escalier qui donne accès à son entrée principale.

De toutes les belles choses qu'on y voit, la plus ancienne est une statue de la Vierge, vénérée sous le vocable de *Stella Maris* (la princesse Sophie, fille de Ste Elisabeth, en fit don) ; les confessionnaux et la chaire de vérité.

Plusieurs merveilles artistiques disparurent, emportées ou détruites en 1580 par les Calvinistes, qui prirent aussi les sept cloches de la tour.

Ensuite, la foudre, en 1653, provoqua un incendie qui dura 24 heures et fit énormément de dégâts aux bâtiments et aux objets du culte. La violence du feu fut telle que les nouvelles cloches fondirent et disparurent ainsi encore une fois.

Sous Guillaume de Hollande, le clocher fut démoli.

L'église d'Alsemberg, rebâtie bientôt après, subit une restauration complète et définitive il y a 45 ans.

Charles-le-Téméraire se rendit à Alsemberg à l'occasion de son pèlerinage.

Le village, qui se blotissait au pied de l'église, était si menu en 1518, qu'un rodour put y mettre le feu et le détruire presque entièrement.

Son méfait ne lui profita pas : il fut pris, conduit à Bruxelles, et brûlé vif, à son tour.

Remarquons qu'en ces temps simplistes on brûlait les incendiaires, on pendait les étrangleurs et l'on coupait le cou aux assassins.

Aujourd'hui, la bienveillante Cour d'Assises, s'ingéniant à leur appliquer des circonstances atténuantes, les acquittent ou les envoie faire une confortable cure de repos dans une non moins confortable prison, d'où ils sortent nullement amendés mais frais et dispos pour recommencer de nouveaux exploits.

Quel est, des deux systèmes, le meilleur ?

J'estime que nos ancêtres ont eu en ceci une plus saine et plus juste notion de la répression, et je voudrais mettre en balance leurs résultats avec ceux que nous obtenons.

Nous y perdrons probablement.



Un confessionnal dans l'Eglise d'Alsemberg.
(Photo A. Charlier, Etterbeek).



La chaire de vérité œuvre de J. B. Van Misd, dans l'Église d'Alsemberg. (Photo Y. Charlier, Etterbeek)

A quelque distance d'Alsemberg se trouve le hameau des Sept-Fontaines dépendance de Rhode-St-Genèse.

L'endroit est isolé, couvert de bois et d'étangs, d'où son nom.

Il y existait déjà un ermitage, en 1380, connu sous le nom de *die cluse van de Zeven barren*, lorsque Gilles de Breegeyck, chapelain à l'église d'Anderlecht, voulant se retirer du monde, le choisit pour lieu de retraite.

Il s'y installa avec sept amis, construisit des huttes et agrandit l'ermitage existant.

Plus tard, à la suite de deux princiers, une église et un monastère ayant été édifiés, la communauté fut érigée en prieuré, sous la juridiction de l'abbaye de Forest.

Incendié en 1582, il reparut en 1623.

Les moines étant sans abri se dispersèrent d'abord puis finirent par être recueillis au manoir de Beerdel, où ils restèrent pendant plus de vingt ans.

Le prieuré des Sept-Fontaines reçut beaucoup de visiteurs princiers. Philippe-le-Bon vint notamment s'y reposer après une querelle avec son fils Charles-le-Téméraire et sa femme Isabelle de Portugal : ils les avait quittés en désaccord et s'était élancé dans la forêt en proie à un vif courroux ; mais il s'y perdit. Il finit par échouer au prieuré.

C'était en 1457 (12).

Le père et le fils ne s'entendaient guère, paraît-il ; cette fois, la mère ayant pris violemment le parti de son fils, Philippe-le-Bon leur avait cédé la place pour aller calmer ses nerfs dans la forêt de Soignes... et s'y égarer.

Le monastère a été supprimé, comme tant d'autres, en 1789. Ses bâtiments furent en partie détruits ou aménagés à l'usage industriel ; on y installa une papeterie.

Celle-ci disparut elle-même.

Sept-Fontaines est aujourd'hui une maison de campagne.

Quelques dépendances de l'ancien prieuré subsistent encore toutefois.

(12) Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III.



L'Élanç des Sept Fontaines. Lieu d'embarquement et kiosque.
(Photo A. Charlier, Etterbeek).

« Un chêne pousse toujours, dit M. Sander Pierron (13) dans le vaste domaine des Sept-Fontaines, sur « les confins de Braine-l'Allend, vers Rhode-St-Genèse, au milieu de ce tronçon de la forêt aliéné par la « Société Générale » et devenu la propriété de M. Léon Timberman

(13) Sander Pierron. *Histoire illustrée de la forêt de Soignes*, t. II, p. 187.

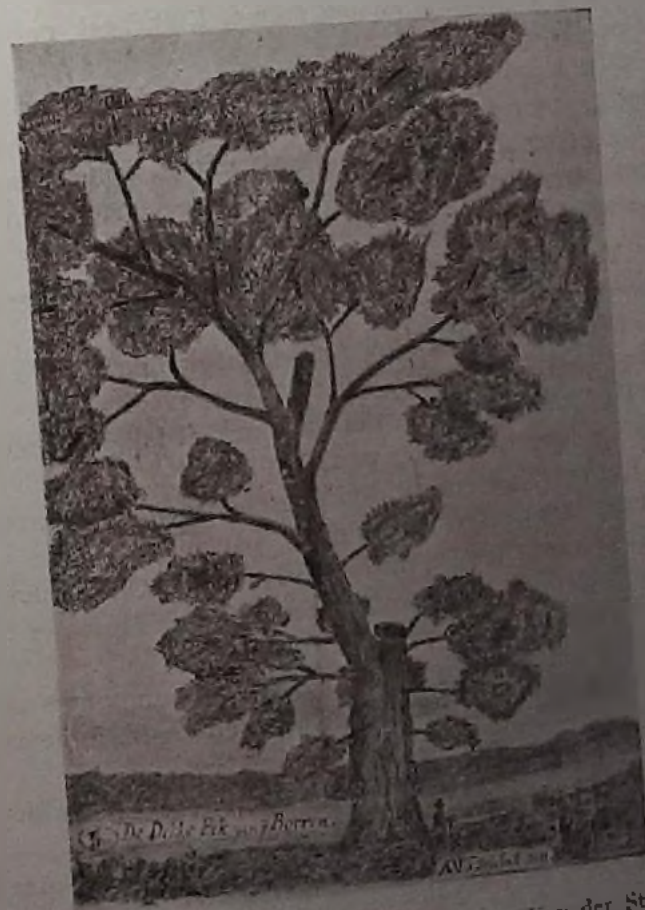
« qui » pour le vieil arbre une parfaite sollicitude et ne « néglige rien pour prolonger son existence déjà si longue».

Ce chêne est, en effet, cinq fois centenaire.

(On le connaît sous le nom de *Chêne de St-Hubert*.)

Les personnalités principales qui firent dans le passé des séjours au prieuré l'admiraient déjà.

Charles-Quint, par exemple, accompagné de son protégé l'ex-Bey de Tunis, Muley-Hassan, voulut prendre la collation sous le chêne de St-Hubert.



Le chêne des Sept Fontaines. (Dessin de A. Van der Sticheleu).

Quels étaient, et la façon de vivre, et les coutumes de la population des contrées dont il vient d'être question ?

On a vu que la fabrication du papier et des balais fut l'industrie d'une partie du pays ; mais l'agriculture consti-

ruait en général la principale ressource des habitants ; ils cultivaient beaucoup l'épeautre.

La proximité de la forêt ne leur permettait pas de posséder du bétail, car les animaux féroces qui la peuplaient, ours et loups, étaient toujours rodant aux agneaux ou même s'introduisaient dans les bourgs par les nuits d'hiver.

La nourriture des villageois s'est surtout composée, pour cette raison, et pendant assez longtemps, exclusivement de farineux et des produits de leurs potagers.

Il y a quelques années même, Linkebeek ne possédait pas de boucherie.

On a également vu que plusieurs moulins à eau fonctionnèrent en ces lieux. Ils dépendaient du castel de Beerseel. On y moulait le grain, on y aiguisait les armes des chevaliers, on y préparait les écorces pour les tanneurs de Bruxelles et on y fabriquait le papier.

Voici quelques unes des ordonnances qui réglèrent la vie des indigènes.

Les esprits indisciplinés et « front populaire » de nos temps pourraient en faire l'objet de leurs méditations.

Pour pouvoir enlever les moissons, il fallait attendre le lever du soleil et... avoir payé la dîme.

Les habitants étaient divisés en *Cossacken* ou journaliers et les *Meysseniers* ou fermiers, patrons.

Il y en eut aussi d'un rang plus élevé. On les nommait les *Peetermannen*, *Homines Sancti Petri*, Hommes de St-Pierre (14).

Cette classe fut instituée à Louvain, au temps où les ducs de Brabant avaient fait de cette cité leur résidence et la capitale.

« Louvain au riche duc », tel était le cri de ralliement des troupes.

Le nom de cette catégorie de citoyens a pour origine l'église St-Pierre de Louvain.

Les « Peetermannen » formaient dans le Brabant une classe à part, privilégiée, qui n'était justiciable ni des échevins ordinaires, ni des barons, ni même de l'Église. Ils relevaient du Prince, appartenaient à sa famille, c'est-à-dire aux hommes qui le servaient.

(14) Wauters. *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III.

Ils furent institués au XIII^e s.

Après avoir été répandu dans tout le Brabant, le Peeterman, ou du moins le nom, s'est cantonné dans sa ville natale, si je puis dire.

Il ne s'applique plus qu'aux bourgeois de Louvain.

Actuellement, le terme a perdu son prestige : les brasseries de la ville l'ont donné à une bière du cru, renommée d'ailleurs.

Ils l'ont fait déchoir au rang de sobriquet.

Le Louvaniste n'est plus maintenant, en effet, qu'un « lèveur de Peeterman ».

Sic transit...

Cette parenthèse nous a fait dévier.

Revenons aux anciennes ordonnances du pays.

Le journalier qui, sans motif suffisant, quittait son service, ou bien le meyssenier qui renvoyait de même son domestique, devaient payer une amende.

Il était également taxé le marchand surpris à tricher sur le poids.

Le magistrat, c'est-à-dire le mayeur et deux échevins, contrôlait les marchés et les ventes. Il prélevait aussi les impôts.

Les jeux de hasard étaient strictement interdits.

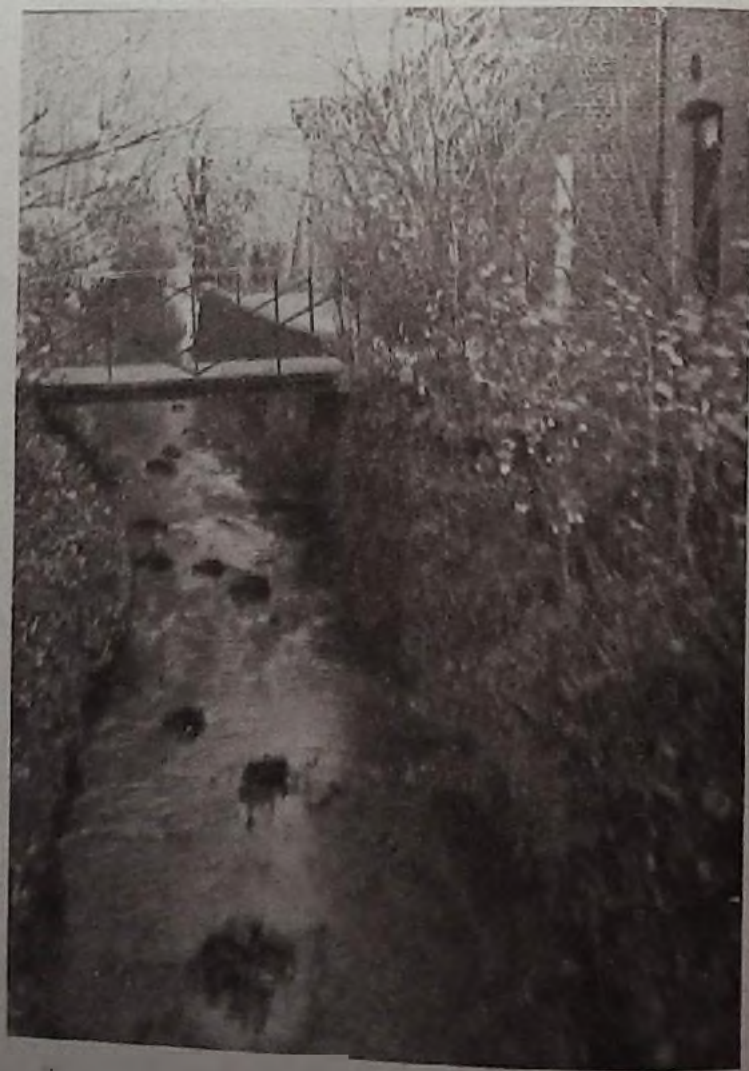
Toute personne trouvée rôdant la nuit sans nécessité encourait une amende de vingt sous au moins, somme assez élevée il y a quelques siècles. Si la personne avait mauvaise réputation, l'amende augmentait en proportion.

Que ne rapporterait donc pas cet impôt s'il devait être appliqué de nos jours ?

* * *

La région garde encore également des traces de la période de la préhistoire.

On a trouvé à Rhode-St-Genèse et à Verrewinkel, ainsi que le long du petit cours d'eau la *Linkebeek* des armes de silex qui prouvent que l'homme a vécu dans ces parages de la forêt aux temps de l'âge de la pierre taillée, à l'époque paléolithique, la plus ancienne du monde préhistorique.



Temp. d'automne sur la Linkebeek, le long du château
(Photo A. Charlier, Etterbeek).

Linkebeek même possède une carrière de sable de vaste étendue, la *Sablouillère*, aujourd'hui réservée et occupée par les voies du chemin de fer de Bruxelles à Charleroi et de Schaerbeek à Hal.

Elle était jusqu'il y a dix ans un but de promenade pour les écoles et un lieu d'exercices équestres pour la gendarmerie de Bruxelles.

On y rencontrait en abondance d'étranges coquilles et empreintes fossiles ; leur présence en cet endroit démontre de façon péremptoire que la mer a primitivement couvert le pays.

Le village et ses environs étaient réputés avant la guerre pour leurs coins pittoresques, leurs chemins creux et leurs futaies, comme, par exemple, la vallée des artistes. Ce nom lui a été donné par les bruxellois, son appellation officielle étant « rue Source-au-Vin ».

Beaucoup ont disparu, malheureusement, ou anéantis par des actes de vandalisme tels que l'abattage de superbes bouleaux, hêtres ou peupliers.

N'est-ce pas ainsi que l'attrait et la poésie des sites disparaissent peu à peu devant la cupidité et la stupidité des hommes ?

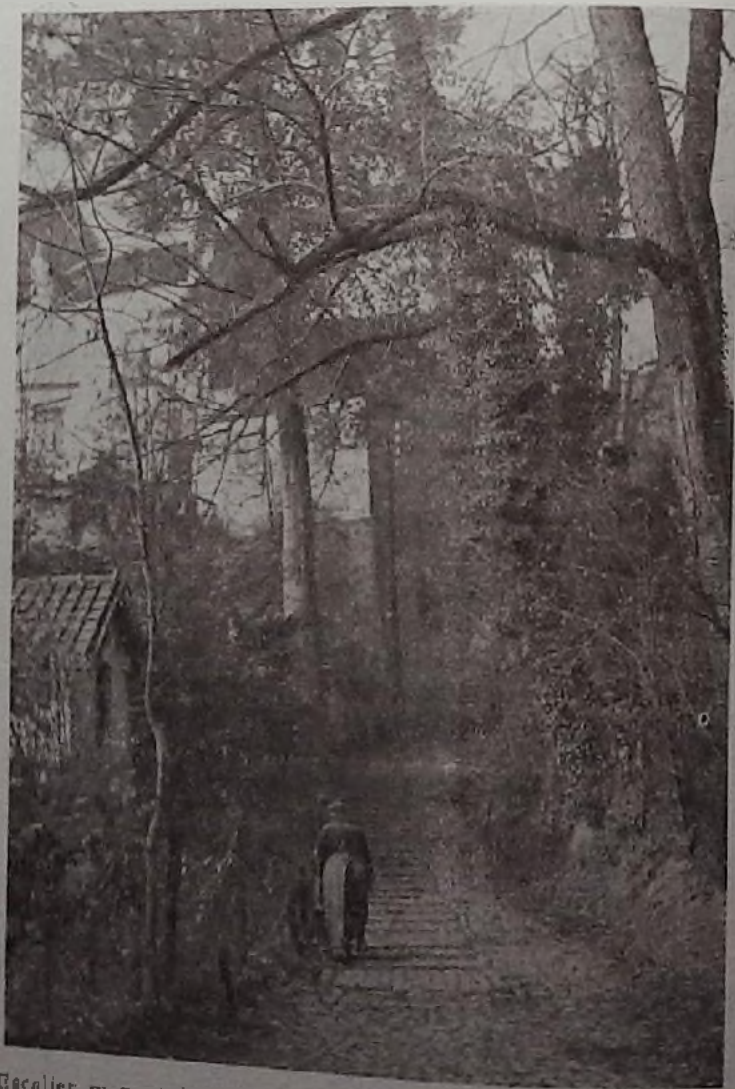
Malgré des coupes regrettables, la contrée conserve assez de jolis coins pour justifier encore l'appellation de « Petite Suisse » que les artistes lui donnèrent jadis.

Se figurerait-on que cette région fut agitée par des tremblements de terre de 1756 à 1767 ?

Rien de comparable, évidemment, aux perturbations sismiques des pays volcaniques ; mais les secousses du sol n'en furent pas moins sensibles.

Pendant la période comprise entre ces dix années, les environs souffrirent beaucoup de calamités. En 1763, l'hiver fut si rude que la Senne gela et put être passée à pied. L'année suivante, des pluies extraordinaires persistantes firent déborder la rivière, qui, ajoutons-le, était plus importante que le petit ruisseau dont les timides méandres traversent le bas de Bruxelles.

D'autres perturbations atmosphériques dévastèrent le pays, notamment le 6 avril 1806, une tempête d'une telle



Bacalier menant à l'église de Loukebeck, en face du vallon des artistes. (Photo A. Charlier, Etterbeek).

violence qu'on ne vit de longtemps la forêt de Soignes jonchée d'une si énorme quantité de grands chênes, hêtres, tilleuls ou houleaux renversés.

D'autre part, des chaleurs excessives provoquèrent en 1718 et 1719 une sécheresse terriblement préjudiciable à la population et à la terre.

La forêt de Soignes, on le sait, couvrait le pays ; elle arrivait aux portes de Bruxelles, à celles de Wavre, de Louvain ; la forêt de Meerdael, près cette dernière ville, en est un morceau.

Si les arbres parlaient comme les bêtes de La Fontaine, combien des vieux chênes plusieurs fois centenaires ne pourraient-ils citer les personnages qui aimaient chevaucher sous leur ombre, Charles-Quint, Marie de Hongrie, Charles de Lorraine ? Certains ancêtres se rappelleraient même avoir vu passer le grand Charlemagne.

La chaussée de Waterloo coupait la forêt en deux.

Elle était connue sous le nom de *Walscheweg* au XVII^e s., parce qu'elle menait en wallonie ; un siècle plus tard, on l'appelait *Chemin de la Forêt*, dénomination qui n'est réservée aujourd'hui qu'à un petit bout de chemin de rien du tout reliant, sur le territoire d'Uccle, l'avenue des Hospices à la rue Engeland.

Comment le « Chemin de la Forêt » du XVIII^e s. s'est-il déplacé de plusieurs kilomètres, près de deux siècles après.

Ce nouveau « chemin de la Forêt » ne traverse point la forêt de Soignes et n'y aboutit pas ; il se contente de longer un tout petit bois de basse futaie, assez grand pour loger quelques couples de lapins. Il semble donc bien que l'on a voulu perpétuer l'appellation ancienne de nos ancêtres.

L'Histoire a des mystères qu'il ne faut pas chercher à éclaircir.

Bibliographie.

(Belgique).

BONENFANT, QUICKE et VERNIERS, *Lectures historiques*, Bruxelles, De Boeck, 1937.

Ces trois professeurs publient en collaboration, l'histoire de Belgique d'après les sources. Textes réunis et commentés. Le tome I comprend des origines à la mort de Charles le Téméraire. M. Bonenfant s'est spécialement occupé de ce volume de 352 pages, pourvu d'un index alphabétique et d'une table des matières, avec résumé chronologique. Le tome II comprenant de 1477 à 1814 est l'œuvre de M. Quicke. Ce volume de 344 pp. est pourvu d'un résumé chronologique et d'une table des matières. Le tome III est rédigé par M. M. Bonenfant et Verniers, il comprend de 1814 à 1919.

Ces lectures historiques s'adressent à tous ceux qui, curieux du passé de notre pays, désirent en prendre une connaissance plus intime que celle que peut fournir l'étude d'un manuel.

Les documents retenus ont une valeur représentative : ils ont été choisis, non uniquement à cause de leur valeur locale ou de leur pittoresque, mais avant tout parce qu'ils font mieux comprendre des faits qui, dans le passé, furent la manifestation caractéristique d'une évolution politique ou d'une situation sociale.

Ces trois volumes serviront utilement à récompenser des lauréats d'histoire. Il y passe un puissant souffle patriotique.

LOUIS STROOBANT.

FERNAND DE JAER, *La Confrérie ou Serment de Saint Sébastien à Basse-Wavre*, 128 p. chez l'auteur, 36, rue Th. Piat, Wavre. Prix 10 francs, 1937.

L'auteur fait un historique détaillé de cette confrérie fondée en 1698, complétant l'étude antérieure de J. Dewert sur le même sujet. Il s'attache ensuite à décrire l'organisation intérieure de la société, son trésor, ses drapeaux, son rollier. Puis sa vie proprement dite, ses tirs, sa participation aux processions et cortèges, joyeuses entrées et réceptions, services funèbres, etc. La question de son local, le bâtiment, la perche, le jardin font aussi l'objet d'un chapitre.

C'est une tenue monographique d'une de nos vieilles sociétés de province.

L. S.

R. DE WARSAGE, *Le Folklore de la Vie humaine*, 74 p. Édit. Journal de Liège, rue de Pitteurs, 29, Liège.

L'auteur a réuni une documentation variée sur les principaux événements de la vie humaine : L'enfance, la naissance, les signes fastes et néfastes, les enfants marqués, les avatars de l'accouchement, les usages du baptême et les prénoms, la jeunesse et les fiançailles à propos desquelles il rappelle les curieuses coutumes du fessage, du sabrage, du pesage, du placage des filles. Les superstitions et cérémonies du mariage font l'objet de tout un chapitre et le livre se termine pas tout ce qui est relatif à la mort, les présages, le décès, les funérailles, les repas funéraires et le culte des morts en wallonie.

A. MARCHAL, *Au Temps des Nulons*, 168 p. illustrées, 1937.

Recueil de quinze contes rédigés en wallon namurois, région de Durnal : Illustré de bois originaux de J. Gillain : Préface par J. Calozet. Suivi d'un glossaire. Ces contes sont relevés dans les vallées de la Lesse et du Bocq.

L. S.

F. BONIVER, bibliothécaire du Vieux Liège, *Les styles des constructions Liégeoises*, Liège, 1938.

L'auteur qui donne en épigraphe une citation d'Anatole France, « Ce que dit la vieille cité » établit chronologiquement le classement et une notice sur les constructions de Liège. Cette méthode permet d'étudier l'évolution des formes architecturales de Liège depuis la période romane jusqu'à nos jours.

L'hôtel d'Ansembourg fut construit vers 1735-1740 pour Michel Willems, dont la fille cadette épousa Jean-Baptiste de Hayne de Bomal. La fille aînée de ce dernier épousa le Comte Marchant d'Ansembourg. En 1849 l'hôtel fut acquis par M. Jongen. En 1902 la ville de Liège l'acheta et y installa le superbe musée d'art décoratif inauguré en 1905. L'hôtel d'Ansembourg meublé avec goût est un des plus beaux spécimens de l'habitation patricienne de style Régence.

L'auteur a fait de nombreux emprunts à l'œuvre de T. Gilbert, *Liège à travers les âges*. C'est un guide précieux pour le touriste. Il est regrettable qu'il ne soit point illustré.

LOUIS STROOBANT

R. VAN HAUDENARD, *Les légendes populaires dans le culte des Saints*. Extrait des *Collationes diocesis Tornacensis*, Tournai, 1935.

Étude hagiographique folkloristique des plus intéressantes. Traité de la division de l'année aux fêtes des Rois, de la 9^e Jean.

de S. Martin, de la S. Sylvestre, mêlant les conseils de la sagesse populaire qui associent aux travaux agricoles le culte des saints.

A la S. Georges, sème ton orge,
 A la S. Marc, il est trop tard.
 A la S. Barnabé, la faux au pré.
 Sème tes blés à S. Maurice
 Tu en auras à ton caprice.

En ce qui concerne les multiples dictons qui associent les saints aux observations météorologiques :

S'il pleut à la S. Médard,
 Il pleut quarante jours plus tard.
 S. Jean l'arroyeux
 Rend le laboureur joyeux.
 S'il pleut à la S. Victor,
 La récolte n'est pas d'or.
 A la St. Thomas,
 Les jours sont au plus bas.

L'auteur recherche aux meilleures sources (le P. Cahier, Springer, C. Meyer, J. Dorand, E. Mâle, etc.) les origines de ces dictons.

Article très érudit et bien condensé.

L. S.

D^r J. L. HOLLÉNPFELTZ, *Introduction au folklore luxembourgeois*.

Belle conférence donnée plusieurs fois depuis 1934 par notre érudit confrère.

L. S.

WALTER RAVEZ, *Tournai et le Tournais pendant la Révolution Brabançonne*. Essai d'histoire politique, sociale et économique (370 pages).

Nous y retrouvons l'exposé de la lutte du clergé contre les réformes et les innovations de Joseph II. L'auteur, dont les sources sont soigneusement indiquées, critique la plupart du temps les mesures prises par l'Empereur.

L. S.

J. CORNELISSEN, *Nederlandsche Volkshumor op stad en dorp, land en volk*. Antwerpen, 1937.

« Verzameld de sprokkelingen, die overgebleven zijn, opdat er niet veriarren ga ». Sous cette devise économic, l'auteur nous donne en 256 p. p. une étude abondante et bien illustrée sur l'esprit caustique des populations flamandes. C'est un très bon ouvrage de folklore.

L. S.

MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS. — COMMISSIE VAN HET OUDE VOLKSLIED. *Limburgsche Liederen*, verzameld door Lambrecht Lambrechts. Gent, 1937.

Intéressant recueil de chansons populaires avec musique notée et indication du lieu de provenance.

L. S.

PREMIER CONGRÈS INTERNATIONAL DU RÉGIONALISME. Ath, 1937. Compte-rendu par F. Leuridan. Volume de 589 pages contenant 45 études.

Nous y relevons Paul Rolland, *L'organisation scientifique des études d'histoire régionale*. H. Vander Linden, *Le Brabant et le Hainaut anciens*, étude sur la géographie historique. Ch. Bourgeois, *Régionalisme et Snobisme* établit un parallèle amusant entre l'esprit du méridional et celui du nord. A. Vander Linden, *Les danses des provinces belges*, souligne l'importance prise par la danse dans la vie du peuple. Cite l'Alion du Borinage, la danse macabre du Namurois, la danse des sept sauts de Chimay, les durmenés de Jemappes, etc. J. Flament, *Essai de Psychologie Gastronomique des wallons*, bouquet vert, dans lequel il y a toutes les herbes odorantes des prés et des bois wallons. J. Vannéus, *La pénétration germanique dans la région d'Ath*. Parle de l'enquête de Franz Petri au sujet de la frontière linguistique en Belgique, enquête qui semble s'opposer à celle de G. Kurth. Très bonne étude toponymique d'où il résulte que le pays athois a connu une période de germanisation intense. L. Michel, *Pour une conception sociologique de l'anthroponymie*, cite une famille surnommée *Bodel* parce que la mère était messagère, le surnom *Mateur* qui désigne un homme de belle prestance, et sept onces surnom donné à une famille dont l'auteur aurait pesé sept onces à sa naissance, etc. Claude en Belgique romane serait un niais. *Cocole*, une femme négligente. *Magrile* une méchante femme. *Wihal* un mari trompé, etc. R. Delvaux, *Sièges subits par la ville d'Ath* (en 1697 par Vaurban, en 1706 par Marlborough, 1745 par le maréchal de Saxe). Les murailles démantelées furent relevées en 1817. Les dernières fortifications furent démolies en 1853. L. Verriest, *Iconographie de la Tour de Burbant*, à Ath. Propose de classer la Tour Burbant « Tour de Burbant ». Léon Verriest, *Un célèbre manuscrit d'histoire régionale : Le « Vies de Rentié » d'Audenaerde* (XIII^e s.). Ce ms. contient le relevé des possessions domaniales des sires d'Audenaerde. M. Verriest critique Gaspar et Lynn, *Les principaux manuscrits à peintures de la Bibliothèque Royale de Belgique*, en ce qui concerne l'interprétation des miniatures du vieil Rentié. G. de Preumont, *La Franc-maçonnerie dans le Pays de Hainaut. Une loge maçonnique à Ath*. Donne les noms des E. F. maçons de 1776. Loge posée en majorité de militaires. Louis Mennier, La

le Hamalé, Étymologie, trouvailles pré et protohistoriques, folklore, halastations seigneuriales. Louis Haubourdin, *Les découvertes archéologiques faites à Stamburges*, parle des fouilles effectuées vers 1894 par son père Edmond Haubourdin. M. Dorieux, *Autain, son château, ses seigneurs*. Parle de la famille de Melun, des Nassau et des Hornes et des Montmorency. Albert Maribus, *L'utilité des petits musées*. Préconise la création de petits musées locaux ou régionaux. Éléments d'instruction et de tourisme, il initie « la population locale aux beautés, aux curiosités de la région, aux faits du passé ». Cite en exemple le beau musée de folklore de Tournai créé par M. Ravez. Ce dernier, dans une note intitulée *Comment s'est constitué le musée de folklore de Tournai*, dit que la maison de la tradition fut inaugurée en 1920 et qu'elle devint rapidement trop étroite. En 1938 le musée de folklore de Tournai occupait un emplacement double, 14 salles au lieu de 7. M. Ravez n'a eu qu'à faire appel à la générosité de ses concitoyens pour en obtenir des collaborations nombreuses. Ce musée, le plus beau dans son genre du pays, est groupé par genre d'industrie et est présenté de la manière la plus heureuse. Meurisse, *Le musée de la ville de Binche*. De création récente et logé dans un abri de fortune, groupe des objets préhistoriques, d'art et de folklore des plus intéressants.

LOUIS STROOBANT.

Bulletin de la Commission Royale de Toponymie et Dialectologie. Année 1937, 430 p. Prix 50 francs (s'adr. à M. François, Montagne de la Cour, 27, Bruxelles, compte ch. post. 779.36).

Tome XI des travaux de cette Commission. Pouvant intéresser spécialement nos lecteurs signalons les articles de Van Loey : La fréquence des noms de personnes en toponymie et la chronique de J. Haust sur la Philologie wallonne en 1936. Dans la partie flamande signalons de même les articles de Van Loey et de Lindemann : Brabantse persoonsnamen op ooi et les chroniques de Grootaers sur les études de dialectologie en 1936 et de Van de Wijer sur celles de Toponymie, la même année.

L. S.

Bulletin de la Société d'archéologie de Bruxelles. N° 3. Août-Décembre 1937.

F. Baulier, *La dernière des Médiets*. Biographie illustrée de portraits d'Anne-Marie-Louise de Médiets (1607-1743) qui épousa Jean-Guillaume de Neubourg-Wittelsbach, Electeur-Palatin du Rhin. Cette bonne étude est publiée dans les notes Saintelette conservées à la Bibliothèque Royale. A. Bara, *Un cabinet d'amateur* (planche). H. Michel, *Un autolabe d'Erasme Haberrual*. Comte J. de Borchgrave d'Altena, *Les stalles de l'église de Vilvoorde*.

Ces belles boiseries, sculptées vers 1663, proviennent du prieuré de Groenendael (planches). Jacques Breuer donne un compte-rendu bibliographique des trouvailles faites à Uchtheim par M. C. Albrecht.

L. S.

Les dialectes Belgo-romans. Bruxelles, Tome I, n° 4. Octobre-Décembre 1937.

F. Rousseau, *L'expansion wallonne et lorraine vers l'Est, aux XI^e et XII^e s.* Étude très bien documentée sur l'expansion des wallons vers la Hongrie et la Pologne. M. Piron, *Un poème d'Henri Simon : Li P'lié Rosé*. L'auteur prouve que la naissance du poème a été un fait littéraire, et non un fait d'ordre sentimental. *Bibliographie dialectologique belgo-romane*, documentation abondante.

L. S.

Institut archéologique du Luxembourg. Arlon, Janvier 1928. Bulletin Trimestriel.

V. Balter et Ch. Dubois, *La chaussée romaine Reims-Cologne passa-t-elle par Mande-St-Etienne ou par Bastogne ?* Beaucoup d'auteurs dont Sulbont ont suivi Wilheim qui situe à Mande-St-Etienne le croisement des chaussées romaines Arlon-Tongres et Reims-Cologne, parce que Wilheim a identifié Meduanta de la table de Pentinger = Mande. D'après M.M. Balter et Dubois la chaussée Reims-Cologne passe par Bastenego = Bastogne. R. De Maeyer, *Interprétation d'un relief romain d'Arlon* (planche). Il s'agit d'un brasseur goûtant la bière et non d'un pèlerin bovant près d'un guis. A. Geubel, *Rapport sur la découverte d'une tombe ancienne à Bomal au Tombais*. Il s'agit d'une sépulture franque à inhumation, sans mobilier.

L. S.

Les cahiers de l'Académie Luxembourgeoise.

La faïencerie d'Attert, (1780-1809) par le Dr J. L. Hellenfeltz. Monographie de la faïence dite de Luxembourg (planche).

L. S.

Nederlandsch tijdschrift voor volkskunde. Antwerpen, 1937, afl. 4-5-6.

Contient Jan de Vries, *De internationale organisatie de studie der volkskunde*, expose les décisions du Comité réuni à Bruxelles en Mai 1937. D. de Kok, *Ove Weert*, relate une histoire de Sabbat au parut en chat. V. de Meyere, *De vlaamische serie de ses contes folkloriques*. Celui de la est des plus curieux. O. Van Schoor, I

traite d'un sort jeté sur une ferme de S. Gilles-Waes. Un moine parvint à le conjurer. V. de Meyere, *De folklore van de Vlaamsche Kust* nous fait connaître de curieuses particularités sur les moyens de chasser les sorcières, du bateau-foutôme.

L. S.

EIGENSCHOON EN DE BRABANDER, Merchtem, 1937,
N° 10-11.

H. Pauwels, *De Folklore van het Brabantsch boerenleven*.
J. Lindemans, *De Frankische kolonisatie in Brabant*, commente les lieux-dits en heim. P. De Ridder, *Historiek der straten en openbare plaatsen van Tienen*. R. Fonke, *Een opstaatje te Leuven*. J. van der Hameyde, *Genealogie van der Hasselt*. Dans la bibliographie un beau compte rendu (p. 406) signé J. L. (Jean Lindemans) sur *le Folklore Belge*, le très intéressant volume (tome I) que vient de publier M. Albert Marinus.

L. S.

EIGENSCHOON EN DE BRABANDER, Merchtem, 1937,
N° 12.

G. Vandenberghe, *Anderlecht door de tijden heen* (vervolg). Passe en revue les institutions locales sous la république, la vente des biens nationaux, la guerre des paysans (15 planches). J. F. Vinck, *Hagelandsche Tooversprookjes*. Histoires de sorcières.

L. S.

EIGENSCHOON EN DE BRABANDER, Merchtem, XII,
1938. N° 1.

Nous y trouvons la suite de la bonne *Geschiedenis van Opweck* par M. Lindemans. Une énumération suggestive des œuvres d'art argenteries, cuivres d'art, tableaux, mobilier, cloches, etc. de l'église, énumération dressée d'après des textes d'archives. Une liste des ecclésiastiques, des costers et des organistes. Les attributions locales des mayeurs et la liste des mayeurs d'Opweck. Les événements historiques au XVII^e s. Les garnisons (Villeroy et Boufflers). Un bon plan du village avec le domaine des Verreycken, Paleotto, Walchiers. Les curés du XVIII^e s. etc. Le tout illustré de 18 bonnes planches hors texte représentant des tableaux, statues, monstrances, reliquaires, portraits, vues de l'église, etc. Dr E. van der Linden, *Een Meiers geschil in het Ukkelche*. Contestation de limites au XVII^e s. entre le dressard vander Schrick et le mayeur de Carlo M. van Ophem. Stan Jena, *De verdwenen windmolens van Dulsburg*, avec croquis du moulin à vent du Huldenbergschen weg en 1832, et du moulin à la chaussée vers Vosseme. ayant appartenu au meunier G. J. Koekelberg.

L. S.

EIGENSCHOON EN DE BRABANDER, Merchtem, 1938,
N° 2 et 3.

Publie la suite de G. Van den Berghe. *Anderlecht door de tijden heen*, étude consciencieuse et disert sur le passé de cette commune. L'auteur passe en revue les institutions, l'enseignement, les magistrats communaux, les fêtes locales, les enseignes, la garde-civique, les industries, etc. etc. Le tout illustré de 12 planches hors texte. Paul Lindemans, *Bijdragen tot de geschiedenis der Brabantsche molens*. Notices sur les moulins de Wolverthem, Forest, Grand-Bigard, Zellick, Oudergem, qui datent des XV^e et XVI^e s. Jan Lindemans, *De « Pavellers » van Beersel*, explique le spot *Pavellers* qui serait le synonyme de *Windmakers*, ambrasmakers, faiseurs d'embaras.

L. S.

OOSTVLAAMSCHIE ZANTEN, algemeen tweemaandelijks tijdschrift voor Folklore, Gent, 1937. N° 5.

Ce n° contient : E. Andelhof, *Dit is die excellente kronyke van de Brakmisten ofte van den Gentschen leerlingbak*. Nous initie aux expressions savoureuses employées par les gantois au jeu du *Pieljesbak*. On y donne les règles du jeu, l'histoire des sociétés de joueurs de dés, des chansons de circonstance. C'est une bonne étude folklorique.

L. S.

OOSTVLAAMSCHIE ZANTEN. Gent, Nov-Déc. 1937.
N° 6.

Elza Foncke, *Oude Gentse gebeden op rijm*, étude sur 194 pital du *Schreibboom* à Gand, dont parle Sanderus, et fondé vers 1237. Robert Foncke, *Een 15 eeuwsse letterpuzzel*, parle d'un manuscrit du XV^e s. de la Bibl. Royale. L. Lievérouw-Cooman, *Boer, boer, knuten bak* traite d'un ancien jeu de cartes à Gand. Prof. Dr Paul de Keyser, *De Folklore als wetenschap en als levenswijze*; Dr H. Nowe, *Geschiedenis en Folklore*; Prof. Dr E. Strubbe, *Folklore en recht*; Prof. Dr A. Van de Velde, *Natuurwetenschap en folklore* et autres thèses présentées au Landdag voor Vlaamsche Folklore te Gent, 1937.

L. S.

OUDHEID EN KUNST, *Geschied- en Oudheidkundige Kring van Brecht*, 1937.

J. Ernalsteen, *Een onbekende tak der Berthouten*, traite de la branche des Back, à Tilbourg, famille issue des Berthout, de Malines. J. Ernalsteen, *Jan de bastaard van Vorselaer*, parle des enfants naturels de Gerard, sire de Vorselaer et Hoogstraeten en 1382. J. Ernalsteen, *Meer, zoenakle uit het jaar 1542*, acte de ré-

conciliation entre deux familles au XVI^e s. à la suite d'un meurtre. J. Lauwerys, *De vroente van Buij. Ce hameau de Oolen (Bolo en 987) fut possédé au XIV^e s. par Aert van Wesemael (+ 1313) qui gratifia les habitants de Buij d'une vroente en 1308. J. Lauwerys, *Keuren van Westerlo*, publie une *ordinantie van den Coren* de 1515, apport considérable pour l'histoire de Westerlo.*

M. M. Ermalsteen et Lauwerys que nous venons de citer ont le mérite d'avoir fondé et organisé les musées folklorique de Brecht et d'Hoogstraeten. Ce sont deux institutions locales dont le développement est surprenant et d'un intérêt touristique des plus renommés.

L. S.

MECHELSCHE BIJDAGEN, Februari 1938.

V. Steurs, *Mechelens overwegende rol in de slichting van den Burgondischen staat*. L. Devos, *Het vijfbroek en de « gemeynten » te Mechelen*. R. Poncke, *Uit Mechelen in 't verleden*. J. Uytterhoeven, *Merkwaardige kelders op de graanmarkt* avec planches de colonnes et de marques du XIII^e s. L. Vanden Wyngaert, *De heidensche gebruiken in de sermoenen van S. Eloy*. Texte latin et traduction des sermons de S. Eloy.

L. S.

TAXANDRIA, N^o 3 et 4, 1937.

Le fascicule 3 du Cercle archéologique de la Campine anversoise contient un article de J. B. Jansen sur le Musée Taxandrin à Turnhout, son historique et la description de son état actuel. K. Van Nyen donne un article sur le pèlerinage de St-Roch à Merxplas.

Dans le fascicule 4, nous lisons notamment un article de J. E. Jansen sur la Chambre de Rhétorique : Sainte Apoline, dite de Heibloemken, à Turnhout.

Bulletin de la Société des Américanistes de Belgique. Décembre 1937.

Eulalia Gryman, *Une tablette de terre cuite des collections mexicaines des Musées d'art et d'histoire*. Cette petite brique en terre cuite est entourée d'une grecque typiquement zapotèque en tous points semblable à celles qui ornent le palais de Mitla, ville zapotèque. Le centre est orné de trois figures dont le style rappelle celui des codices du groupe mixtèque. Cette curieuse plaque de la collection Génin, au musée de Bruxelles ne porte pas d'indication du lieu de sa découverte. G. Melchior, *Les croyances religieuses chez les Mayas-Quichés*. L'auteur traite de l'adoration de la Lune et du Soleil dans la civilisation précolombienne, du culte lunaire, de la vénération du soleil, de la croix, de la conception miraculeuse, de l'adoration des pierres.

Cette étude contient de nombreuses particularités folkloriques. C'est ainsi que pour connaître les oracles des dieux, les Mayas-Quichés employaient une pierre plate d'obsidienne dans laquelle les divinités faisaient apparaître des images. Les incantations étaient multiples, (formules pour charmer les serpents, formules employées par les femmes infidèles pour endormir la confiance de leur mari, formules en vue d'obtenir la pluie, etc. etc.)

L. S.

Annales du Cercle archéologique du pays de Waes, tome 49, 1938.

2^e Livraison entièrement consacrée à J. Van Vlierberghe, *De Kapellen in Waasland* (planches). Monographie de chapelles rurales classées par communes, parmi lesquelles nous en trouvons de fort originales ou pittoresques.

Au chapitre Tamise, l'auteur publie une ancienne gravure représentant Ste. Amelberge avec le santon légendaire. Amelberge (de Tamisc) serait une fille de Christian et d'Eva, petite fille de Hugge et de X...

La Sainte pour échapper aux instances de Pepin de Herstal aurait fui à Tirlemont, Vilvorde et Mater d'où elle se serait réfugiée à Tamise. Pour Waesmunster l'auteur publie un drapelet de pèlerinage de la chapelle de S. Antoine. De même Thielrode un drapelet curieux de S. Eloy.

L. S.

THIUNAS, Tirlemont, N^o 7 et 8, 1937.

A. Petit, *Le premier train à Tirlemont et le tunnel de Cromplich*. J. Wanters, *Merkwaardige gebouwen en Monumenten*.

L. S.

LIMBURG, Maaseik, N^o 6. Décembre 1937.

Contient : A. Remans, *De Limburgsche Kederlyngsmans*. J. Coenen, *Limburgsche Oorkonden*. C'est la 3^e partie des documents Limbourgeois publiés par le chanoine J. Coenen.

L. S.

LA VIE WALLONNE, N^o 11. Liège, 1937.

Nous y trouvons L. Grenze, *Le passé Montois*, musées du chanoine Puisant. Les XXV ans du *Elque d'Ath*. (planches).

COLLECTION. Journal des ventes publiques immobilières, mobilières et artistiques à Bruxelles, Janvier 1938

Contient un intéressant article illustré du vicomte Charles Terlinden sur les transports en commun à Bruxelles.

L. S.

Annales de l'Institut Archéologique du Luxembourg, Arlon, 1937.

Abbé Ch. Dubois, *La chaussée romaine Bavat-Trèves*. Sou tient la thèse que il est pavée n'est pas la chaussée en question. Dom Thierry Réjalot, O. S. B. *Suite de l'inventaire analytique de la correspondance de dom Nicolas Spirlet, dernier abbé de S. Hubert en Ardenne (1765)*. Il y est surtout question d'envois de vins, de gibier, de montons à des personnages influents. Correspondance très suggestive pour les mœurs de l'époque. Pierre Nothomb, *La fin tragique de la marquise du Pont d'Oye, vécue et racontée par deux témoins*. Lettres inédites de Nicolas de Molo et de Lambert Weltre, ainsi que de la marquise du Pont d'Oye et de ses fils, avec une notice et des notes par le baron Pierre Nothomb. Lamentable histoire d'une châtelaine dissipatrice.

L. S.

Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'art publié par l'Académie Royale d'Archéologie de Belgique, Mars, 1938.

Contient une belle monographie de la Collégiale de S. Vincent à Salgites par le chanoine R. Maere avec planches hors texte, plans et coupes. Cette étude est publiée avec la collaboration de M. I. Delferiere.

Maurice Vandalle, *L'apport artistique des écoles flamandes à Lille du XIV^e au XVII^e*.

L. S.

MALINNES, Cercle Royal Archéologique, Bulletin, 1937.

Contient De Ridder, *De conventen van het oud Begijnhof te Mechelen*; H. Joosen, *Een Mechelsch Tollarief van 1392*. A. De Renne, *De De Noler's en hun werk*, avec portraits de ces artistes Malinois.

L. S.

(Etranger).

P. SAINTYVES. *L'astrologie populaire*. Librairie Emile Nourry, 1937 (prix 60 frs.).

C'est avec une profonde vénération que j'ai lu l'ouvrage posthume de celui qui fut notre grand ami. J'ose employer ce terme car à diverses reprises il m'a exprimé sa profonde sympathie pour le Folklore brabançon, pour l'œuvre réalisée par M. Marinus et ses collaborateurs.

Nul d'entre les lecteurs du Folklore Brabançon n'ignore la valeur de l'œuvre de P. Saintyves et ce serait manquer de déférence à leur égard d'en parler encore ici. M. Marinus nous en a longuement parlé lors du décès du grand savant français.

Je me bornerai donc à vous parler, avec tout le respect que j'ai pour la mémoire de M. Saintyves, de sa dernière œuvre qui vient d'être publiée et qui traite de l'astrologie populaire étudiée spécialement dans les doctrines et les traditions relatives à l'influence de la lune. L'érudition de M. Saintyves était extraordinaire. Il passe en revue les textes canéiformes, les textes hindous, la littérature classique et les écrits de l'époque chrétienne, il cite les folkloristes anciens et modernes à propos de chaque point qu'il traite. Il développe son sujet sous toutes les faces : il étudie l'histoire de l'astrologie et surtout celle de la doctrine de l'influence lunaire ; les prévisions, les pronostics, les coutumes se rapportant au changement de lune, l'influence supposée de la lune (lune rousse, marées, marées aériennes), la tradition agronomique, l'influence de la lune sur les maladies, dans la génération humaine, sur les animaux, les plantes et les pierres. Ensuite il relate la lutte de l'Eglise contre l'astrologie, et les croyances relatives à l'homme ou aux animaux dans la lune. Il fait enfin l'histoire de quelques livres populaires se rapportant à son sujet tels que la *Maison Rustique*, l'*Almanach liégeois* et quelques calendriers, etc.

Le plus bel éloge que nous puissions faire de ce livre c'est de dire qu'il est digne de toute l'œuvre de Saintyves. Chaque question est historiquement très fouillée et exposée avec clarté et élégance. L'auteur recherche bien plus l'origine des croyances que leur explication. C'est que pour lui encore le folklore a pour domaine ce qui est traditionnel et qui n'a plus sa raison d'être dans la vie contemporaine. Il ne s'attache pas à la psychologie, individuelle ou collective, d'une coutume ou d'une idée et ne conçoit guère que le stade mental qui a engendré ces croyances est encore vivant dans la plus grande partie de nos populations. Il note (p. 200) avec intérêt sans doute ce que j'ai écrit un jour à ce sujet dans le Folklore brabançon, comme il suivait avec curiosité les thèses dont notre revue a été le champion, mais M. Saintyves était trop académique, trop lettré, si je puis dire, pour tenter la voie que nous avons adoptée.

C'est une question d'école et de méthode et cette différence de points de vue ne diminue en rien l'admiration profonde que nous avons pour l'œuvre du maître. Le champ folkloriste est assez vaste pour que chacun puisse le labourer suivant ses conceptions.

P. H.

MARIO WAGNER. *Vicira da Cunha e Mario de Andrade. Festa de boni Jesus de Pirapora e samba rural Paulista. Extrait de la Revista do Arquivo. Sao Paulo 1937.*

Description de la curieuse fête du bon Jesus de Pirapora, paroisse brésilienne qui actuellement est desservie par les Prémoutrés d'Averbode. On raconte que la statue fut trouvée en 1725 flottant dans les eaux du fleuve Tieté et qu'ayant été emportée à la ville la plus proche, elle retourna miraculeusement près de l'endroit où elle fut trouvée et où l'on édifia son sanctuaire. Du 2 au 6 août de chaque année la fête de Dieu amène des milliers de pèlerins et souvent la licence suit les fêtes religieuses.

La « Samba paulista » est une chorégraphie. Des chansons du type nègre y sont adaptées, très naïves et inspirées par les coutumes et les travaux ou les événements ordinaires de la vie et la musique y est adaptée.

Les auteurs ont fait de tout cela une jolie monographie qui nous intéresse à beaucoup de points de vue.

P. H.

CESARE CARAVAGLIOS. *L'anima religiosa della guerra*, 276 p. + 112 illustrations. Edit. A. Mondadori, Milan. Prix : 20 liras.

Ce travail constitue le t. 36 de la collection italienne relative à la guerre. Il contient une documentation extrêmement variée et nombreuse sur toutes les croyances et pratiques superstitieuses des soldats italiens. Il reproduit de nombreuses amulettes et reliques de guerre et donne la signification que les troupiers leur attribuent. Un chapitre est consacré aux ex-voto que les soldats déposaient dans les sanctuaires où ils faisaient leurs dévotions.

Des chapitres sont consacrés à l'étude du sentiment religieux chez les combattants et la pratique du culte au front.

L'auteur a rassemblé de nombreuses lettres de soldats et y a relevé tous les passages où leur sentiment religieux s'exprimait. Il fait une analyse de cette correspondance.

PAUL FORTIER-BEAULIEU. *Mariages et noces campagnardes*, 370 p. Librairie Orientale, Gaston Maisonneuve, 198, Boul. St Germain, Paris, 1937. Prix 60 francs.

L'ouvrage qui contient 27 planches et 23 cartes hors texte, étudie le mariage dans le pays de la Loire (Loire, Roannais, Forez,

une partie du Beaujolais et Jarez). Cette région est particulièrement intéressante à étudier car elle est à la limite des langues d'oc et d'oïl, à cheval sur les bassins de la Loire et du Rhône, de l'Océan et de la Méditerranée par conséquent. L'auteur étudie les usages de la recherche de l'époux, des accordailles, des fiançailles, des noces, de l'après-noces. Il réunit aussi les contes, les chansons, les superstitions relatives dans cette région à cet acte important de la vie.

C. et J. SEIGNOLLE, *Le Folklore du Hurepoix* (Seine, Seine et Oise, Seine et Marne), Paris, 1937.

Ce volume de 333 p. a été entièrement composé par 187 collaborateurs locaux dont la liste se trouve en tête du recueil. Nous y trouvons les chapitres suivants : I. *Du berceau à la tombe* (grossesse et accouchement, baptême, enfance et adolescence, fiançailles, mariage, funérailles). II. *Les cérémonies périodiques* (fêtes patronales, la Saint Vincent, chandeleur, carnaval, cycle de Pâques, cycle de Mai, feux de St Jean, la caricule, cycle des douze jours, cérémonies saisonnières). III. *Magie, médecine et météorologie populaire*, (magie agricole, météorologie populaire, animaux et végétaux, magie et sorcellerie, formules et prières magiques, médecine populaire, sources, fontaines, et cours d'eau). IV. *Littérature, chansons et jeux populaires* (contes et récits, légendes, êtres fantastiques, folklore préhistorique, chansons, comptines, jeux). Cartes et planches. L'auteur a repris pour explorer cette région le plan de Van Genuep pour le Dauphiné, le Hainaut et la Flandre Française.

L. S.

KONRAD HAHN, *Ostpreussische Bauenteppiche*, Jena, *Deutscher Verein für Kunstwissenschaft*, 1937. Superbe ouvrage de 119 p.p. in 4° et XVII planches hors texte en couleurs.

Donne la technique des tapis de la Prusse orientale au point où nous en sommes, en majorité du XVIII^e s. Les dessins très variés rappellent les tapis orientaux mais d'une facture plus naïve. On croirait à première vue voir des tapis au canevas exécutés par les petites filles. C'est un art populaire des plus développés dont l'application révèle des tendances symboliques. Les courtpointes et les tapis de table sont en majorité et furent exécutés en remerciement pour un service rendu ou en souvenir.

Cet art charmant et bien local mériterait d'être répandu et développé.

L'auteur a rassemblé une documentation abondante reproduite en noir. C'est un bel ouvrage de technique de travaux de dames.

Nous le recommandons aux écoles professionnelles.

L. S.

Litterarum Societas esthonica. Liber Succularis.

A l'occasion de son centenaire la société esthonienne a publié un très bel ouvrage qui en de nombreux articles nous renseigne sur l'archéologie, l'histoire et le folklore du pays.

En ce qui concerne le folklore nous signalerons une intéressante étude de M. W. Anderson sur les « Kettenbriefe » en Esthonie et on y voit l'expansion mondiale de la chaîne de bonheur flamande, la belle analyse de M. H. Kruses sur l'esprit du moyen-âge esthonien, le travail de M. Kruuspere sur les coutumes juridiques, l'article de M. K. Laid sur quelques objets de caractère votif trouvés en Estonie, etc.

L'ouvrage est largement conçu et intéressera les archéologues et les folkloristes de tous les pays, même pour ceux qui ne savent pas lire l'esthonien car beaucoup de travaux sont écrits en français, en allemand ou en anglais.

P. H.

L'ETHNOGRAPHIE, bulletin semestriel (Juillet-Décembre 1937) de la *Société d'Ethnographie de Paris*.

Contient une belle contribution de Georges Laport, *Le folklore des eaux en Wallonie*. Cette étude est fondée sur les enquêtes entreprises par P. Saintyves. Des travaux similaires solutionneront dans l'avenir l'origine des légendes inexplicables. G. Jennton, *Le folklore des eaux en Maconnais* livre un travail semblable pour sa région.

Barot, *Le mythe de Mélusine* nous apprend le motif de la malédiction qui pesait sur Mélusine : être métamorphosée chaque samedi, en femme serpent. Aimery de Poitiers, le mari de Mélusine oublieux de la parole jurée parvient à voir sa femme un samedi, alors qu'elle est affligée de sa queue de serpent. Désespérée, Mélusine est obligée de quitter son mari et le château de Lusignan où elle ne reviendra que pour annoncer la mort ou la ruine de ses descendants.

Dr Werner-Wolff, *Le déchiffrement des hiéroglyphes Mayas*. Parle de l'alphabet Maya qui aurait comporté le nombre sacré de 20 lettres. L'auteur a substitué aux hiéroglyphes la valeur des lettres. Il en résulte une suite de sons qui, disposés en groupes, correspondaient à des mots de la langue vivante des Mayas actuels, mots que l'on relève sur les dictionnaires de Brasseur de Bourbourg et de Pio de Pérez. *Acléque* (avec un c au lieu d'un z) serait *ac* = peuple, sol, fondement ; *lek* = demeurer, rester, s'établir.

L. S.

Bulletin du Musée Basque, Bayonne, N° 1 et 2 de 1937.

Nous y trouvons : G. Maranon, *La passion et la mort du pittoresque* ; Veyrin et Garmendia, *Les chapelles de Sara* (plan-

ches). Donostin, *A propos du cantique O Yeus Gurulera*. Garmendia, *Ferronerie navarroise* avec planches représentant des supports de broches en fer forgé en forme d'animaux qui rappellent les fers d'âtre de l'époque de La Tène.

L. S.

Revue de Folklore Français et de Folklore Colonial, Paris, Tome VIII, N° 3. Juillet-Septembre 1937.

de Blécourt et Mannier, *Noël Chomet et son dictionnaire économique*. Recueil publié en 1709 sur les moyens d'accroître sa santé et d'augmenter son bien. Espèce d'encyclopédie à l'usage des ruraux. H. Monceau, *Villages et maisons des Ardennes* (planches). Étudie la maison de l'Argonne, la ferme champenoise, les fermes de Picardie, les censés et enclos de Thiérache, la plaine de Roerui, les vallées de l'Ardenne. R. Mannier, *L'Annam nouveau : La Cour et la Tribu*. Parle de l'influence française en Indochine.

L. S.

Revue anthropologique, Paris, Octobre-Décembre 1937.

Contient un article remarquable *Observations nouvelles sur les gravures rupestres de Zenaga* par M. M. Fons et Rossi (figure). Les auteurs établissent un parallèle entre des gravures rupestres et des hiéroglyphes Égyptiens.

L. S.

Bulletin de la Société philomatique Vosgienne, Saint-Dié, 1937.

Contient E. Gerlach, *Les pierres à bassins dans les Vosges moyennes*. Signale les pierres de la Chalfe fondue, la pierre percée, le groupe des roches des Hautes Chaumes, la pierre à la croix, le Pseudo Dolmen des Hautes cluissées, le chaudron des fées, la pierre d'appel, le Camp des Sarrasins, le camp romain (enceinte préhistorique de la côte de Répy), la pierre de la Poëte qui contient un beau bassin circulaire, etc., etc.

Ces mégalithes des Vosges sont fort bien décrits et figurés par M. E. Gerlach qui ne parle que très incidemment des légendes qui se racontent au sujet des pierres en question.

Le côté folklorique est devenu une science auxiliaire de la préhistoire. Certains contes permettent de déterminer approximativement leur origine celtique, nordique ou orientale.

M. Baumont, *La région de Saint-Dié, Étude de géographie humaine*, avec plusieurs cartes renseignant les notes de bœuf, la région fromagère, berrière, laitière, les étapes du peuplement, etc. Très curieuse statistique locale.

A. Ohl des Marais, *Le chiffre 4 talisman contre la peste*. Parle des marques de marchands et d'imprimerie en forme de 4, serait le Tau ayant précédé la croix.

Dr Thirion, *Circulaire d'une emphytrique à l'époque de la révolution*. « Avis pour la santé » de la citoyenne Schiegelein la sorrière.

L. S.

MOUSEION, *Organe de l'office international des musées*, 1937.

Contient J. Renan, *L'organisation de la défense du patrimoine artistique et historique espagnol pendant la guerre civile*. Photographies de l'état lamentable des tableaux du Greco dans les caves de la banque espagnole. Dépôt de statues et de crucifix du San Francisco el Grande. On se demande s'il n'est pas préférable de tout laisser en place et de courir le risque des bombes plutôt que de voir s'abîmer dans des caves les chefs-d'œuvres du passé. Planches nombreuses qui montrent les dégâts aux musées.

L. S.

EIGEN VOLK, Haarlem, 1937, 12^e fascicule.

Contient une abondante bibliographie folklorique. Le supplément héraldique « de Libaert » contient van Bemmelten, *De Familie Borst, Het wapen der familie de Graadt*. Engelen, *Heerlijkheden en heerlijke rechten*.

L. S.

EIGEN VOLK. *Tijdschrift voor de Volkskunde*, Haarlem, Januari 1938.

Dr P. de Keyser, *Over de bloedgemeenschap en het volkslyfische van gesloten volksgroepen*. Cite J. Cornelissen, *Nederlandsche Volkshumor op stad en dorp, land en volk* qui parle des buschkaniers, de West-Vlaanderen, des Nieuwmarthenaers de Roselate, des Schouten de Ledugem, des Turken de Meulebeke, des Besembinders d'Ecclon, des Zelenars de Oost-Vlaanderen, des Brazilianen, de Zandvliet, des Geelen de Heikrois, des Tenten du Limbourg. Bonne contribution à l'ethnologie du littoral avec planches de types de pêcheurs Gessler, *Wügeforsiana* (planche). Complète son étude sur Wügeforsia que Bornhausen considère comme un dieu solaire. Vers 1534 le bourgmestre de Malines Antoine d'Oyenbrugge donne à une de ses filles batardes le prénom d'Ontcominere d'Oyenbrugge Meertens. *Terschellingse volksleven*, parle des costumes et fêtes de l'île. Les *Spintomen* sont des réunions de tisseurs qui chantaient en commun tout en tissant. Müller, *Carnavalavering te Venlo*. Le cercle Jocus érigé en 1843 y organise les cortèges et festivités du prince Carnaval.

L. S.

DE VOLKSDANSMARE, *Bureau voor volksdansen te Oosterbeek*. Herfst, 1937, N^o 1.

Cette intéressante publication donne des descriptions et des vues d'anciennes danses comme *het stokpaardje*. Un compte-rendu illustré du *Jamboree* à Vogelenzang. Les danses populaires exécutées devant la souveraine hollandaise par les danseurs de la Lippe.

L. S.

Rheinische Vierteljahrsblätter. Bonn, 1937, Heft 4.

Steinbach, *Das Standeproblem des frühen Mittelalters*, dit que les nobles saxons sont les descendants des anciens saxons libres qui sont venus dans le pays en vainqueurs. Les *Frilinge* ont leur origine en partie dans les paysans venus avec les saxons vainqueurs, en partie dans les *Laten* libérés. Ces *Laten* sont les survivants de la population soumise. Robert van Roosbroeck, *Die Bauernstände in den Südlichen Niederlanden im Jahre 1798*. L'auteur qui est anversois a été traduit en allemand par Mel^{le} H. Weiniger-Köln. Son étude est bien documentée. (Paul Verhaegen-Gebrüers-Orts-de Lanza de Laborie, etc.).

L. S.

Wiener Zeitschrift für Volkskunde, Vienne, 1938.

J. Kallbrunner, *Tracht und Sitte im merkontilischen Politislaal*. Pénalités appliquées jadis contre les blasphémateurs, calomnieux et autres délits de l'espèce. Hans Koch, *Percht und andere Sagen*. Légendes relatives à la fraie Berchta, la chasse sauvage ou Mesnie d'Hellekin.

L. S.

FOLK-LORE, *Being the quarterly transactions of the Folk-Lore Society*. Londres 1937-38. Volumes 48 et 49.

Nous y trouvons Edith M. Guest, *Dally - journey and its schela-na-gig*, étude sur des pierres levées à légendes (planches). Rudsdale, *Thunderbolts*, décrit une masse d'armes en pierre perforée du musée de Colchester. Ce *thunderstone* (*thundersteen*, pierre de foudre, cirannir) fut trouvée dans une maison d'Essex. Elle avait pour vertu de préserver contre la foudre (planche).

L. S.

Revue de la fédération nationale des costumes Suisses, Olten, Mars 1938.

Semaine romande de chant et de danse populaires à Sauvabelin-lez-Lausanne. Les couronnes de mariées. Le chapel de la noblesse, le chapel des paysans, etc. Les *féderés* et la journée des mères. Grandeur et décadence du *Schweizerlied*. Supplément musical. Nombreuses planches de coiffures anciennes et modernes.

Nordiska Museets öch Skansen Arsbok, 1937, 360 p. illustrées, 1937.

L'annuaire du Musée nordique et du Skansen de Stockholm contient comme études pouvant intéresser spécialement les spécialistes en matière d'art populaire, les articles de Sigfrid Svensson sur des motifs décoratifs traditionnels relevés sur des meubles et des objets en bois, motifs inspirés des anciens décors vikings ; et celui de Svante Svardström sur des imageries du milieu du siècle dernier.

Upplands fornminnes - Förenings Tidskrift, utgiven på föreningens bekostnad av OSKAR LUNDBERG. XLV : 3. Uppsala, 1935-37.

Cette magnifique publication imprimée sur beau papier et illustrée abondamment contient des études de M. M. Andréu, Arbinan, Dahlberg, Eriksson et autres professeurs d'Upsala, ils traitent du butin de guerre provenant de la guerre en Pologne et conservé dans une église d'Uppland — l'histoire de la construction de la cathédrale d'Upsala — des procès verbaux de fouilles, etc.

L. S.

Opelatud eesti seltsi aastaraamat (Annales de la Société littéraire d'Estonie). Tartu, 1938.

Beau volume de 312 p. contenant Juhan Anl, sur *anthropologie der Estland-Schweden*, contenant le problème de la fusion anthropologique de l'Estland et de la Suède (carte). A. Touise. Planilles de la ruine du convent de Pirita en 1836, avec plans des fondations et d'une baigne liturgique en or du XV^e s. Le plan de cet antique monastère est semblable à celui de *Vadstena*. M. O. Liiv publie des remarques sur les matériaux d'archives concernant l'Estonie en U R S S. La plus grande partie des archives de l'Estonie se trouve dans les grandes archives de l'état russe. Les historiens germano-baltes avaient essayé depuis longtemps de faire état des matériaux d'archives de Russie, concernant l'Estonie et la Livonie. Une partie de ces archives a été restituée par la Russie. Kerik Laid, *Zwei glaubenskundliche Bodenaltertümer* (cartes et planches de pierres à glissoires (*gleitssteines*)). Etude érudite sur la coutume connue en France, en Estonie, comme dans le nord, de glisser sur de grosses pierres lisses. Une tradition populaire dit que sous ces pierres on trouvait les nouveaux nés. Les jeunes mariés devaient frapper sur la pierre tandis que des mains invisibles leur tendaient un bébé. Ce rite de fécondité, traité magistralement par feu H. Sébillot est poursuivi par l'auteur dans les états Nord-Allemands. A Monkanell, la jeune fille devait déposer, avant de glisser, une offrande en étoffe sur la pierre. Il existe des mégabilles légendaires semblables en Belgique et notamment à Membre

on se trouva la Pierre à marée (détruite). Cf. la belle contribution de G. Laport au *Corpus du Folklore Préhistorique* de P. Saintyves. M. Valter Nuhus nous donne un choix de textes dialectaux letou (Lettonie).

L. S.

BUDKAVLEN organ för brages sektion för folkliksforskning, SVEN ANDERSSON, Helsingfors, 1938.

Contient Svante Dahlström, *Anteckningar om sjöfågelfangst med nät*, étude sur la capture d'oiseaux à l'aide de filets (planches).

L. S.

Revue anthropologique, Paris, Janvier-Mars 1938.

Lucie Randaïn et Pierre Le Gallie, *Les besoins alimentaires varient-ils avec les races ? L'alimentation et l'hérédité ?* S'occupent du problème qui consiste à connaître les besoins alimentaires de l'homme et des animaux.

D^r F. Regnault, *Les tempéraments rustique et affiné*. Rappelle Russel Wallace qui a dit que l'homme par son intelligence s'est créé un milieu artificiel qui l'a soustrait au milieu naturel. Ce milieu artificiel a agi sur son tempérament, sur sa constitution physique, sur sa mentalité. Compare l'affinement de l'homme à travers les âges à celui de l'animal domestique.

Commandant Octoben, *Art et magie dans la grotte de Bédouillac* (ariège). Observations sur des gravures des Magdaléens (planches). D^r Briand, *L'eugénisme et la conservation des qualités de la race*.

L. S.

Le Mouvement Folklorique.

A la Fédération des Sociétés scientifiques.

Nous avons dit dans notre précédent fascicule que la Société d'Anthropologie avait protesté contre la façon dont le gouvernement procède à la désignation de délégués aux Congrès internationaux. La Fédération des Sociétés Scientifiques qui a son siège à la Fondation Universitaire s'est occupée de cette question.

Le président, M. le Dr L. Dekeyser, a donné lecture de son rapport où il insiste particulièrement sur la représentation du gouvernement belge aux manifestations scientifiques internationales. Lorsque le gouvernement désire se faire représenter à un congrès international, il s'adresse à un organisme scientifique (Université ou Société savante) et demande un délégué en spécifiant toujours qu'il n'intervient nullement dans les frais de déplacements. Un tel état de fait est vraiment déplorable. C'est ainsi que des délégués ont pu faire la comparaison avec la situation des délégués officiels des autres pays et regretter l'état d'infériorité dans lequel ils se trouvaient : « aux hommes de science qui vont représenter le gouvernement belge à l'étranger, même le parcours en chemin de fer jusqu'à la frontière belge n'est pas remboursé ».

C'est pourquoi certaines sociétés savantes refusent de désigner des délégués et que des hommes éminents ne peuvent accepter une délégation qui, pourtant, serait de nature à relever le prestige scientifique de notre pays. Il arrive même que le gouvernement envoie, au lieu d'hommes de science, des fonctionnaires.

Après avoir entendu ce rapport, M. Timmermans, ancien président de la Fédération, a justement fait remarquer que non seulement une question de prestige national était en jeu, mais également une pure question d'intérêt : le public, et le gouvernement lui-même, ne se persuadent pas aisément de cette vérité que la science « rapporte ».

L'assemblée a ensuite décidé, à l'unanimité, d'adresser une motion qui sera envoyée au gouvernement et dont voici le texte :

« La Fédération belge des Sociétés scientifiques, dans son assemblée générale, ayant entendu le rapport de son président, déclare qu'il serait hautement désirable que les délégués chargés par le gouvernement de le représenter aux manifestations scientifiques internationales, soient choisis uniquement parmi les hommes de science sur désignation des Académies, des Universités, ou de la Fédération des Sociétés scientifiques ».

Congrès Archéologique.

Le Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Bruxelles en 1935, a chargé la Société archéologique de Namur d'organiser sa XXXI^e session ; celle-ci se tiendra à Namur du samedi 23 au jeudi 28 juillet 1938.

Le Congrès comprendra quatre sections qui pourront ultérieurement être subdivisées en sous-sections :

- I. Préhistoire ;
- II. Archéologie romaine et franque ;
- III. Histoire du moyen âge, moderne et contemporaine ;
- IV. Histoire de l'Art.

Sans vouloir en aucune façon imposer le sujet des communications, mais afin d'orienter davantage les recherches, le Comité estime qu'il serait utile de voir traiter quelques questions spéciales, à savoir par exemple, pour la période romaine et franque, Les fortifications dans le pays mosan, la chronologie des cimetières francs ; pour le moyen âge, le régime seigneurial dans le Condroz, la Hesbaye, les Ardennes, etc. ; pour l'époque moderne, l'histoire des industries, les voies de communication, ainsi que l'esprit public de 1780 à 1830.

Il reste entendu que le choix des communications demeure entièrement libre.

La cotisation est fixée à 50 fr. et réduite à 25 fr. pour les étudiants des Universités et des établissements y assimilés. Les membres de la famille d'un membre adhérent habitant sous le même toit peuvent, moyennant une cotisation de 10 fr., jouir de tous les avantages réservés aux congressistes, hormis le volume contenant le compte rendu.

Secrétaire : M. J. Balon, rue des Houblonniers, 2, Namur. (Compte chèque postal 23493. Congrès Archéologique et Historique de Namur, Namur).

Enquêtes du Musée de la Vie Wallonne.

Le Musée de la Vie Wallonne vient de lancer trois questionnaires relatifs aux sujets suivants : le noyer, les rites de la croquette, la boisson. Nous les reproduisons ci-dessous.

Le Noyer (*Juglans Regia*) — 1. **Nom.** — Prière de noter les termes français et wallons employés, dans une ou plusieurs communes, pour désigner :

a) l'arbre et ses variétés ; b) le fruit et ses diverses parties.

2. **Mort des noyers vers 1870.** — Vous souvenez-vous — ou avez-vous rencontré des personnes se souvenant — de la mort totale ou presque totale des noyers, survenue vers 1870 ? Connaissez-vous des noyers qui ont été plantés avant cette date ?

3. *Abandon de la plantation des noyers.* — A-t-on abandonné la plantation du noyer ? A quoi l'attribuez-vous ?

4. *Propriétés médicinales.* — Attribue-t-on des propriétés médicinales à certaines parties du noyer ou à ses fruits ?

5. *Usages divers.* — Se sert-on du noyer pour d'autres usages, notamment dans certains métiers et dans les travaux ménagers ?

6. *Coutumes et croyances.* — Quelles coutumes ou croyances se rattachent au noyer ? Notamment à quelle occasion les noix sont-elles offertes en cadeau ? Quelle vertu attribue-t-on au « clou » de la noix ?

7. *Jeux et jouets.* — Se sert-on des produits du noyer pour certains jeux d'enfants ou pour confectionner des jouets ?

8. *Abatage des noix.* — Gaule-t-on les noix à date fixe ? Comment désigne-t-on cette opération en wallon ? Y a-t-il à ce sujet des dictons ? Y a-t-il des foires aux noix ?

Les Rites de la Cueillette.

Il existe des personnes qui cueillent ou arrachent des plantes pour des usages médicaux ou magiques. Cette cueillette et cet arrachage, dans la croyance de ceux qui s'y livrent, ne peut se faire, pour certaines plantes, que dans des conditions déterminées ou suivant certains rites destinés à donner ou à conserver à la plante le pouvoir qu'on lui attribue.

Ceux de nos correspondants qui connaissent des personnes se livrant à cette cueillette, et qui ont leur confiance, nous obligeraient en nous signalant les plantes faisant l'objet de pratiques de ce genre, et surtout la nature de ces pratiques. Pour faciliter leurs recherches, nous énumérons ici quelques-unes de ces règles, relevées en divers pays et à diverses époques.

1. *Moment de la cueillette.* — A quelle époque de l'année se fait-elle ? En quelle saison, en quels mois et jours de la semaine ? En quelle phase, en quels jours de la lune ? La nuit ou le jour ? A quelle heure ? En quels jours (ou à la veille de quels jours) de fête de quels saints ?

2. *Personne de l'herboriste.* — Celui qui cueille doit-il être propre ? pur ? vierge ? Doit-il au préalable se baigner, se laver les pieds, les mains, le visage ? Quel habit porte-t-il ? Est-il nu totalement ou partiellement (tête, pieds) ? Est-il à jeun ?

3. *Précautions.* — Le cueilleur doit-il garder le silence ? Marcher à reculons ? Ne pas regarder derrière lui ? Se tourner vers l'un des points cardinaux ? Doit-il décrire un ou des cercles autour de la plante et avec quel instrument ? Faire le tout de la plante en marchant ? Toucher la plante avec un objet ? Jeter de l'eau bénite sur elle ? L'encenser ? Faire des signes de croix ? Se mettre à genoux ?

4. *Paroles.* — Prononce-t-il des paroles incohérentes ou des formules ? Indique-t-il pour quel malade, quelle maladie, il coupe la plante ? La conjure-t-il ? Lui adresse-t-il des prières ? Ces conjurations ou prières s'adressent-elles à des génies, à des astres, à des saints, à Dieu ?

5. *Offrandes.* — Met-on à la place de la plante enlevée des objets : des grains, du pain, du fromage, du sel, des œufs, des pièces de monnaie, un cierge, de l'encens ?

6. *Mode de cueillette ou d'extirpation.* — Quels sont les instruments employés ? En quoi sont-ils faits ? L'emploi du fer est-il permis ? De quelle main, de quels doigts est-on tenu de se servir ? La main doit-elle être nue ? Emploie-t-on un autre mode d'arrachage ? Notamment, attache-t-on à la plante une corde que l'on fait tirer par un chien ?

7. *Après la cueillette.* — Que fait-on de la plante ? On est-elle déposée ? La fait-on bénir ?

La Boisson. — 1. *Boissons habituelles ou exceptionnelles.* — Dans quelle mesure les boissons suivantes sont-elles consommées, notamment ou exceptionnellement, par la population : a) bière ; b) vin ; c) café ; d) genièvre ; e) autres boissons.

2. *Boissons consommées autrefois.* — En quoi ces usages différaient-ils, à votre connaissance, au siècle dernier ? Que racontent les anciens à ce sujet ?

3. *Rières locales.* — Quelles bières locales sont encore fabriquées dans votre région ? En a-t-il existé dont la fabrication a disparu ? A quelle cause attribuez-vous cette disparition ? De nouvelles bières locales ont-elles été créées ?

4. *Vin.* — a) Y a-t-il eu des vignobles dans votre région ? Quelles traces en retrouve-t-on, notamment dans la désignation des lieux ? A quelle cause attribuez-vous cette disparition ? Quel souvenir a-t-on conservé du vin du pays ; b) Quels vins d'autres pays étaient ou sont encore importés ? En quelles circonstances sont-ils ou étaient-ils consommés ? c) Quels étaient les usages pour la mise en bouteilles, la mise en cave et la consommation ? De quelles bouteilles et de quels verres (noms wallons) se servait-on ? A la naissance d'un enfant, murait-on un caveau après y avoir placé les vins destinés au repas de noces du nouveau-né ?

5. *Café.* — a) Existe-t-il dans votre commune des personnes qui se souviennent de l'époque où le café était une boisson de luxe ? A-t-on notamment entendu parler d'épiceries où le café était vendu, non au poids, mais en comptant les fèves ? b) Comment préparait-on le café ? Dans quels récipients le consommait-on et de quelle manière ? A quoi servait le grand bol qui accompagnait tout service à café ? Au cours de quels repas le café se buvait-il ? c) Ajoutait-on parfois au café des aromates ? d) Certains ouvriers, notamment les mineurs et, en général, ceux qui travaillent dans des milieux à température élevée mettent-ils (ou

mettaient-ils autrefois) du sel de cuisine dans leur café ? Même question pour les vendanges de marché en plein air. Quels motifs invoquent ou invoquaient ces personnes pour justifier cette pratique ?

8. *Genièvre*. — a) En quelles circonstances le buvait-on ou le boit-on encore ? Quels noms wallons donnait-on à la « petite goutte », au verre dans lequel on la versait, à la bouteille ou au cruchon où l'on conservait le genièvre, à la gourde en verre dans laquelle on le transportait ? b) L'habitude consistant à répandre sur le sol le fond du verre existe-t-elle ou n-t-elle existé dans votre commune ? Comment l'explique-t-on ?

Artisannat et Folklore.

La Commission de l'Artisanat a tenu au Ministère de l'Instruction Publique, une séance au cours de laquelle il a été procédé à l'examen des conditions de développement de l'artisanat à caractère d'art, de l'interpénétration de l'art et de la technique, de l'apport de l'histoire et du folklore dans la rénovation des métiers artisannaux.

Une résolution a été adoptée en faveur de l'inspiration folklorique des motifs décoratifs et sujets interprétés.

XI^e Gala de Folklore wallon.

Il a eu lieu au Palais des Beaux Arts, comme d'habitude, mais étant donné le grand nombre de demandes de places il a fallu en faire deux représentations, les 12 et 13 mars derniers. Au programme : les Natons, petite fantaisie en guise de prologue, la Fête de la Moisson en Hesbaye, tableau très coloré, très animé dans lequel on avait introduit la danse des Olivettes, A l'Escouvier, tableau très artistique (musique de M. Tordeur), Une écuasse horaine en 1805, tableau très pittoresque et très réaliste. Un acte, le second, fut consacré aux chants et danses du Doubronnais exécutés par un groupe de Vichy.

La conception et la présentation de ces galas ont fait ces dernières années du très sérieux progrès et le spectacle devient de plus en plus artistique.

Un Congrès de Carillon.

En juillet prochain, à l'occasion de la sortie de la procession de N. D. d'Hanswyck, il y aura à Malines une exposition et un congrès consacrés au Carillon. Malines fut en effet le foyer d'où partit l'essor nouveau donné à l'art du carillonneur.

Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethnologiques.

Du 31 juillet au 6 août se réunira à Copenhague la 2^e session du Congrès International des Sciences Anthropologiques et Ethno-

logiques. Les séances se tiendront à l'Université (Frue Plads). Le Congrès comprendra les sections et sous-sections suivantes : Anthropologie Physique (Anatomie et Physiologie), Psychologie, Démographie, Ethnologie, Ethnographie et Folklore (Asie, Afrique, Amérique, Océanie, régions arctiques, Europe), Sociologie et Religion, Linguistique et Littérature.

Le Congrès sera suivi d'excursions du 7 au 9.

Prix de la cotisation : 30 couronnes danoises. Avantages nombreux et réductions sur les transports aux participants.

Adresse : Nationalmuseet, Ny Vestergade, 10, Copenhague.

A Aerschot.

Le syndicat d'initiative d'Aerschot a obtenu de la Ville l'autorisation d'installer un musée régional dans des locaux qui lui ont été accordés à l'Hôtel de Ville.

A Alost.

Alost possède un antique béguinage délabré et qui tombe en ruines. Il appartient à un particulier qui au lieu d'en faire une attraction touristique a décidé de le démolir. Des efforts ne pourraient être faits pour sauver ce vestige curieux et pittoresque. En reliant intérieurement les nombreuses maisonnettes groupées circulairement autour d'une vaste pelouse on en ferait un merveilleux musée de Folklore.

L. S.

A Bruges.

Le Musée Pro Pace, Arte, Scientiae et Labore dédié à S. M. le Roi Albert, centre de propagande pour la protection, en temps de guerre, des monuments, institutions scientifiques et philanthropiques a été inauguré le 2 mai. Cette institution utile est due à l'initiative de M. Talpinck, artiste peintre à Bruges.

L. S.

A Diest.

Nous avons appris qu'il était question de supprimer le Musée de Folklore établi à Diest, au Béguinage. Nous avons écrit à notre correspondant afin de nous assurer de l'exactitude du fait, tellement il nous paraissait incroyable. Voici la réponse de ce correspondant :

« Je dois vous dire — à mon grand regret, vous n'en doutez point — qu'il est en effet question de supprimer le Musée du Béguinage.

Une délégation de la Commission des Monuments après inspection des lieux, a fait un rapport défavorable quant à l'état — humide — des locaux, à la détérioration des tableaux, au manque d'air et de lumière et... au mauvais entretien.

Ce musée, comme vous le savez, fut installé et dirigé par la Commission d'Assistance Publique. Ce fut une 1^{re} erreur. C'est la ville qui aurait dû s'en charger, mais celle-ci s'y refusa pour des raisons financières.

L'installation de ce gentil musée, assez caractéristique, a coûté quelques milliers de francs, mais, une fois établi, on ne s'en est plus occupé. La commission d'Assistance Publique veut s'en débarrasser ; la ville ne paraît guère intentionnée de le reprendre. Alors, les tableaux et trésors d'église retourneront à l'église du hameau, les gildes reprendront leurs magnifiques colliers et autres attributs et le reste s'éparpillera sans doute un peu partout. C'est bien dommage d'abord pour le musée lui-même, ensuite pour le folklore et surtout pour le capital touristique que nous perdrons, très probablement.

Si la chose avait été en bonnes mains il n'en aurait jamais été ainsi.

A Hasselt.

Le Conseil Provincial du Limbourg a décidé l'acquisition du Bègninage de Hasselt qui doit être désaffecté. Il se compose de plusieurs immeubles et d'une église des XVII^e et XVIII^e siècles. Dans les maisons on remarque des cheminées, des plafonds et des boiseries intéressantes. On installera dans les locaux restaurés un musée provincial d'archéologie et de folklore.

A Virton.

A Virton vient de s'ouvrir un musée de folklore consacré à la région Gaumoise.

Patiemment quelques amateurs ont réuni de nombreux objets, très curieux, parmi lesquels divers outillages de métier disparus ou transformés. Ils viennent d'obtenir maintenant la disposition d'un immeuble et il sera procédé au cours de cet été à l'aménagement du Musée.

Les cerfs en Soignes.

On a introduit dans la Forêt de Soignes, dans un parc de 11 hectares, un cerf et deux biches avec l'espoir de les voir s'y acclimater et peut être, dans la suite, de les adapter à la Forêt entière.

Nous nous associons volontiers à ceux qui demandent au public de les protéger contre la malveillance trop fréquente des promeneurs et surtout que les propriétaires de chiens sachent tenir leur bête quand il passe à proximité du parc.

Nos Excursions.

19 Juin — Tous les vingt cinq ans, la ville de Visé commémore son patron Saint Hadelin et cette année, cette cérémonie revêt un caractère tout particulier car c'est en même temps le 600^{ème} anniversaire de la translation de ses restes que l'on célébrera. Il y aura à cette occasion un cortège de 2000 participants et de nombreux chars. Visé a conservé trois anciennes sociétés d'arbalétriers et d'arquebusiers dont les uniformes et les pas sont caractéristiques. Chacune de ces sociétés possède un local où ses souvenirs sont gardés. Ajoutons que Visé a conservé l'usage d'un plat caractéristique : l'oie à l'instar de Visé que nous ferons inscrire au menu du dîner.

Le Cercle Le Vieux Liège nous informe qu'il organisera une excursion à Visé le même jour et nous nous arrangeons avec lui pour nous y rencontrer et fraterniser.

Itinéraire. — Départ de Bruxelles à 8 heures du matin. Visite en passant à Roelenge du Musée de la paille. Roelenge fut, jusqu'à la guerre, le centre de l'industrie de la paille localisée dans la vallée du Geer. On y a installé un très curieux musée d'objets et d'outils évoquant cette industrie disparue. Arrivée à Visé par le canal Albert. Dîner. Après-midi, cortège de Saint Hadelin et visite des locaux des arquebusiers et arbalétriers, retour par la vallée de la Meuse jusque Liège et la route de Liège à Bruxelles. Arrêt à Virtemont, jour de la kermesse locale.

Prix de l'excursion, comprenant le transport en auto-car, le dîner (boisson non comprise), les entrées dans les locaux et pourboires divers : 88 francs.

10 Juillet. — Excursion dans l'Entre-Sambre et Meuse, région trop peu connue, au cours de laquelle le pittoresque s'ajoutera à l'intérêt folklorique et archéologique. Nous resterons surtout à Nismes, petit village proche la frontière française où la commune devenue propriétaire d'un château situé dans un parc de plusieurs hectares, y a installé un musée historique et folklorique.

Itinéraire. — Départ de Bruxelles à 7 h. 1/2 par Charleroi, Philippeville, Mariembourg et Nismes. (Visite du Musée, des ruines de l'ancienne église, des panoramas, etc.). Retour par Chimay et l'étang de Virelles (le plus grand du pays). Arrêt. Beaumont, dîner. Bruxelles.

Prix de l'excursion, comprenant le transport en auto-car, le dîner (boisson non comprise), les entrées et pourboires divers : 70 francs.

28 Août — Il y aura cette année à Namur une grande exposition artisanale, où toutes les industries d'art témoigneront des efforts qui sont faits pour leur rendre leur splendeur. La vallée de la Meuse se signala toujours par un développement particulier de ces industries (cuivre, orfèvrerie, boissellerie, grès, céramique, verres et cristaux). Une section spéciale sera réservée aux arts populaires.

La visite de cette exposition sera complétée par celle de l'abbaye de Maréscous où les ateliers d'art sont considérés comme particulièrement novateurs en la matière.

Itinéraire. — Départ de Bruxelles à 8 heures. A Namur, visite de l'Hôtel de Groesbeek de Croix, de l'Exposition artisanale et de l'Eglise Saint-Loup. Dîner. De Namur à Maréscous par le plateau (St-Gérard, Maréscot). Visite de l'abbaye de Maréscous, retour à Bruxelles par les vallées de la Molignée (visite des ruines de Montaigle) et de la Meuse.

Prix de l'excursion, comprenant le transport en auto-car, le dîner (boisson non comprise), les entrées et les pourboires : 85 francs.

AVIS. — Le point de départ de l'excursion est toujours fixé au coin de la rue de la Loi et de la rue du Commerce. Le départ a toujours lieu strictement à l'heure indiquée.

Les adhésions doivent toujours nous être parvenues quatre jours pleins avant la date de l'excursion et la somme doit être versée au compte chèque postal de Marinus Albert, Bruxelles (142.119) avant le jour du départ.

Nous rappelons que pour faciliter notre tâche et assurer à nos excursions la meilleure organisation il importe que les adhésions nous parviennent le plus tôt possible. Assurés d'un nombre suffisant de participants, nous pouvons améliorer de nombreux détails.

Les prix sont faits sous réserve de modifications qui devraient y être apportées par suite de variations dans le cours de la monnaie.

Chemins de Fer du Nord-Belge.

Le Réseau Nord-Belge dessert des REGIONS TOURISTIQUES du plus grand intérêt.

LA VALLÉE DE LA MEUSE

Ses Villes historiques :

LIÈGE, la Cathédrale et son trésor — Le Palais des Princes Evêques — les églises de style roman, gothique et renaissance — les Musées — Superbes panoramas sur la ville et sur la région industrielle d'Ougrée — Seraing — Tilleur.

HUY, la Collégiale, une des plus belles églises du pays — le château-fort, l'ancienne abbaye fondée par Pierre l'Ermite — le vieux pont.

ANDENNE, l'église renaissance — tombeau et chaise de Sainte Begge.

NAMUR, la Cathédrale et son trésor — le Musée Archéologique — le ravissant circuit de la Citadelle — le Théâtre d'été et le stade de jeux.

DINANT, la Ville Martyre — la Collégiale au clocher bulbeux — l'antique Citadelle — les grottes — les rochers.

Ses Châteaux qui s'échelonnent le long du fleuve,

Ses Anciennes Abbayes, ses Ruines de Bouvignes, de Poivache,

Ses Grottes de Dinant et d'Engihoul, ses cavernes préhistoriques de Montaigle, de Furfooz, de Goyet et Trou-Manto.

Ses chaînes de rochers à MARCHE-les-DAMES, Frênes, Profondeville, Lustin, etc.

Pendant la saison d'été, CIRCUIT EN A HAUTE-MEUSE, LESSE, ARDENNES, au DINANT.

LA VALLEE DE LA

Ses vieilles villes de Ruines de la célèbre Abb